



S R D E I I

SCHÉMA RÉGIONAL
DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE,
D'INNOVATION ET D'INTERNATIONALISATION
OCCITANIE

– **2022-2028** –

SOMMAIRE

Nos priorités pour l'Occitanie	8
Les priorités de l'Occitanie	8
Une stratégie bâtie collectivement	9
1^{er} défi : Nous voulons accroître la souveraineté et la performance globale de l'économie régionale	9
2^e défi : Nous voulons accélérer la transformation du modèle économique régional	10
3^e défi : Nous voulons impulser la dynamique économique dans tous les territoires	10
1^{er} DÉFI : Nous voulons accroître la souveraineté et la performance globale de l'économie régionale	12
PRIORITÉ 1: Renforcer la souveraineté industrielle, énergétique et alimentaire de l'Occitanie	12
Soutenir les activités stratégiques à l'échelle des territoires ou des filières régionales	13
Action 1 : Identifier et soutenir les entreprises pivots, structurantes par filière et territoire	13
Action 2 : Appuyer le développement des filières industrielles régionales structurées ou émergentes	14
Action 3 : Un fonds souverain régional de 400 M€	14
Action 4 : Créer le Prêt Régional de Souveraineté Industrielle pour accompagner les projets d'investissement des entreprises	15
Orienter les entreprises vers les approvisionnements régionaux et nationaux	15
Action 5 : Agir pour la sécurité des approvisionnements	15
Action 6 : Renforcer les liens entre les acteurs industriels et leurs écosystèmes locaux	16
Anticiper les crises	16
Action 7 : Anticiper et traiter les difficultés des entreprises stratégiques	16
Action 8 : Contribuer à la sécurité économique et numérique des entreprises	17
Répondre aux besoins en compétences des entreprises pour soutenir leur développement	17
Assurer la souveraineté alimentaire agricole	18
Action 9 : Soutenir les projets transformation et de relocalisation d'activité	18
Action 10 : Déployer le Plan régional « Protéines végétales »	18

PRIORITÉ 2 : Développer l'ouverture internationale des entreprises 19

Mieux intégrer l'international dans la pratique et la culture des entreprises 20

Action 11 : Inciter les entreprises à intégrer l'export dans leur stratégie 20

Accompagner les entreprises régionales vers une internationalisation performante et pérenne 20

Action 12 : Proposer un « Parcours Export » aux PME 20

Promouvoir l'excellence régionale et participer au rayonnement de l'Occitanie à l'étranger pour attirer des projets internationaux 21

Action 13 : Promouvoir les savoir-faire régionaux, les territoires d'exception, les produits locaux, l'excellence industrielle et le rayonnement de la région 21

PRIORITÉ 3 : Anticiper les marchés d'avenir pour créer les emplois de demain 22

Accompagner l'innovation et favoriser l'émergence des leaders sur les marchés d'avenir 23

Action 14 : Accompagner l'innovation : de l'émergence à la mise sur le marché 23

Action 15 : Faire émerger les filières d'avenir et développer une vision prospective des PME et ETI 24

Amplifier la collaboration entre recherche et industrie 24

Action 16 : Doubler les créations d'entreprises innovantes 24

Action 17 : Augmenter le nombre des projets d'innovation collaborative entre laboratoires et PME 25

Favoriser les dynamiques d'innovation sur tous les territoires 25

Action 18 : Rendre l'innovation accessible aux PME et favoriser les démarches d'innovation hors des métropoles 26

Anticiper les besoins en compétences des métiers de demain 26

2^e DÉFI : Nous voulons accélérer la transformation du modèle économique régional 28

PRIORITÉ 1 : Accélérer la Transformation écologique de l'économie régionale 28

Accompagner la structuration et le développement de filières stratégiques pour accélérer la transition énergétique et écologique 29

Action 19 : Soutenir le développement en Occitanie des filières stratégiques de la transition environnementale 29

Action 20 : Accompagner la transformation verte et digitale des grandes filières économiques régionales 30

Encourager la résilience des entreprises face à l'accroissement des menaces (aléas climatiques, coût de l'énergie et des matières...)	31
Action 21: Sensibiliser les entreprises et les développeurs économiques à la prise en compte des nouvelles menaces	31
Mobiliser l'innovation au service de la transformation	32
Action 22: Accompagner les innovations visant à réduire les flux de matières premières, les consommations énergétiques et les émissions polluantes	32
Accélérer la transformation des industries et la réduction de l'impact environnemental des entreprises	33
Action 23: Accompagner les entreprises, dans leurs projets de transformation vers un modèle plus écologique et durable: le Pass « transformation écologique » et le Contrat « Entreprise d'avenir »	33
Action 24: Renforcer l'offre de service pour la décarbonation des industries, le dispositif FITEE0	33
Construire des territoires à valeur ajoutée écologique	35
Action 25: Multiplier les démarches d'écologie industrielle et territoriale	35
Accélérer la transition agroécologique, le développement de l'agroénergie et la gestion durable de l'eau	36
Action 26: Accélérer la transition agroécologique des agriculteurs	36
Pour garantir la transformation de l'économie régionale, l'éco-conditionnalité des aides régionales	37
Action 27: Systématiser la conditionnalité des aides	37
PRIORITÉ 2: Accompagner la Transformation digitale	40
Accélérer l'appropriation des outils numériques par les PME	40
Action 28: Accélérer la sensibilisation au numérique des entreprises: sécurité, souveraineté et usage vertueux afin de stimuler la digitalisation	40
Faire de l'Occitanie un territoire de l'Industrie de la donnée	41
Action 29: Faire de l'Occitanie un territoire de l'Industrie de la donnée	41
Élever le niveau de sécurité numérique des entreprises régionales	42
Action 30: Sensibiliser les PME aux enjeux de cybersécurité, Cyber'Occ	42
Encourager la sobriété numérique	42
Action 31: Réduire l'impact environnemental des réseaux, infrastructures et usages numériques	42
Soutenir la montée en compétence numérique des salariés au sein des PME	43
Action 32: Renforcer l'offre de formation dans la filière numérique	43

PRIORITÉ 3 : Transformation sociétale - devenir la première région à économie positive **44**

Promouvoir et accélérer l'engagement de toutes les entreprises régionales	45
Action 33 : Devenir la 1 ^{re} région de France de l'entrepreneuriat engagé	45
Action 34 : Favoriser le financement et la reconnaissance des entreprises engagées	46
Conforter la dynamique entrepreneuriale de l'Occitanie et renforcer l'accompagnement et le financement des projets de création et de reprise d'entreprises à impact	46
Action 35 : Transformer les envies d'entreprendre en projets économiques et en projets de vie porteurs de sens et de valeurs	46
Action 36 : Sensibiliser les dirigeants à anticiper la transmission de leur entreprise, accompagner les transmissions	47
Encourager l'envie d'entreprendre et la création de solutions innovantes et engagées répondant aux nouveaux modes de consommation	48
Action 37 : Structurer et animer une communauté d'acteurs sur la création d'entreprise, avec une attention particulière en faveur de l'entrepreneuriat engagé	48
Conforter la dynamique de l'ESS en Occitanie	49
Action 38 : Rendre l'ESS attractive dans toutes les sphères économiques et éducatives	49

3^e DÉFI : Nous voulons impulser la dynamique économique dans tous les territoires **51**

PRIORITÉ 1 : Assurer le développement et le renouvellement des activités économiques sur l'ensemble des territoires **51**

Accompagner le développement des activités économiques sur les territoires	51
Action 39 : Proposer une offre complète d'accompagnement de proximité des entreprises sur les territoires	51
Développer les partenariats et les synergies territoriales	53
Action 40 : Impulser les coopérations économiques territoriales à l'échelle des bassins d'emplois	53
Action 41 : Lancer une expérimentation de Territoires de projet d'économie locale	53
Assurer une offre commerciale, artisanale et de services de première nécessité sur tous les territoires	54
Action 42 : Accompagner la transformation des entreprises commerciales, touristiques et artisanales vers des modèles plus vertueux : PASS « Économie de proximité »	54
Action 43 : Accompagner les territoires dans la restructuration des espaces commerciaux et artisanaux : FOCCAL	54

Déployer les actions de promotion du repreneuriat et de l'entrepreneuriat sur les territoires les plus fragiles 55

Action 44: Améliorer l'attractivité des territoires ruraux et Quartiers Politiques de la Ville en proposant aux futurs repreneurs et créateurs une offre complète d'accueil 55

Action 45: Favoriser l'installation des nouveaux agriculteurs et le renouvellement des générations 55

Développer une offre foncière et immobilière vertueuse pour répondre aux besoins des entreprises et des salariés 56

Action 46: Proposer une offre foncière « clé en main » à l'échelle de chaque bassin d'emploi 56

PRIORITÉ 2: Accompagner une agriculture durable, compétitive qui renforce le tissu socio-économique des zones rurales 59

Action 47: Favoriser une approche globale des projets portés par les exploitations agricoles 60

PRIORITÉ 3: Accompagnement des entreprises touristiques sur les territoires et des projets économiques touristiques 61

PRIORITÉ 4: Littoral: faire de l'Occitanie une région ambitieuse sur l'économie bleue 62

Diffuser l'innovation dans l'économie bleue 63

Action 48: Structurer, animer et développer une industrie nautique et une filière de sports et loisirs nautiques 63

Action 49: Faire de l'Occitanie une Région fière de son identité maritime qui préserve les ressources et les exploite durablement 63

Action 50: Faire de l'Occitanie une Région phare sur les énergies marines renouvelables et en particulier l'éolien offshore flottant 64

CONCLUSION : Mobiliser les acteurs économiques régionaux pour faire gagner l'Occitanie 65

Une gouvernance partagée 65

Une évaluation régulière à envisager collectivement 65

Une capacité à ajuster les actions 65

ANNEXES 67

BILAN DU PRÉCÉDENT SCHÉMA 68

FILIÈRES STRATÉGIQUES 77

VOLETS MÉTROPOLITAINS 92

NOS PRIORITÉS POUR L'OCCITANIE

Responsabilité confiée aux Régions depuis le début des années 1980, la coordination des politiques publiques locales de développement économique constitue un levier majeur pour préparer l'avenir du territoire. Formellement, la Loi 2015-994 du 7 août 2015 portant « Nouvelle organisation territoriale de la République » (loi NOTRe) demande aux Régions d'adopter un Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), incluant un volet agricole et traitant du développement de l'économie sociale et solidaire.

Le précédent schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) a été élaboré en 2016 dans le contexte de la fusion des deux anciennes régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon. Il a constitué une des pierres fondatrices du processus de fusion en définissant une stratégie et des dispositifs d'intervention pensés pour répondre aux enjeux économiques et de création d'emploi de la nouvelle région Occitanie. Les politiques mises en œuvre en application de ce schéma ont notamment permis le rapprochement des acteurs économiques des deux anciennes régions et le développement de nouvelles synergies. En répondant à un maximum de bénéficiaires (1,3 Mds € d'aides économiques, près de 60 000 entreprises soutenues... cf. bilan en annexe), les dispositifs d'intervention issus du schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation ont parfaitement rempli leur objectif d'accompagner le développement des entreprises et la création d'emplois.

Depuis 2020, les crises aiguës qu'a traversées le monde ont renforcé la prise de conscience de l'importance des moteurs de la résilience économique, des enjeux de souveraineté nationale et européenne, de la nécessité de la transition environnementale et plus généralement de la transformation des modèles. La Région Occitanie a su démontrer à cette occasion sa capacité de réaction. En lien constant avec les acteurs économiques, elle a pu s'appuyer sur leurs remontées de terrains pour faire évoluer

ses dispositifs d'intervention économique et répondre ainsi très rapidement aux nouveaux enjeux.

À la crise sanitaire est venue s'ajouter la crise ukrainienne qui a amplifié les impacts sur les économies et qui fait émerger d'autres défis : la reprise de l'inflation liée à la hausse des coûts de l'énergie et des matières premières, les difficultés d'approvisionnement... Le processus de mondialisation, qui n'avait fait que s'accélérer depuis la fin des années 1980, semble désormais marquer le pas : une mondialisation « fragmentée » se dessine désormais, avec des échanges qui pourraient, en partie, se concentrer au sein de blocs organisés en fonction de considérations géopolitiques et qui échangeront moins les uns avec les autres. Cette évolution pousse les entreprises à repenser totalement leur chaîne de valeur, à devoir diversifier leurs marchés...

Par ailleurs, les effets du changement climatique deviennent chaque jour plus perceptibles et ceux-ci pourraient conduire à une crise bien plus profonde, systémique et durable encore. La transformation des économies vers des modèles durables devient désormais une impérieuse nécessité.

C'est dans ce contexte instable et mouvant que s'inscrit l'adoption, après une large concertation, du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) 2022-2028.

LES PRIORITÉS DE L'OCCITANIE

Dans un contexte qui a profondément évolué, la Région Occitanie se doit de repenser et réévaluer sa stratégie à l'aune de ces bouleversements pour réaffirmer son ambition, créer les emplois de demain et conduire les transitions structurelles qui s'imposent pour relever les défis du dérèglement climatique, de la souveraineté, de la digitalisation, des attentes sociétales...

La Stratégie Régionale pour l'Emploi, la Souveraineté et la Transformation Écologique constitue une démarche globale en matière de recherche

et d'enseignement supérieur, de développement économique, d'innovation, d'internationalisation, d'orientation, de formation professionnelle, de tourisme et d'agriculture, pour les 6 prochaines années, dont les grands enjeux sont les suivants :

- **Accroître notre souveraineté industrielle, énergétique et alimentaire**
- **Accélérer la transformation du modèle économique régional et préparer les compétences de demain**
- **Faire de l'Occitanie une des premières régions scientifiques et technologiques d'Europe et renforcer son rayonnement par la force de l'innovation,**
- **Offrir à tous (femmes, hommes, territoires) les conditions de la réussite et lever les freins à l'emploi.**

Le Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) constitue l'un des 4 piliers de cette stratégie avec le Schéma Régional pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation (SRESRI), le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelle (CPRDFOP) et le Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs (SRDTL).

Le SRDEII définit les orientations en matière d'aides aux entreprises, de soutien à l'internationalisation et d'aides à l'investissement et à l'innovation des entreprises, ainsi que les orientations relatives à l'attractivité du territoire régional. Il définit les orientations en matière de développement de l'économie sociale et solidaire, en s'appuyant notamment sur les propositions formulées au cours des conférences régionales de l'économie sociale et solidaire. Il fixe également les actions menées par la Région en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

UNE STRATÉGIE BÂTIE COLLECTIVEMENT

Son élaboration a fait l'objet d'une large concertation réalisée sur l'ensemble du territoire régional avec l'ensemble des acteurs et partenaires économiques :

- 13 réunions territoriales de concertation communes au SRDEII, au CPRDFOP, et au SRDTL, autour de 39 ateliers organisés dans chaque département (Albi, Auch, Carcassonne, Cahors, Foix, Mende, Montauban, Nîmes, Perpignan, Rodez, Tarbes, Toulouse et Montpellier) qui ont mobilisé près de 1300 participants ;
- 2 réunions de concertations thématiques à Montpellier le 22 mars et à Toulouse le 7 avril 2022 qui ont mobilisé plus de 300 participants pour contribuer aux orientations et aux priorités en matière de développement économique et agricole, de formation et orientation professionnelle et de tourisme ;
- Plus de 100 contributions ont été adressées à la Région via la plateforme de concertation en ligne ou par d'autres canaux (courriers, mails) pour l'ensemble des schémas contribuant à cette stratégie.

Pour répondre aux enjeux de la stratégie régionale pour l'emploi, la souveraineté et la transformation écologique, 3 grandes orientations en matière de développement économique, d'innovation et d'internationalisation sont identifiées :

1^{er} DÉFI : Nous voulons accroître la souveraineté et la performance globale de l'économie régionale

La crise de la Covid-19 a mis à l'épreuve la capacité de notre économie à répondre à des chocs externes. En impactant fortement les secteurs de l'aéronautique, du tourisme et l'agroalimentaire qui constituent les moteurs de l'économie régionale, elle a mis en évidence le risque que peut présenter une économie insuffisamment diversifiée. Elle a également mis en exergue la dépendance industrielle et technologique de l'économie française et la fragilité de cer-

taines chaînes de valeur mondiales. Avec la guerre en Ukraine, ce sont désormais les dépendances énergétiques et alimentaires qui apparaissent davantage.

En conséquence, l'enjeu est désormais de construire une économie régionale plus résiliente, plus agile et globalement plus performante. Cela suppose de pouvoir bâtir une économie plus souveraine, diversifiée, dotée d'un socle industriel et agricole fort, capable de maîtriser ses dépendances sur les produits stratégiques mais également d'être présente sur les marchés d'avenir en s'appuyant sur un écosystème d'innovation fort, des compétences et des technologies de pointe. Enfin il s'agit de renforcer l'ouverture à l'international de l'économie régionale pour construire une économie plus exportatrice et consolider les entreprises avec des marchés diversifiés.

2° DÉFI : Nous voulons accélérer la transformation du modèle économique régional

Des mutations profondes sont en cours, nécessitant de faire évoluer les modèles de développement :

- Le changement climatique et la crise énergétique rendent urgentes les transformations nécessaires pour aller vers une économie plus vertueuse, économe en énergie, limitant son impact environnemental tout en étant créatrice d'emplois.
- La crise sanitaire a fortement accéléré le processus de digitalisation de la société et fait peser le risque d'une économie à deux vitesses si le virage de la transformation numérique n'est pas rapidement pris par les TPE et les PME.
- Le contrat social issu de la période de l'après-guerre, fondé sur une croissance continue pour assurer la prospérité de tous, demande à être redéfini à l'aune des contraintes environnementales et des nouvelles attentes sociétales. Les citoyens, notamment les plus jeunes, sont davantage en quête de sens et attendent de la part des entreprises, plus qu'une rémunéra-

tion ou une carrière. De plus en plus, les entreprises prennent conscience du rôle qu'elles doivent jouer tant en matière environnementale que sociale. Un mouvement de fond tend à s'opérer autour de démarches volontaires d'entreprises souhaitant évoluer vers des modèles de développement plus respectueux des femmes et des hommes et de l'environnement.

La Région souhaite être actrice de ces transformations, jouer son rôle d'aiguillon pour accélérer au sein des entreprises, en particulier des PME, les transformations environnementales et énergétiques, les transformations digitales et sociétales.

3° DÉFI : Nous voulons impulser la dynamique économique dans tous les territoires

Les dynamiques de développement démographique et économique sont fortement différenciées au sein de l'Occitanie. Les deux espaces métropolitains constituent des moteurs essentiels du développement régional, qui concentrent des fonctions supérieures (enseignement et recherche, santé, culture, innovation) et apportent des ressources à l'ensemble des habitants de la région. Ainsi, la moitié des emplois salariés de la région sont concentrés sur les deux métropoles.

Toutefois, leur dynamisme ne profite pas nécessairement aux autres territoires de la région. Les travaux du SRADDET Occitanie 2040 ont mis en évidence l'accroissement des écarts entre les espaces métropolitains et les autres territoires, engendrant des déséquilibres dommageables tant pour les espaces métropolitains que pour les espaces ruraux et de Massifs, les premiers courant le risque d'une saturation (rareté du foncier, consommation de ressources, congestion routière...), les seconds celui d'un décrochage.

Le dynamisme de l'économie régionale n'est en outre pas toujours un facteur de cohésion sociale et territoriale. En Occitanie, des territoires attractifs et dynamiques coexistent avec des secteurs où se concentrent des situations de précarité, de chômage et de pauvreté que la croissance économique

ne permet pas de résorber. Enfin, les effets d'entraînement ne sont pas automatiques entre les économies métropolitaines et les autres économies territoriales, de même qu'il n'y a pas non plus de relation directe entre une spécialisation économique donnée et le bien-être des habitants d'un territoire.

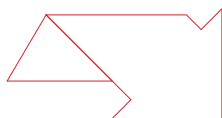
Au regard de ces constats, le SRADDET Occitanie 2040 a clairement identifié le rééquilibrage du développement régional en Occitanie comme un enjeu majeur pour assurer la soutenabilité à moyen-long terme des moteurs métropolitains et redynamiser certains territoires, notamment ruraux. Pour répondre à cet enjeu, les priorités d'actions du SRDEII consistent à assurer le développement et le renouvellement des activités économiques sur tous les bassins d'emplois, en particulier sur les plus fragiles, accompagner une agriculture durable et compétitive qui renforce le tissu socio-économique des zones rurales, favoriser le développement d'un tourisme durable source de richesses et d'emplois non délocalisables.

Seule la mobilisation collective des acteurs socio-économiques régionaux permettra de relever ces défis. À l'image de la concertation qui a per-

mis de construire les orientations stratégiques du SRDEII 2022-2028, la Région souhaite renouveler les espaces de dialogue et co-construire l'ensemble des initiatives et politiques à mener en Occitanie. Il est important de faciliter les relations entre les différents écosystèmes à l'échelle régionale et locale : relations PME-PMI-ETI et Grandes Entreprises ; réseaux métropolitains / territoires ; Industrie / enseignement / recherche ; agriculture / entreprises de transformation ; réseaux de transports / déploiement des activités économiques ; formation-orientation / métiers de l'entreprise.

La capacité des acteurs du territoire à unir et coordonner leurs forces a été, une nouvelle fois, démontrée durant la crise sanitaire : des réponses collectives, agiles, ont été conçues et mises en œuvre pour faire face à des difficultés inédites. La Région est attachée à ce dialogue permanent avec les acteurs économiques et sociaux, les collectivités, l'État... Le « pack Occitan » fera ainsi la démonstration de sa force, de son courage, de son intelligence collective pour assurer sa transition qui ne doit pas rester un défi mais devenir une réalité.

1^{er} DÉFI : NOUS VOULONS ACCROÎTRE LA SOUVERAINETÉ ET LA PERFORMANCE GLOBALE DE L'ÉCONOMIE RÉGIONALE



PRIORITÉ 1 : RENFORCER LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE, ÉNERGÉTIQUE ET ALIMENTAIRE DE L'OCCITANIE

DIAGNOSTIC ET ENJEUX

Plusieurs grandes filières industrielles constituent des marqueurs de l'identité régionale. Adossées à des écosystèmes de recherche et d'innovation performants et reconnus, elles constituent des facteurs d'attractivité et de rayonnement, de performance de l'économie régionale mais également de souveraineté industrielle.

La crise sanitaire Covid-19 a replacé au cœur des débats les questions de souveraineté, de dépendance sur des produits industriels, de relocalisations d'activités industrielles stratégiques à l'échelle européenne et nationale. Elle a mis en exergue l'urgence de la reconstruction d'une base industrielle solide. L'industrie demeure en effet un des principaux moteurs de l'activité économique en termes de valeur ajoutée et d'emploi, elle exerce un effet d'entraînement puissant sur l'ensemble des activités, en particulier par ses consommations intermédiaires. C'est également un puissant levier pour maintenir de l'activité et de l'emploi sur les territoires hors des métropoles. La préservation d'une base industrielle doit englober la sécurisation de l'outil de production mais également celle des approvisionnements et des compétences. Elle suppose également une dynamique de maintien et de captation des activités économiques en agissant sur l'attractivité des territoires et leurs atouts : offre foncière, main-d'œuvre, infrastructures et services, proximité des marchés, fournisseurs, coopération industrielle, cadre de vie...

La souveraineté industrielle ne peut s'incarner sans la performance, la compétitivité techno-

logique. Elle ne signifie pas un fonctionnement en autarcie, mais appelle au contrôle des briques technologiques clés de chaque domaine. L'action régionale devra particulièrement servir des secteurs d'activité ciblés considérés comme stratégiques. À cet effet, la Région s'appuiera notamment sur l'étude menée sur le « Métabolisme économique régional », sur les réflexions prospectives réalisées sur différentes filières ainsi que sur les travaux de la Stratégie Régionale d'Innovation Occitanie (SRI).

Par ailleurs, la guerre en Ukraine met en lumière les fragilités du système énergétique européen, reposant en grande partie sur l'importation de gaz et de pétrole. Dans un contexte déjà marqué par de fortes tensions sur les prix et une inflation liée au dynamisme de la reprise mondiale à la sortie de la crise sanitaire, cette crise récente a mis en lumière les difficultés de la production électrique française, liées à la baisse de la production du parc nucléaire. Il est également à craindre que les sécheresses de plus en plus fréquentes ne constituent un nouveau facteur de diminution de la production énergétique (hydraulique mais aussi nucléaire) dans les années à venir. Ces éléments concourent à une fragilisation du système énergétique français, et à un renchérissement des prix à moyen et long terme. La recherche d'une souveraineté énergétique, basée sur la sobriété dans les usages et sur une production locale d'énergie renouvelable est donc un enjeu de sécurité, de compétitivité et de protection vis-à-vis d'une inflation prévisible des coûts. Cette souveraineté se traduira par un développement de l'économie et de l'emploi

lié à l'essor de l'activité autour des énergies renouvelables. Elle permettra en outre aux entreprises de profiter d'une avance technologique sur les nouvelles filières, comme l'hydrogène, l'éolien flottant, les mobilités durables mais également sur les marchés émergents comme le recyclage-réemploi associé au démantèlement des installations en fin de vie.

En matière de souveraineté énergétique, environ 20 % de la production d'énergies renouvelables française est issue du secteur agricole, soit 3,5 % de la production globale d'énergie. Le développement des énergies renouvelables est une source de complément de revenu pour les agriculteurs. Que ce soit dans le domaine de la méthanisation ou de l'agrivoltaïsme, l'enjeu sera d'intégrer le développement des énergies renouvelables dans le système agricole et alimentaire dans son ensemble, de prévenir les conflits d'usage avec la « terre nourricière » en offrant des solutions adaptées.

La souveraineté alimentaire constitue un autre enjeu majeur. En effet, pour un nombre encore trop important de citoyens, « bien manger » signifie d'abord manger à sa faim. Un Français sur cinq a du mal à se nourrir sainement trois fois par jour, pour des raisons financières. Œuvrer pour l'accessibilité d'une alimentation de qualité pour l'ensemble des habitants d'Occitanie est un enjeu d'équité et de santé publique, mais permettre à tous de choisir leur alimentation est aussi un formidable levier de création de lien social, d'insertion, de réalisation de soi... La Région Occitanie a adopté fin 2018 son Pacte régional pour une alimentation durable en Occitanie. Il porte les attentes des 100 000 citoyens qui ont participé à son élaboration et se sont exprimés en faveur d'un modèle alimentaire respectueux de la santé humaine, des producteurs, de l'environnement, du bien-être animal.

La crise sanitaire et la crise en Ukraine ont également mis en exergue la nécessaire résilience des systèmes agricoles et alimentaires. De nombreuses pénuries alimentaires ont notam-

ment marqué les esprits. Le Plan Alimentation fixe l'ambition de favoriser une souveraineté alimentaire régionale, c'est-à-dire le droit des populations d'un territoire à décider collectivement de leur système agricole et alimentaire tout en maîtrisant le lien au territoire, à la santé, à l'environnement, à l'emploi et au climat, avec la finalité claire de servir l'intérêt commun et en rendant accessible à toutes et tous une alimentation de qualité. L'enjeu est également de transformer les productions agricoles en Occitanie afin de conserver et créer de la valeur ajoutée sur les territoires grâce à un maillage des industries agroalimentaires en cohérence avec le développement des filières locales.

Au regard de ces enjeux, la Région se donne pour ambition de remplir les objectifs suivants :

SOUTENIR LES ACTIVITÉS STRATÉGIQUES À L'ÉCHELLE DES TERRITOIRES OU DES FILIÈRES RÉGIONALES

ACTION 1 IDENTIFIER ET SOUTENIR LES ENTREPRISES PIVOTS, STRUCTURANTES PAR FILIÈRE ET TERRITOIRE

Certaines entreprises constituent des pivots stratégiques, soit à l'échelle d'une filière (par leur positionnement dans la chaîne de valeur, leur savoir-faire ou leur technologie) ou à l'échelle d'un territoire (par leur impact sur l'emploi et par diffusion sur l'économie résidentielle ou la sous-traitance locale). Pour accompagner au mieux les projets à fort impact (création d'emplois, innovation de rupture, relocalisation, impact territorial) de ces entreprises, la Région Occitanie mettra en place un dispositif de soutien spécifique en intervenant sur l'ensemble des leviers déterminants : ressources humaines, innovation, export, investissement... via des subventions, avances

remboursables, interventions en haut de bilan : **le Contrat 3S (Stratégique, Structurant, Souveraineté)**.

En outre, pour les projets les plus complexes, la Région proposera de réunir auprès des entreprises concernées, dans le cadre d'un comité stratégique local, l'ensemble des partenaires pouvant contribuer à lever les freins à leur développement.

ACTION 2 **APPUYER LE DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES INDUSTRIELLES RÉGIONALES STRUCTURÉES OU ÉMERGENTES**

Les dynamiques collectives des entreprises, autour d'enjeux partagés, sont souvent déterminantes pour bâtir des réponses adaptées. En partenariat étroit avec les acteurs concernés (entreprises, pôles, clusters, syndicats professionnels, État...), la Région poursuivra, dans le cadre de Contrats de filière, la structuration et le développement des filières stratégiques, qu'elles soient matures ou émergentes : aéronautique, spatial, santé, agroalimentaire, numérique, mobilités intelligentes et durables, eau, habitat durable, industries culturelles et créatives... Il s'agira, dans le cadre de ces contrats, d'aider les filières, à répondre aux enjeux auxquels elles seront confrontées dans les années à venir, en particulier les enjeux liés aux transformations environnementales, énergétiques et digitales mais également aux enjeux de formation et de recrutement.

Élaborés en concertation avec les acteurs des écosystèmes régionaux et en lien étroit avec les stratégies nationales et européennes, ces contrats définiront la feuille de route des filières pour les 5 ans à venir et feront l'objet d'une animation régulière, d'un bilan et d'une évaluation. Par ailleurs, ils constitueront le socle des Comités stratégiques de filière, instances d'échange et d'expression des besoins des entreprises régionales. Pour faire vivre les contrats de filière, des groupes de travail pour-

ront émerger sur des besoins exprimés par les industriels en vue de définir des actions dédiées.

Le soutien aux activités économiques pour l'Occitanie passera aussi par le développement de capacités régionales de financement des projets les plus stratégiques pour le territoire.

ACTION 3 **UN FONDS SOUVERAIN RÉGIONAL DE 400 M€**

La Région veillera à ce que les entreprises régionales, stratégiques ou à fort potentiel, puissent conserver les moyens de se développer en toute indépendance ; ceci en poursuivant, en partenariat avec les opérateurs financiers et les banques publiques (Banque Européenne d'Investissement et Bpifrance), le déploiement d'instruments financiers de consolidation de haut de bilan et de financement long terme.

La Région met en place un fonds souverain partenarial, dont l'ambition est d'accompagner l'innovation, la transformation industrielle, ainsi que la souveraineté économique et énergétique. Celui-ci se déclinera en plusieurs véhicules complémentaires, gérés par les acteurs compétents de notre région :

- L'**ARIS**, Agence Régionale des Investissements Stratégiques, mise en place au plus fort de la crise sanitaire pour répondre aux enjeux de **souveraineté industrielle**, verra sa capitalisation renforcée avec les partenaires pour atteindre l'objectif de 50 M€ ;
- En complémentarité avec l'ARIS, la nouvelle société de gestion **OCCTE** développera un fonds dédié aux enjeux de **transformation industrielle**, visant les 50 M€ en gestion ;
- Quant à la **transition** et la **souveraineté énergétique**, OCCTE développera un

fonds dédié aux infrastructures de production d'énergie renouvelable et l'outil FITEEO pour le soutien à la transition énergétique, d'une volumétrie globale de 200 M€;

- Les fonds historiques seront réalimentés (IRDI...) à hauteur de 50 M€;
- Enfin, la Région a à cœur de développer le financement citoyen avec des outils tels qu'**Épargne Occitanie** dédié au tissu économique local ou un fonds citoyen dédié aux développements des énergies renouvelables qui sera développé par l'AREC. La volumétrie globale sera d'environ 50 M€.

Ce fonds souverain partenarial avoisinera ainsi les 400 M€, au plus près des territoires.

Enfin, en parallèle du fonds souverain, la Région poursuivra son soutien au tissu économique local pour :

- Faciliter le **financement des TPE-PME locales** via la garantie bancaire «FOSTER 2», qui permettra dans la période de remontée des taux d'intérêt, de faciliter le financement bancaire avec un spectre large ; d'une volumétrie de 100 M€, ce fonds sera financé par 75 M€ de fonds FEDER ;
- Accroître le soutien à l'**innovation**, par deux nouveaux fonds de capital-amorçage et capital-risque au sein de IRDI-Capital Investissement, pour un montant approchant les 100 M€ ;
- Renforcer la **filière touristique** avec le Fonds Tourisme Occitanie, 100 M€ ;
- Animer un espace de dialogue entre les opérateurs financiers: la Région s'associe à **Occitanie Place Financière** (association commune des opérateurs financiers) permettre la diffusion et l'émergence des outils les plus adaptés.

ACTION 4 **CRÉER LE PRÊT RÉGIONAL DE SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE POUR ACCOMPAGNER LES PROJETS D'INVESTISSEMENT DES ENTREPRISES**

Le contexte post-covid et la crise ukrainienne ont des conséquences directes sur les projets d'investissement des entreprises par plusieurs faisceaux croisés: désorganisation de chaîne logistique, pénurie des matières premières, augmentation des prix de l'énergie, inflation et augmentation des taux d'intérêt... Afin de soutenir les projets structurants ayant en effet d'entraînement (sur une filière économique ou un territoire) et respectant les critères du Pacte Vert, la Région se mobilise pour attribuer des **prêts bonifiés**, en complémentarité avec les financements bancaires. L'outil sera concerté avec la Banque de France, la Fédération Régionale des Banques et Occitanie Place Financière.

ORIENTER LES ENTREPRISES VERS LES APPROVISIONNEMENTS RÉGIONAUX ET NATIONAUX

ACTION 5 **AGIR POUR LA SÉCURITÉ DES APPROVISIONNEMENTS**

La sécurité des approvisionnements des PME devient un enjeu de souveraineté. Afin de réduire les risques de pénurie et de variation de coûts, il conviendra d'encourager les entreprises régionales à repenser leurs approvisionnements, à les diversifier, à privilégier lorsque cela est possible les circuits courts, et à utiliser des matériaux de substitution en soutenant si besoin l'émergence de filières locales de recyclage. Dans cette perspective, les vulnérabilités des chaînes d'approvisionnement, les pistes de verdissement et de sécurisation ainsi que les projets de reconception de produits qui

favorisent un approvisionnement régional, national, voire européen seront identifiées et des réponses concrètes seront construites.

Dans le domaine spécifique de l'agroalimentaire, il s'agira de renforcer l'approvisionnement des entreprises en matières premières agricoles régionales, sous SIQO (signes d'identification de la qualité et de l'origine), issues de l'Agriculture Biologique ou de pratiques durables. L'accompagnement des entreprises agroalimentaires sera notamment orienté en priorité vers celles qui privilégient un approvisionnement régional, et qui s'engagent dans une transformation vers plus de durabilité, en s'appuyant notamment sur des démarches de responsabilisation sociétale. La Région s'attachera à développer des outils de transformation, conditionnement et commercialisation permettant d'apporter une valeur ajoutée à la chaîne alimentaire, à rémunérer les producteurs et renforcer la structuration des filières régionales.

ACTION 6 **RENFORCER LES LIENS ENTRE LES ACTEURS INDUSTRIELS ET LEURS ÉCOSYSTÈMES LOCAUX**

Dans l'objectif d'une meilleure maîtrise des dépendances externes, la reconnexion des entreprises industrielles avec leurs écosystèmes locaux constitue un axe d'intervention prioritaire. Il s'agit de renforcer la connaissance mutuelle des industriels à l'échelle territoriale, de favoriser les collaborations de proximité aussi bien pour identifier des fournisseurs locaux que pour faciliter la sous-traitance à l'échelle régionale. Ces rapprochements pourront être opérés dans le cadre d'animations collectives portées notamment par l'agence Ad'Occ mais s'appuieront également sur le réseau des développeurs économiques locaux. L'agence de développement sera mobilisée pour prospecter, capter, développer de nouvelles activités industrielles ou services à l'industrie stratégiques.

Une priorité sera donnée à l'identification de chaînons manquants dans les chaînes de valeur des filières régionales pour mener des prospections ciblées en s'appuyant sur les atouts régionaux du secteur.

Enfin, des actions spécifiques seront menées sur la base des résultats de l'étude sur le métabolisme économique régional réalisée en 2021 en partenariat avec l'ADEME pour orienter davantage le système de production vers la demande locale de façon à renforcer les filières régionales, relocaliser certaines productions délocalisées et réduire les importations à fort impact environnemental.

ANTICIPER LES CRISES

La gestion de la crise sanitaire a démontré l'utilité de construire collectivement, en concertation avec les partenaires économiques, les réponses à apporter aux besoins des entreprises lorsque survient une situation de crise.

Cette méthode partenariale sera naturellement poursuivie. Pour autant, pour mieux gérer les conséquences des crises comme celles du dérèglement climatique, il convient de pouvoir davantage les anticiper: la Région organisera des temps réguliers de concertation avec les partenaires économiques (État, chambres consulaires, syndicats professionnels, Banque de France, pôles et clusters...) afin de partager une vision prospective des risques qui pourraient peser sur l'économie régionale et pouvoir collectivement anticiper les solutions à apporter.

ACTION 7 **ANTICIPER ET TRAITER LES DIFFICULTÉS DES ENTREPRISES STRATÉGIQUES**

La prévention et le traitement des difficultés rencontrées par les entreprises régionales constituent, plus que jamais, des objectifs largement partagés. Membre de la Cellule Régionale de Veille, d'Anticipation et de Prévention animée par les services de l'État, la Région poursuivra son engagement en complémentarité des acteurs mobilisés sur cette problé-

matique (Administrateurs et mandataires judiciaires, tribunaux de commerce, chambres consulaires...). La Région participe notamment à la prévention en remontant les difficultés identifiées sur le terrain par l'agence Ad'Occ, les services de la Région ou des Maisons de Région mais également en apportant, lorsque cela est possible des solutions de financement. La Région Occitanie poursuivra la mise en place de dispositifs de soutien ciblés vers les entreprises stratégiques victimes de difficultés structurelles ou conjoncturelles: aide au conseil pour l'appui d'experts, financement à effet de levier en cas de capacité de rebond... Les services de la Région et de l'agence Ad'Occ seront également mobilisés pour identifier au plus tôt les entreprises en difficulté et les orienter vers les partenaires les plus adaptés selon le niveau de difficulté. L'agence Ad'Occ sera mobilisée, lorsque les difficultés le nécessitent, pour la recherche de repreneurs.

ACTION 8 **CONTRIBUER À LA SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE** **ET NUMÉRIQUE DES ENTREPRISES**

L'intégration croissante des technologies du numérique dans les échanges économiques et les processus de production et d'innovation, et l'accroissement des tensions géopolitiques rendent de plus en plus prégnantes les questions de sécurité économique. Dans ce contexte, les PME sont les plus vulnérables et peuvent voir leur existence menacée par des agressions de toute nature. Pour prévenir ces difficultés, il est nécessaire de mener des actions de formation et sensibilisation des salariés et des étudiants sur les enjeux de sécurité économique; en outre, la Région développera, au travers de la plate-forme Cyber Occ (cf. ac-

tion 14), un appui aux PME sur les questions de Cybersécurité.

De plus, en lien avec les services de l'État, la Région veillera à ce que les investissements étrangers en région ne présentent pas de menace sur la souveraineté économique.

RÉPONDRE AUX BESOINS EN **COMPÉTENCES DES ENTREPRISES POUR** **SOUTENIR LEUR DÉVELOPPEMENT**

Le Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP) 2022-2028 se fixe notamment l'objectif de lever les freins à l'emploi et rendre attractifs les métiers en tension. Cela fait écho aux objectifs du Pacte pour l'Embauche adopté en mars 2022 par la Région Occitanie. En effet, face aux tensions de recrutement, les femmes et les hommes doivent être accompagnés pour pouvoir trouver un emploi en levant les freins qui entravent leur insertion professionnelle. Dans le même temps, il est nécessaire d'aider les entreprises dans leur stratégie RH pour attirer et entretenir les compétences des salariés, les fidéliser en développant la qualité de vie au travail. C'est un enjeu de performance économique mais également d'épanouissement personnel. Enfin, pour le dynamisme de l'économie et le bien-être des individus, une information claire et accessible à tous sur les métiers est indispensable.

Il s'agira ainsi de:

- Accompagner les entreprises dans leurs **stratégies RH**: formation des salariés, stratégie RH permettant la fidélisation des salariés, appui au recrutement...
- Mettre en place des formations au plus près des besoins des entreprises en ayant une analyse par secteur très précise, en lien avec les contrats de filière, en développant les AFEST (actions de formations en situation de travail...)
- Instaurer un dialogue avec les entreprises sur le recrutement, la formation, l'attractivité des

métiers via des équipes dédiées de l'agence de développement économique et de la Région ayant une offre de service globale,

- Mieux communiquer sur les métiers qui recrutent via des manifestations (salons TAF, jobdatings...) et via des modes innovants,
- **Dynamiser l'Orientation scolaire**, en incluant davantage le monde économique notamment via le Mentorat et le tutorat,
- Lever les freins matériels entravant l'accès à l'emploi et la formation en garantissant une rémunération et en agissant sur les problématiques d'hébergement, de restauration auprès des stagiaires de la formation professionnelle, notamment les plus fragilisés.
- Aller plus loin, via le **Pacte pour l'Embauche**, en accompagnant les demandeurs et repreneurs d'emploi sur les questions de mobilité, en mettant en place une aide à la garde d'enfants, en créant le Revenu écologique Jeune.
- Agir sur l'acquisition de compétences comportementales (softs skills...) aujourd'hui davantage recherchées par les entreprises que les compétences techniques.
- Proposer des formations flexibles, réactives, sur-mesure par rapport aux besoins des entreprises.

ASSURER LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE AGRICOLE

La souveraineté alimentaire agricole passe par le développement d'une agriculture régionale plus durable et une meilleure prise en compte des attentes des consommateurs, la préservation du potentiel productif agricole, la structuration d'une offre alimentaire régionale et le renforcement de la place des produits régionaux dans les circuits de distribution, et de la restauration collective, privée ou publique, le développement de projets de proximité... La Région se donne également pour objectif d'accroître le revenu des agriculteurs.

Dans le cadre du Pacte Vert et son Plan Alimentation, la Région agit concrètement pour relocaliser l'alimentation selon un nouveau modèle de développement, accompagne la transition agro-écologique pour une alimentation durable et favorise les rapprochements entre la production agricole et les réseaux de transformation et de distribution.

ACTION 9

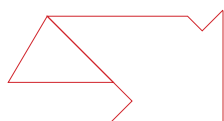
SOUTENIR LES PROJETS TRANSFORMATION ET DE RELOCALISATION D'ACTIVITÉ

Il s'agira de prioriser les actions sur la transformation et la relocalisation de produits agricoles et agroalimentaires dans les territoires pour conserver et créer de la valeur ajoutée. Les outils mis en place auront ainsi pour objectif de favoriser le développement des circuits et la transformation de produits dans les territoires ainsi que l'adjonction d'activités complémentaires de produits ou services à plus forte valeur ajoutée auprès des agriculteurs afin de leur assurer un complément de revenu (à titre d'exemple, l'agritourisme).

ACTION 10

DÉPLOYER LE PLAN RÉGIONAL « PROTÉINES VÉGÉTALES »

Le plan « Protéines végétales » vise à limiter la dépendance protéique de l'Occitanie vis-à-vis de l'extérieur et permettre de développer une filière porteuse en débouchés (développement, diversification, emploi, circuit court) à la fois pour l'alimentation humaine et animale, en assurant un revenu équitable aux agriculteurs. La Région s'attachera à renforcer la structuration de cette filière émergente en Occitanie en poursuivant l'accompagnement de la démarche multi-partenariale FILEG, à favoriser le développement d'acteurs de l'aval, à faire évoluer les pratiques d'élevage dans l'objectif d'améliorer l'autonomie protéique...



PRIORITÉ 2 : DÉVELOPPER L'OUVERTURE INTERNATIONALE DES ENTREPRISES

DIAGNOSTIC ET ENJEUX

L'export est un des leviers principaux de croissance pour les entreprises. Il permet une moindre dépendance vis-à-vis du marché national mais également une réduction des risques en les répartissant sur plusieurs marchés. Il permet également l'accès à des marchés porteurs et dynamiques et d'orienter ses ventes là où la croissance est la plus forte. Le développement à l'export constitue aussi une source d'évolution pour l'entreprise : augmentation du chiffre d'affaires, hausse de la productivité et de la compétitivité, amélioration des marges, augmentation du nombre de salariés. Les entreprises exportatrices sont aussi des entreprises plus solides, plus confiantes, plus dynamiques, plus innovantes et qui s'adaptent plus facilement.

Néanmoins, l'internationalisation présente certes des opportunités mais également des risques qui freinent les TPE : exporter sur un nouveau marché engendre nécessairement des investissements ou des coûts supplémentaires à court terme (comme les frais de prospection ou le recrutement de salariés qualifiés) tandis que la rentabilité n'intervient qu'à moyen terme.

La région Occitanie dégage structurellement un excédent commercial (4,98 milliards € en 2021, malgré l'impact de la crise sanitaire) alimenté essentiellement et historiquement par l'industrie aéronautique et spatiale (54 % de l'ensemble des exportations de l'Occitanie) et le secteur agricole et viticole (7 % de l'ensemble des exportations d'Occitanie). Pour autant, ces performances sont essentiellement le

fait de quelques grandes entreprises. Une très faible part de PME d'Occitanie exportent. En outre, sur 10 600 entités exportatrices identifiées, toutes tailles confondues, 61 entreprises (les plus importantes avec un effectif au-delà de 5 000 salariés), soit 5,7 % d'entre elles, représentent 53 % des exportations.

La taille des structures, l'absence fréquente de stratégie internationale dès le départ, le défaut d'un accompagnement adapté, leur capacité d'investissement à long terme à l'export, mais aussi le manque d'adaptabilité aux évolutions économiques sanitaires et sociétales figurent parmi les freins à lever pour amplifier le développement de ces entreprises sur les marchés étrangers.

Dans un contexte international marqué par les crises récentes, la Région Occitanie et les opérateurs régionaux doivent, plus que jamais, accompagner les TPE-PME pour faire croître leur part dans l'export de l'Occitanie et leur nombre sur les marchés internationaux tout en intégrant les problématiques et exigences de préservation des ressources, de l'environnement et de décarbonation de l'économie. L'objectif sera notamment de doubler progressivement le nombre annuel d'entreprises primo-exportatrices.

MIEUX INTÉGRER L'INTERNATIONAL DANS LA PRATIQUE ET LA CULTURE DES ENTREPRISES

ACTION 11 INCITER LES ENTREPRISES À INTÉGRER L'EXPORT DANS LEUR STRATÉGIE

Pour améliorer la détection et l'information des entreprises régionales, il est proposé de mettre en place un « Kit Export » et des « Permanences Export » de la Team France Export Occitanie (TFEO) : les entreprises auront, grâce au « Kit export », un guide du « comment faire de l'export » et « qui fait quoi en région » ; par ailleurs les membres de Team France Export (Ad'Occ, Business France, CCI Occitanie, Bpifrance et la Région) se mobiliseront un jour par mois pour répondre aux questions des entreprises.

Préparer les futurs cadres « Export »

Afin que les entreprises pensent « export » dès leur création, la Région, la Team France Export Occitanie et ses partenaires se mobiliseront pour mieux sensibiliser et préparer les TPE/PME régionales à l'export, et en priorité les primo-exportateurs, et pour détecter les PME innovantes à fort potentiel « export ». Il s'agira également de mener des actions de sensibilisation auprès des étudiants, futurs cadres ou dirigeants pour les inciter à penser « international » : il est proposé de développer une plateforme numérique d'offres et de demandes de stages « export » (la Team France Export Occitanie ira présenter ses actions et missions aux étudiants pour sensibiliser et préparer les futurs responsables export/dirigeants de demain) et de créer un Prix « Jeunes et Export Occitanie » qui récompensera des étudiants qui mènent un projet export, des entreprises qui recrutent un VIE...

ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES RÉGIONALES VERS UNE INTERNATIONALISATION PERFORMANTE ET PÉRENNE

ACTION 12 PROPOSER UN « PARCOURS EXPORT » AUX PME

La Région poursuivra le soutien au développement à l'export des entreprises avec des dispositifs financiers adaptés, complémentaires des outils nationaux, l'ambition collective étant de doubler, le nombre d'entreprises régionales primo-exportatrices. La priorité de la Région est d'agir pour le renforcement des moyens humains dédiés à l'export afin que les entreprises, y compris les plus jeunes, se dotent des compétences RH nécessaires ou d'un Volontaire International en Entreprise (VIE) pour aller au-delà des simples opportunités et s'engager dans de véritables stratégies à l'international. Il s'agira également de préparer les entreprises sur les volets sécurisation et digital notamment. Chaque membre de la TFEO mobilisera ses compétences pour accompagner individuellement et sur mesure les entreprises à chaque étape de leur développement à l'international.

Expérimenter un « Accélérateur Export »

Pour les entreprises à fort potentiel, un accompagnement spécifique, collectif et individualisé, de type « Accélérateur Export », sera expérimenté : une trentaine d'entreprises seront sélectionnées chaque année pour suivre un programme sur mesure, comprenant des réunions collectives avec toute la promotion et un accompagnement individuel.

Améliorer la coordination entre les acteurs régionaux de l'export

La Région Occitanie et la Team France Export Occitanie sont désormais bien identifiées dans le paysage de l'export. Leurs actions doivent maintenant être renforcées et coordonnées pour répondre au

mieux aux attentes des entreprises. Cette coordination devra s'appuyer sur une formation accrue et approfondie des développeurs « export » et des développeurs économiques du territoire. Les actions et missions de la TFEO feront l'objet d'un programme annuel commun diffusé auprès des entreprises, lesquelles pourront ainsi prendre connaissance des missions, salons et manifestations organisées par les acteurs de l'export en région. La constitution de « Clubs Pays » permettra de proposer des appuis dans les pays d'exportation et d'identifier un réseau d'experts-pays en région sur certains pays cibles.

PROMOUVOIR L'EXCELLENCE RÉGIONALE ET PARTICIPER AU RAYONNEMENT DE L'OCCITANIE A L'ÉTRANGER POUR ATTIRER DES PROJETS INTERNATIONAUX

ACTION 13 PROMOUVOIR LES SAVOIR-FAIRE RÉGIONAUX, LES TERRITOIRES D'EXCEPTION, LES PRODUITS LOCAUX, L'EXCELLENCE INDUSTRIELLE ET LE RAYONNEMENT DE LA RÉGION

Il s'agira tout d'abord de promouvoir les savoir-faire régionaux, l'excellence industrielle et les territoires associés en développant des outils de communication, en soutenant l'organisation de salons industriels en région, en déployant la marque « **Fabriqué en Occitanie** », en favorisant le rapprochement des entreprises régionales avec des laboratoires étrangers ainsi que le rapprochement des laboratoires régionaux avec des entreprises étrangères. Cette action passera aussi par une stratégie événementielle harmonisée (REGAL, événements agricoles...) en concertation avec les acteurs locaux; elle mettra en avant les achats en circuits courts et en restauration collective, les produits et événements locaux, les territoires d'exception... Il s'agira enfin de permettre aux entreprises régionales de rayonner

sur la scène européenne et mondiale en s'appuyant notamment sur Ad'occ, Occitanie Europe et les Maisons de la Région à l'étranger, pour leur permettre de saisir les opportunités de croissance et de notoriété (business, lobbying, partenariats, financements...).

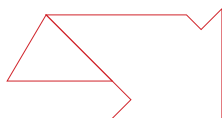
Renforcer la notoriété, l'image et l'attractivité de l'Occitanie

La Région Occitanie souhaite mettre en place une stratégie offensive de développement de sa notoriété et de son rayonnement, tant sur le plan national qu'international. Pour cela, elle pourra s'appuyer notamment sur sa marque « Sud de France » (près de 2 000 adhérents et plus de 12 000 produits référencés), véritable outil régional de promotion des productions agricoles, agroalimentaires et viticoles de l'Occitanie, afin de définir une stratégie commerciale de promotion collective pour le marché domestique mais également pour les marchés à l'export.

Par ailleurs, la Région pourra également s'appuyer sur la forte montée en puissance de « l'Occitanie » et la demande d'engagement participatif qu'elle suscite auprès des acteurs économiques. Il conviendra aussi de capitaliser sur les territoires touristiques bénéficiant d'une notoriété internationale déjà reconnue et affirmée (Pont du Gard, Cité de Carcassonne, Lourdes...) ainsi que de la présence de certains groupes régionaux comme Pierre Fabre et sa marque Avène, afin de construire des plans d'actions en direction des principaux marchés cibles.

Cette stratégie à l'international devra permettre de favoriser la visibilité des entreprises et de soutenir leur développement économique, de renforcer le sentiment d'appartenance au territoire régional et enfin de développer une culture commune à l'ensemble des opérateurs économiques régionaux en faveur de l'attractivité de l'Occitanie en France et à l'étranger.

Enfin, la Région déploiera une politique complète de soutien à l'implantation d'entreprises exogènes: dispositif spécifique d'accompagnement, sécurisation d'opportunités foncières pour les projets stratégiques, développement d'écoles d'envergure internationale...



PRIORITÉ 3 : ANTICIPER LES MARCHÉS D'AVENIR POUR CRÉER LES EMPLOIS DE DEMAIN

DIAGNOSTIC ET ENJEUX

La compétitivité de l'économie régionale et la création de nouveaux emplois de qualité à forte valeur ajoutée dépendront de notre capacité à positionner la région sur les filières d'avenir et à favoriser l'émergence de nouveaux leaders. Intelligence Artificielle, Technologies quantiques, Éolien Flottant, Hydrogène vert, Électronique de puissance, Biotechnologies... sont autant de segments de filières à fort potentiel de développement et de souveraineté pour lesquels l'Occitanie dispose de nombreux atouts à valoriser et conforter, en particulier en encourageant et en accompagnant les dynamiques d'innovation.

En matière d'innovation, l'Occitanie apparaît comme une région performante à l'échelle européenne (Strong+ selon le *Régional Innovation scoreboard*); elle compte parmi les leaders à l'échelle nationale avec les régions Île-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes. Elle dispose d'un écosystème très dense qui constitue un atout à l'échelle nationale et européenne: des structures académiques ou de transfert (SATT, CRITT...), des structures en charge de l'animation des filières mais également des incubateurs et technopoles. Elle représente 12% de la Dépense intérieure de recherche et développement (DIRD) totale de la France et enregistre l'un des plus grands efforts de recherche en pourcentage de son PIB (3,5%). La région Occitanie se place en 3^e position des régions françaises en termes de dépenses intérieures de R&D des entreprises et des administrations. L'Occitanie accueille plus de 10% des effectifs totaux de chercheurs en ETP en France avec un nombre total de 34 000 chercheurs et se place

au 3^e rang national en termes de nombre d'étudiants (260 000).

Instance partenariale de l'écosystème régional de recherche et d'innovation qui associe à la fois le monde académique et les entreprises, la Stratégie Régionale d'Innovation (SRI) de l'Occitanie permet d'assurer la visibilité à l'échelle européenne des écosystèmes de RDI et ainsi la participation des acteurs régionaux sur des projets européens partenariaux à grande échelle. Renouvelée en avril 2021, elle définit les domaines stratégiques d'Innovation (DSI) prioritaires sur lesquels les dispositifs régionaux, nationaux et européens sont fléchés prioritairement. Ainsi, ce sont 8 DSI qui ont été identifiés pour cette nouvelle période: Alimentation saine, durable et territorialisée; Eaux: Économie et gestion maîtrisée, usages et risques; Économie du littoral et de la mer; Santé, bien être & bien vieillir; Mobilité intelligente et durable; 3 DSI avec mission transversale: Matériaux intelligents et durables, et procédés associés; Transition énergétique des territoires et de l'économie régionale; Big data, IA, cybersécurité.

Pour chacun de ces DSI, des groupes de travail visent à faire émerger des actions et projets structurants, répondant aux enjeux de chaque domaine et présentant un fort impact économique pour le territoire. Elle assure en continu une réflexion prospective sur les futures pistes de spécialisation en cohérence avec celles déjà identifiées pour la période 2021 - 2027.

Avec les « Défis clés », la Région accompagne les chercheurs d'Occitanie dans des domaines stratégiques, choisis pour leur fort potentiel

d'innovation, la densité de chercheurs (plusieurs centaines) et la qualité des travaux scientifiques menés. Biodiversité, hydrogène vert, risques infectieux et vecteurs, et technologies quantiques sont les 4 premiers « Défis clés » lancés en 2020. Onze autres dynamiques ont été lancées en 2022 : eau, viticulture et œnologie, sciences du passé, cybersécurité, observation de la terre, mobilité intelligente et durable, robotique, économie circulaire, biothérapies, agroécologie et photovoltaïque.

Pour investir les marchés d'avenir, plus que jamais, la collaboration entre la recherche et l'industrie doit être amplifiée, l'innovation plus massivement déployée dans les PME et diffusée dans les territoires. Il sera nécessaire d'identifier et d'accompagner de nouvelles filières à potentiel, en particulier celles pouvant répondre aux enjeux de transformation. Il s'agira également de pouvoir disposer d'une offre de financement permettant d'accompagner les développements à travers l'innovation des futurs leaders. Enfin, l'anticipation des besoins en compétences sera nécessaire pour répondre aux défis des transformations à travers notamment le Plan régional des Formation et le soutien à la formation des salariés.

ACCOMPAGNER L'INNOVATION ET FAVORISER L'ÉMERGENCE DES LEADERS SUR LES MARCHÉS D'AVENIR

Le soutien à l'innovation a pour premier objectif de permettre aux entreprises bénéficiaires, à tous les stades de leur développement, d'internaliser de nouvelles compétences et savoir-faire ou de développer de nouveaux produits et services permettant d'accompagner les transformations des filières stratégiques régionales. En matière d'instruments financiers, la palette d'intervention couvrant l'amorçage et le capital-innovation sera renforcée, en pleine correspondance avec les filières à enjeux (cf. Action 3).

Il a pour second objectif de conduire plus rapidement les innovations financées à l'aide de fonds publics

vers le marché. À cet effet, l'offre d'accompagnement des entreprises innovantes sera notamment orientée vers les étapes préalables à la mise sur le marché, notamment les développements complémentaires nécessaires pour adapter le produit/service innovant aux besoins d'un premier client, valider les concepts, réaliser le passage à l'échelle et faciliter les phases d'industrialisation.

ACTION 14 ACCOMPAGNER L'INNOVATION : DE L'ÉMERGENCE À LA MISE SUR LE MARCHÉ

Le soutien aux projets de recherche et d'innovation des PME et ETI sera poursuivi dans le cadre de dispositifs renouvelés, en s'appuyant notamment sur le volet régionalisé de France 2030 contractualisé avec l'État. Il s'agira de proposer des dispositifs complémentaires permettant d'assurer un continuum de financement des projets d'innovation : faisabilité technico-économique, développement, preuves de concept réalisées en condition réelle opérationnelle et en lien avec un client potentiel (derniers développements nécessaires à la démonstration client), passage à l'échelle et industrialisation (financement des pré-séries et coûts d'industrialisation des produits innovants). Notamment intégrées dans le **Contrat « innovation »** et dans le dispositif Start'occ Innovation (action 16), ces aides prendront la forme de subventions, d'avances remboursables mais aussi d'interventions en haut de bilan, garantie ou prêts, via des instruments financiers.

Par ailleurs, des expérimentations pourront également être lancées pour favoriser l'émergence de tiers lieux dans les lycées agricoles comme espaces test agricoles. Ces espaces test permettent de faire émerger de nouveaux projets et favorisent la collaboration entre les services de l'agriculture et les acteurs déconcentrés en tant qu'espaces de contribution aux enjeux agricoles et alimentaires conjugués.

Enfin, une réflexion sera amorcée pour mobiliser davantage la commande publique locale pour contribuer à la maturation d'innovations, accélérer le développement de nouveaux produits et services par les entreprises régionales...

ACTION 15
FAIRE ÉMERGER LES FILIÈRES D'AVENIR
ET DÉVELOPPER UNE VISION PROSPECTIVE
DES PME ET ETI

L'agence Ad'Occ et les pôles de compétitivité seront mobilisés pour poursuivre la structuration des nouvelles filières émergentes (Éolien Flottant, Hydrogène vert, Biothérapies, e-santé...) et leur développement en Occitanie. L'agence et les pôles de compétitivité seront également mobilisés dans une démarche de complémentarité pour accompagner l'émergence de nouvelles filières. En parallèle, la Région s'appuiera sur les Groupes de travail de la SRI et les **défis clés** pour identifier et partager avec les acteurs des écosystèmes les tendances technologiques, économiques et sociétales et permettre aux acteurs de disposer d'une vision prospective leur permettant d'anticiper les marchés de demain. Dans ce cadre, il s'agira également pour la Région de se doter d'une capacité d'observation renforcée sur le positionnement technologique du territoire, de positionner de manière régulière les thématiques qu'elle souhaite investir afin de rester « la région d'avance ».

AMPLIFIER LA COLLABORATION
ENTRE RECHERCHE ET INDUSTRIE

Les interactions entre les acteurs de la recherche et le monde économique peuvent encore être développées, notamment en s'appuyant davantage sur les intermédiaires de la valorisation (SATT, organismes de recherche, incubateurs...) pour saisir pleinement les opportunités de croissance et de développement le plein potentiel d'invention et d'innovation des acteurs de la recherche, de la formation, du transfert de technologie.

ACTION 16
DOUBLER LES CRÉATIONS
D'ENTREPRISES INNOVANTES

Au regard du potentiel économique et académique de l'Occitanie, le nombre de jeunes entreprises innovantes reste significativement en retrait comparativement à d'autres régions. La Région souhaite mobiliser les acteurs du territoire autour d'une ambition forte pour préparer les « champions de demain » : l'objectif proposé est de doubler le nombre de créations d'entreprises innovantes pour atteindre 100 créations par an. Ceci nécessitera une mobilisation de l'ensemble de l'écosystème de l'innovation (SATT, incubateurs, pôles de compétitivité...), une consolidation du dispositif humain d'accompagnement des porteurs de projets et la mise en place d'une aide ciblée, permettant d'accélérer la croissance de jeunes entreprises innovantes, le dispositif régional **Start'occ Innovation**.

Pour encourager l'émergence de projets et accompagner les entrepreneurs, de nouveaux partenariats impliquant des entreprises matures seront initiés, de nouvelles modalités de collaboration seront expérimentées.

Renforcer l'écosystème régional d'innovation

La Région poursuivra son soutien à l'écosystème régional d'innovation à travers les actions de son

agence Ad'occ, l'animation de la Stratégie Régionale de l'Innovation (SRI), le financement des pôles de compétitivité, des pôles universitaires d'innovation, le développement de partenariats resserrés avec les structures telles que les SATT, CEA Tech, IRT... Ces structures auront pour mission d'accroître les collaborations entre les entreprises et les laboratoires régionaux par un accompagnement à la mise en place de partenariats visant l'apport d'une compétence scientifique d'un laboratoire dans le cadre d'un projet de R&D porté par une entreprise, une collaboration effective basée sur du co-développement, la mise à disposition d'équipements technologiques...

La Région encouragera et renforcera la constitution et la dynamique de Pôles universitaires d'innovation sur son territoire, afin de réunir tous les acteurs locaux de la recherche (établissements d'enseignement supérieur, organismes nationaux de recherche, SATT, incubateurs...) et les structures en charge du développement économique et de l'accompagnement des entreprises vers l'innovation, comme les pôles de compétitivité, Ad'occ... La Région s'impliquera dans des actions spécifiques portées par chaque PUI en accord avec ses priorités. Les objectifs poursuivis et les actions conduites porteront notamment sur la visibilité des compétences académiques valorisables, l'augmentation du nombre de collaborations (sous toutes les formes), le renforcement des liens avec l'ensemble de l'écosystème d'innovation...

En matière d'innovation, les « success story » sont le plus souvent le fruit de la rencontre réussie d'acteurs complémentaires, d'inventeurs qui développent de nouveaux produits et nouvelles solutions avec des entrepreneurs capables de les porter vers le marché. La Région s'appuiera également sur ses réseaux de partenaires économiques pour organiser la mise en relation entre les porteurs de projets innovants, issus des structures académiques, et des équipes d'entrepreneurs en capacité de porter commercialement et éventuellement financièrement ces projets.

ACTION 17

AUGMENTER LE NOMBRE DES PROJETS D'INNOVATION COLLABORATIVE ENTRE LABORATOIRES ET PME

La Région souhaite accroître le nombre de projets d'innovation collaborative entre laboratoires et PME en Occitanie. À cet effet, la Région reconduira le **Contrat « innovation »** et renouvellera sa politique de lancement d'appels à projets collaboratifs, seule ou en partenariat avec l'État dans le cadre du volet régionalisé de France 2030. De manière régulière, la Région et l'État lanceront des appels à projets sur des thématiques prioritaires de la SRI ou des défis clés, afin de soutenir des projets répondant aux enjeux de transformation des filières: avion vert, mobilités intelligentes, biothérapies, IA... En particulier, de nouvelles modalités d'appels à projets seront développées pour adresser en priorité les PME situées hors des métropoles.

La Région soutiendra, dans les laboratoires publics, des projets permettant d'établir une **« Preuve de concept technologique »**: identifiés à partir de la manifestation d'intérêt d'une entreprise, ces projets viseront à démontrer la pertinence technique, voire économique, d'un produit / concept / démonstrateur, afin de convaincre les partenaires essentiels à la concrétisation du projet et à sa valorisation économique. Cette démarche sera menée en cohérence avec les stratégies de valorisation des acteurs de la recherche et de l'innovation. Dans le cadre de thématiques stratégiques pour le territoire (défis clés notamment: robotique, hydrogène, agroécologie...), il s'agira de financer des étapes de développement technologique (ressources humaines, équipements...), jusqu'au prototype, visant à faire la démonstration de la pertinence d'une compétence pour une entreprise identifiée (ou plusieurs).

FAVORISER LES DYNAMIQUES D'INNOVATION SUR TOUS LES TERRITOIRES

Selon les territoires, l'innovation ne peut être abordée de la même façon : une culture d'innovation et un accompagnement spécifique doivent être mis en place pour faire émerger les projets innovants dans les entreprises éloignées des métropoles.

ACTION 18 RENDRE L'INNOVATION ACCESSIBLE AUX PME ET FAVORISER LES DÉMARCHES D'INNOVATION HORS DES MÉTROPOLES

L'agence Ad'Occ, les acteurs de l'innovation et, plus largement, le réseau des développeurs économiques d'Occitanie dédié à l'innovation seront mobilisés pour rendre l'innovation plus accessible aux TPE et PME, à travers des actions de sensibilisation, de valorisation des bonnes pratiques. Ces démarches impliquent d'aller à la rencontre du tissu industriel local par l'organisation d'événements dédiés et appropriés au besoin des territoires. L'objectif visé est de permettre aux entreprises, notamment les plus petites, de sauter le pas de l'innovation en « dérisquant » leurs projets. Les dispositifs de soutien aux premières démarches d'innovation

seront prioritairement dédiés aux projets situés en dehors des métropoles. Les structures d'appui à l'innovation (CRITT, PFT, CEA Tech...) seront mobilisées pour intervenir au niveau des bassins d'emploi, en lien avec les stratégies des villes universitaires d'équilibre, pour sensibiliser les PME aux enjeux de l'innovation, détecter et accompagner les projets.

Par ailleurs, la Région favorisera la mise en place de structures d'innovation ouverte dans les territoires afin de stimuler l'innovation et de développer de nouvelles solutions répondant aux besoins des industriels ou des populations (mobilité, transition énergétique...). L'enjeu est de permettre aux start-ups et PME innovantes d'être impliquées très en amont dans les processus d'innovation au contact des acteurs (industriels, grands groupes, collectivités) et de mettre en place des partenariats pour la réalisation d'expérimentations. La Région s'attachera à constituer, dans les territoires, des consortia autour d'acteurs industriels exprimant des besoins d'intégration technologique, en lien avec des start-ups et/ou PME innovantes, voire des laboratoires académiques, en capacité de développer des solutions technologiques.

ANTICIPER LES BESOINS EN COMPÉTENCES DES MÉTIERS DE DEMAIN

Afin de soutenir les filières en mutation et en devenir, la Région se doit de former aux compétences d'aujourd'hui et préparer les métiers demain. **L'objectif est de créer 100 000 emplois nouveaux dans les métiers de demain et les filières d'avenir** (hydrogène vert, éolien en mer, mobilités durables, biothérapies, IA...).

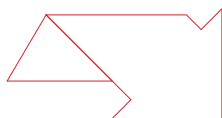
Dans le CPRDFOP (orientation 1), la formation aux métiers d'avenir et de la transition écologique est un enjeu fort. Il s'agit :

- D'augmenter l'offre de formation sur les métiers verts ou contribuant à la transition écologique (notamment le programme de formation professionnelle des demandeurs d'emploi mais aussi la formation en apprentissage) ;
- De verdir l'ensemble des formations car tous les métiers présentent des enjeux en matière de transition écologique ;
- De soutenir la création d'un Campus régional Hydrogène pour le développement de la filière « Hydrogène Vert » ;

- De former plus sur les métiers du Numérique au profit des individus, de la filière et de l'ensemble des entreprises ;
- D'imaginer le futur des métiers en s'appuyant notamment sur la Cité de l'Économie et des Métiers de Demain (CEMD), les observatoires de branches et l'intelligence artificielle ;
- Via le Revenu écologique jeune, d'inciter les jeunes à s'orienter vers les métiers verts ;
- De développer les compétences transverses pour permettre aux individus de s'adapter aux évolutions des besoins en compétences de l'économie.

Pour ce faire, la Région poursuivra les actions engagées dans le Pacte pour l'Embauche lancé en mars 2022 avec notamment le revenu régional écologique Jeunes, la construction de parcours sur les transformations écologiques, l'adaptation du Plan régional de Formations (PRF) pour cibler davantage les métiers en tension et les métiers liés à la transformation.

2^e DÉFI : NOUS VOULONS ACCÉLÉRER LA TRANSFORMATION DU MODÈLE ÉCONOMIQUE RÉGIONAL



PRIORITÉ 1 : ACCÉLÉRER LA TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE DE L'ÉCONOMIE RÉGIONALE

DIAGNOSTIC ET ENJEUX

L'empreinte de notre modèle économique sur notre environnement génère des désordres croissants : émissions de gaz à effets de serre, production de déchets (dont le recyclage consomme de plus en plus d'énergie), épuisement des ressources...

La crise sanitaire mondiale de la Covid-19 a révélé notre vulnérabilité non seulement pour nos approvisionnements extérieurs mais aussi pour le traitement de nos déchets. En parallèle, les consommateurs portent une exigence pour des services / biens plus « verts », produits en respectant l'environnement et les hommes. Enfin, la question de la raréfaction de la ressource en eau doit également être appréhendée avec anticipation, dans les process industriels, dans l'agriculture, l'agro-alimentaire, ainsi que dans les entreprises touristiques.

Face à ces enjeux globaux (crise énergétique, changement climatique, érosion de la biodiversité...), il est nécessaire que la société s'engage dans une transformation énergétique et environnementale, dont les entreprises seront totalement parties prenantes pour développer de nouvelles manières de produire, limiter les déchets et préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat. Dans ce contexte, les entreprises sont appelées à engager des stratégies plus durables, qui permettent également de se différencier sur les marchés. L'éco-conception, l'Écologie Industrielle et Territoriale (EIT), l'Économie de la Fonctionnalité et de la Coopération (EFC) proposent diffé-

rentes approches complémentaires pour y répondre.

L'Occitanie est une région très agricole et touristique avec par conséquent des enjeux importants à la fois en termes de rejets de Gaz à effets de Serre (GES), de gestion des ressources (matière, eau), de biodiversité et d'artificialisation. Ces enjeux concernent également tout le secteur du BTP, la consommation énergétique du secteur bâtimentaire représentant une forte part des consommations énergétiques en région : dans un contexte de forte croissance démographique de l'Occitanie, il sera nécessaire d'une part d'agir sur l'existant (rénovation, isolation) notamment sur les bâtiments économiques tertiaires, mais également sur le neuf, et favoriser l'utilisation des matériaux bio-sourcés et du bois.

Les entreprises régionales devront également répondre aux défis sociétaux liés à la limitation de l'artificialisation des terres, ainsi que ceux liés à la Biodiversité et à l'objectif d'absence de perte nette de biodiversité de la stratégie régionale biodiversité (SRB).

L'Occitanie dispose des atouts nécessaires pour réussir la transition énergétique. Elle bénéficie à la fois de ressources en matière d'Énergies Renouvelables (EnR), d'une diversité de productions agricoles et forestières, de la richesse de son tissu académique, du dynamisme des PME régionales avec la présence d'acteurs clés et/ou pionniers, du positionnement d'acteurs sur des filières en émergence. Cet environnement favorable est largement conforté par le volontarisme de la politique régionale qui, dès 2017, a porté l'ambition de faire

de la Région Occitanie la 1^{re} Région à énergie positive d'Europe à l'horizon de 2050.

Le Plan Régional d'Action pour l'Économie Circulaire (PRAEC) vise quant à lui à promouvoir les solutions basées sur le réemploi, le recyclage, la réutilisation, dans des logiques de circuit court et d'écologie industrielle territoriale. Le Programme d'Intervention régional sur l'eau met la priorité sur les économies d'eau et accompagne des entreprises, notamment touristiques, dans la modernisation de leurs équipements pour être plus économes en eau.

Pour amplifier cette politique, l'enjeu est désormais d'accompagner la transition des principales filières industrielles régionales et d'accélérer l'émergence et le développement de nouvelles filières stratégiques axées sur la transition permettant d'apporter les solutions à l'ensemble des filières et de créer de la valeur et de nouveaux emplois durables sur le territoire. L'innovation et l'évolution des compétences sont les principaux vecteurs par lesquels ces filières pourront se développer.

Au regard de ces enjeux, la Région souhaite accompagner les entreprises, en particulier les TPE et PME, vers la réduction de leur impact environnemental et la sobriété énergétique. Il apparaît également nécessaire d'outiller les entreprises pour les aider à s'adapter aux différentes menaces liées au changement climatique. Ces accompagnements concernent également les agriculteurs dans leur transformation vers l'agro-écologie. Par ailleurs, c'est sur les territoires, en accompagnant la mise en synergies des différents acteurs locaux que des solutions concrètes pourront être apportées sur des modèles d'écologie industrielle.

ACCOMPAGNER LA STRUCTURATION ET LE DÉVELOPPEMENT DE FILIÈRES STRATÉGIQUES POUR ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE

ACTION 19 SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT EN OCCITANIE DES FILIÈRES STRATÉGIQUES DE LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE

La Région a initié une dynamique de soutien d'envergure visant à faire émerger et structurer des filières stratégiques pour réussir la transition énergétique et écologique. C'est le cas notamment des filières de l'eau, de la mer, de la mobilité intelligente et durable, et en particulier de l'hydrogène vert et de l'éolien en mer flottant pour lesquelles la Région a mis en place une animation dédiée permettant la mise en œuvre d'une feuille de route ambitieuse. Il s'agit pour la Région de conserver une avance sur la dynamique de ces filières du futur et d'accompagner la croissance des filières les plus dynamiques comme le solaire photovoltaïque dont les objectifs sont particulièrement ambitieux.

Dans un contexte de raréfaction des matières premières et de recherche de souveraineté, le réemploi et le recyclage constituent un autre levier d'accélération de la transition écologique. En outre, la structuration de filières de recyclage et de valorisation des déchets représente plus largement une véritable opportunité de développement pour de nombreux acteurs économiques sur les différents maillons de la chaîne de valeur des filières de recyclage des différents matériaux (collecte, démantèlement, tri, préparation, transformation, mise en œuvre des matières issues de déchets...). À la suite de l'étude stratégique régionale sur le recyclage des matériaux stratégiques en Occitanie menée en 2019-2020 dans le cadre de la SRI, deux filières structurantes ont été identifiées : les piles et accumulateurs/batteries

et les composites renforcés avec de la fibre de carbone. La Région s'attachera à mettre en œuvre la feuille de route élaborée pour ces deux filières. Dans la même démarche, de nouvelles filières à forts enjeux pourront être identifiées et, pour les plus pertinentes, un plan d'actions pourra être engagé. Il pourra s'agir de matériaux biosourcés, protéines végétales, SAF (Sustainable Aviation Fuel), filières de recyclage pour réintroduire la matière dans les cycles de production (plastique, terres rares-métaux stratégiques, sédiments, biodéchets, matériaux issus du BTP, verre), urbanisme « circulaire », qualité de l'air...

À titre d'illustration, suite à la réalisation d'une étude sur la filière textile en Occitanie en 2020, le cluster Recycl'Occ Textile est né en avril 2021 avec le soutien de la Région afin de structurer une coopération entre les acteurs du secteur textile pour une filière textile régionale circulaire porteuse de valeurs environnementales et sociales. Le cluster a notamment pour objectif d'identifier en Occitanie les opportunités de réemploi et recyclage pour la filière textile.

Favoriser les animations et les rencontres inter-filières

Favoriser les animations et les rencontres inter-filières sera source d'une fertilisation croisée porteuse de développement. En effet, le «trans-filières» est une approche économique stratégique pour diversifier les filières. Si la collaboration entre filières ou entre secteurs d'activité n'est pas naturelle, il est essentiel de favoriser leur articulation via la création d'outils facilitant le dialogue entre différentes cultures de travail et la mise en relation.

Ces échanges ouvrent également des opportunités de développement de collaborations entre territoires. Il s'agit de trouver des solutions en mobilisant des ressources disponibles (humaines, matérielles, immatérielles), dans une logique de proximité. Plusieurs filières se prêtent à la fertilisation croisée: Aéronautique / énergie, Eau / énergie, Agro-agri / énergie, Numérique / énergie, Mobilité / énergie /

Bois... Il s'agira, en s'appuyant notamment sur les pôles de compétitivité et les clusters, d'organiser la mise en relation des acteurs de différentes filières pour permettre aux PME en particulier, de proposer des solutions rapidement industrialisables et compétitives sur les marchés de l'énergie afin de consolider leur activité.

ACTION 20 **ACCOMPAGNER LA TRANSFORMATION VERTE ET DIGITALE DES GRANDES FILIÈRES ÉCONOMIQUES RÉGIONALES**

Les grandes filières économiques et industrielles régionales sont toutes confrontées à des enjeux de transition environnementale. Pour relever ces défis, une mobilisation collective, par filière, est nécessaire autour de stratégies partagées et coordonnées. Ainsi, la Région accompagnera les stratégies de transformation des filières régionales: Plan avion vert, Plan habitat durable, Contrats de filières agricoles et agroalimentaire, plan Forêt-Bois, Plan hydrogène vert...

Construites avec les acteurs économiques et l'ensemble des partenaires régionaux, ces feuilles de route se traduiront par des déclinaisons opérationnelles qui mobiliseront l'ensemble des leviers d'action de la Région Occitanie dans l'accompagnement de l'innovation, de la formation, des infrastructures, des actions collectives...

Structurer une filière régionale de l'Habitat Durable associant circuit court, matériaux biosourcés, innovation dans la construction neuve et la rénovation

Le bâtiment est une problématique qui relève à la fois des habitudes de vie des habitants d'Occitanie, de leur quotidien, des projets des acteurs individuels et collectifs des territoires, mais également de la volonté de la Région d'accompagner la construction et la restructuration d'une offre de logement et de services encore insuffisante au regard du flux migratoire du territoire, et de faire face au changement climatique.

Afin de ne pas apporter une réponse seulement quantitative, mais bien qualitative et représentative de la volonté des habitants de vivre ensemble, l'Habitat durable est une priorité régionale. Pour ce faire, la Région prévoit d'adopter, en 2023, un Plan Habitat Durable mobilisant l'ensemble des politiques publiques de la Région, afin d'intégrer à l'acte de construire les problématiques de changement climatique (le bâtiment produit 20 % des GES en Occitanie), ainsi que l'intégration des nouvelles problématiques d'habitudes de vie des habitants qui en résultent. L'objectif est aussi de répondre aux pénuries de Matières Premières par le développement notamment des matériaux biosourcés, du secteur de l'agro-bâtiment, des circuits courts, des contrôles des chaînes de valeurs...

Accompagner la filière aéronautique dans le développement de l'Avion vert

Pour faire de l'Occitanie l'endroit où se développe et se concrétise l'avion vert, la Région a adopté le 30 juin 2022 un plan spécifique de 100 M€. Ce plan est essentiellement orienté vers la recherche et l'innovation pour accompagner la transformation environnementale de l'avion : il vise la construction du plus grand centre d'Europe d'essais et de développement des nouvelles technologies Hydrogène à Franczal, le développement des SAF (carburants alternatifs durables pour l'avion) en région, le soutien au développement de l'aviation légère durable et des nouvelles technologies de propulsion associées, la formation aux métiers de demain et au renouvellement des compétences, le soutien aux programmes d'innovation de dimension européenne et la diffusion de l'innovation durable dans toute la filière (amélioration des trajectoires de vol, optimisation des consommations énergétiques pour les systèmes embarqués, recyclage des matériaux pour les avions en fin de cycle de vie...).

Créer une charte régionale pour les entreprises du bois respectant un cahier des charges respectueux pour l'environnement

Les forêts d'Occitanie, 2^e massif forestier français, se trouvent au cœur d'enjeux économiques, écologiques et sociaux, liés à la nécessaire gestion durable

d'une ressource renouvelable. Elles contribuent ainsi au développement équilibré des territoires, par la mise en valeur du milieu forestier et la transformation du matériau bois. D'un point de vue économique, de nombreuses entreprises de la filière cherchent à s'implanter en Occitanie mais leur implantation peut soulever des conflits d'usages.

Fort de ces éléments, la Région souhaite affirmer son exigence en matière de gestion durable de la forêt. Pour ce faire, il est proposé l'élaboration d'une doctrine commune, gage d'une action régionale équilibrée entre des objectifs de développement économique et de préservation de l'environnement, et le lancement d'un plan régional Forêt/Bois.

ENCOURAGER LA RÉSILIENCE DES ENTREPRISES FACE À L'ACCROISSEMENT DES MENACES (ALÉAS CLIMATIQUES, COÛT DE L'ÉNERGIE ET DES MATIÈRES...)

ACTION 21

SENSIBILISER LES ENTREPRISES ET LES DÉVELOPPEURS ÉCONOMIQUES À LA PRISE EN COMPTE DES NOUVELLES MENACES

Les changements globaux constituent une menace pour la pérennité et la compétitivité des entreprises de notre territoire : multiplication des aléas climatiques, baisse des rendements agricoles, fluctuation des coûts de l'énergie et des matières premières sont autant de paramètres qu'il faut anticiper, mais dont toutes les entreprises n'ont pas forcément conscience. Des structures de connaissance des effets du changement climatique sont déjà opérationnelles en Occitanie et leurs travaux pourront être davantage partagés. Pour acculturer les entreprises à une meilleure prise en compte de ces incertitudes et menaces, des actions de sensibilisation, de formation et de communication devront être organisées, pour toutes les filières, notamment les plus exposées (agriculture, agroalimentaire, tourisme, entreprises dépendantes des coûts de l'énergie, des

matières premières critiques, etc.). Il est aussi proposé de favoriser des diagnostics de « vulnérabilité au changement » et de mieux faire connaître les outils d'identification des risques.

Accompagner l'adaptation au changement du secteur agricole

Dans un contexte de récurrence des aléas climatiques et crises sanitaires impactant fortement le secteur agricole, la Région souhaite en particulier la mise en place rapide de **cellules de crise** avec les professionnels après la survenue d'aléas significatifs, afin d'apporter une réponse collective et concertée et d'envisager des solutions adaptées mais également pour identifier les exploitations et entreprises les plus durement touchées. Des fonds dédiés seront mis en place afin d'accompagner les agriculteurs touchés par ces crises. Plus structurellement, le changement climatique nécessitera d'amplifier les efforts d'adaptation des filières concernant les investissements de protection (gel, grêle ombrage, animaux...), l'adaptation des pratiques mais également le renforcement et l'élargissement aux problématiques de sécheresse ou plus globalement l'adaptation des variétés et cépages.

Renforcer le volet sécurisation des projets stratégiques des entreprises agroalimentaires et les liens entre entreprises agro-alimentaires et production agricole amont

Les projets stratégiques des entreprises agroalimentaires intégreront notamment un volet amont/sécurisation du potentiel de production ainsi qu'une approche agro-écologique. Il s'agira notamment de favoriser la contractualisation, l'implication de l'aval dans la sécurisation du potentiel de production agricole et dans l'évolution des pratiques agricoles mais également l'accompagnement de projets collectifs de stockage.

Les futures interventions en faveur de ces entreprises intégreront plusieurs priorités :

- Débouchés pour les productions agricoles locales (valorisation, structuration, contractua-

lisation) et implication dans la sécurisation du potentiel de production agricole.

- Implantation de sites sur le territoire (création, reprise-transmission, nouveau site de production) et développement de l'emploi en zone rurale.
- Diversification des produits, des activités (agritourisme...) ou des circuits de commercialisation
- Mise en place de solutions mutualisées pour le stockage et la logistique des produits agricoles et alimentaires, qu'elles soient portées par une entité individuelle ou un collectif.
- Renforcement la durabilité des entreprises (performances économique, sociale et environnementale).

Enfin, par leur lien étroit à la production agricole, les entreprises agroalimentaires s'inscrivent dans une approche de filière agricole. Au-delà des besoins majeurs et transversaux, cette approche a mis en lumière des enjeux spécifiques par filière qui appellent un accompagnement adapté et une sélection des projets affinée par filière.

MOBILISER L'INNOVATION AU SERVICE DE LA TRANSFORMATION

ACTION 22 **ACCOMPAGNER LES INNOVATIONS VISANT À RÉDUIRE LES FLUX DE MATIÈRES PREMIÈRES, LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES ET LES ÉMISSIONS POLLUANTES**

Les dispositifs de soutien à l'innovation participeront notamment à accompagner les innovations visant à réduire les flux de matières premières, les consommations énergétiques et les émissions carbone. Avec la présence d'acteurs académiques de pointe, de nombreuses entreprises en Occitanie développent des innovations de rupture dans des domaines variés œuvrant pour la résilience et l'efficacité éner-

gétique: Procédés innovants de production d'hydrogène vert, Photovoltaïque innovant, Optimisation de l'autoconsommation, Méthanation et stockage de CO₂, Valorisation de la chaleur fatale, Nouveaux carburants et gaz (SAF, biogaz...)

La Région mettra prioritairement en œuvre ses dispositifs de financement pour accompagner les entreprises dans le déploiement de solutions de nouvelle génération et faire de l'Occitanie un territoire précurseur en matière de nouvelles technologies pour la décarbonation.

Accompagner l'innovation Low tech

L'approche low-tech est une démarche innovante de conception et d'évolution de produits, de services, de procédés qui vise à maximiser leur utilité sociale, et dont l'impact environnemental n'excède pas les limites locales et planétaires. La démarche low tech implique un questionnement du besoin visant à ne garder que l'essentiel, la réduction de la complexité technologique, l'entretien de ce qui existe plutôt que son remplacement. La démarche low tech permet également au plus grand nombre d'accéder aux réponses qu'elle produit et d'en maîtriser leurs contenus. Dans le soutien aux projets d'innovation, une attention sera portée à la recherche de solutions « low tech », permettant d'assurer une durabilité et une résilience maximales.

ACCÉLÉRER LA TRANSFORMATION DES INDUSTRIES ET LA RÉDUCTION DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DES ENTREPRISES

Des dispositifs de financement adaptés seront renforcés pour accompagner les entreprises dans leurs projets de transformation vers un modèle plus écologique et durable. Il s'agira de mettre en œuvre un parcours d'accompagnement de l'entreprise pour sensibiliser, identifier les leviers d'optimisation des consommations d'énergie, favoriser et accompagner la mise en œuvre des solutions appropriées et

suivre l'impact de la transformation énergétique au sein de l'entreprise.

ACTION 23 ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES, DANS LEURS PROJETS DE TRANSFORMATION VERS UN MODÈLE PLUS ÉCOLOGIQUE ET DURABLE : LE PASS « TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE » ET LE CONTRAT « ENTREPRISE D'AVENIR »

Pour soutenir et accélérer la transition des entreprises régionales, 2 nouveaux dispositifs seront mis en œuvre :

- Le **Pass « transformation écologique »** à destination des TPE permettra notamment de soutenir les premiers investissements nécessaires pour engager des mesures de transformation environnementale ou énergétique.
- Le **Contrat « Entreprise d'avenir »** orienté principalement vers les PME permettra notamment d'accompagner l'ensemble des dépenses liées à un projet stratégique pluri-annuel de transformation énergétique et/ ou environnemental. Mobilisable par voie de subvention et / ou d'avance remboursables il pourra agir sur l'ensemble des leviers (Conseil, Recrutement, investissements) nécessaires à la réalisation d'un projet de transformation.

ACTION 24 RENFORCER L'OFFRE DE SERVICE POUR LA DÉCARBONATION DES INDUSTRIES, LE DISPOSITIF FITEEO

Dans le cadre de la stratégie « REPOS – région à énergie positive », l'AREC a développé un fonds d'accompagnement à la décarbonation, le Fonds FITEEO : Financeur pour l'Industrie et le Tertiaire de l'Efficacité Énergétique en Occitanie. Cet outil a pour objectif de proposer le portage clé en main des projets de transition énergétique des entreprises de ces sec-

teurs sur l'ensemble de la chaîne de valeur. Le financement des équipements matériels est porté par le tiers-investisseur, qui rétrocède la pleine propriété de ceux-ci à la fin d'une durée contractuelle. La ligne de financement bancaire est portée à 60 M€ sur 5 ans. Conçu comme un dispositif global de financement de la transition (études, investissements...), FITEEO permet de « dérisquer » les projets, de structurer les outils de financement visant l'amélioration de la performance énergétique industrielle, de mobiliser des aides incitatives en faveur des projets industriels productifs plus sobres énergétiquement...

Former le réseau des développeurs économiques sur l'accompagnement de 1^{er} niveau à la transition

Pour accélérer la transformation des entreprises vers des modèles plus vertueux, les orienter dans leur transformation énergétique et environnementale, il est nécessaire de pouvoir apporter, sur l'ensemble du territoire régional, un premier niveau d'accompagnement des entreprises, en particulier des TPE, pour les conseiller. À cet effet, la Région formera puis mobilisera le réseau des développeurs économiques.

Transformation logistique et report modal ferroviaire et canal

La maîtrise de l'impact environnemental des entreprises concerne aussi les chaînes d'approvisionnement en amont et de distribution, c'est pourquoi le transport et la logistique doivent être adaptés, notamment au sein des Zones de Faible Émission (ZFE). Plus de 156 millions de tonnes de marchandises diverses sont transportées tous les ans en Occitanie sur la route. Avec la logistique afférente à ce trafic, ce sont 6 500 entreprises générant près de 90 000 emplois. La filière transport-logistique en Occitanie s'est structurée au sein du cluster TransTen pour rendre plus constructif et actif le dialogue entre la puissance publique et les professionnels. En Occitanie, l'essentiel des activités économiques et des flux logistiques et transport associés se situent au-

tour de deux pôles : l'arc méditerranéen, avec notamment l'autoroute A9 qui constitue un axe majeur pour relier la péninsule ibérique à l'Europe du Nord et de l'Est, et l'étoile toulousaine, connectée également par le réseau autoroutier aux régions voisines ainsi qu'à l'arc méditerranéen.

Avec notamment le déploiement progressif des Zones de Faible Émission, le transport va devoir se transformer. Or, les règles qui régissent ces ZFE sont loin d'être harmonisées, les collectivités locales pouvant fixer et moduler en fonction de leurs enjeux locaux de pollution atmosphérique : les calendriers de déploiement, les zones géographiques, les classes de véhicules ainsi que les dérogations. Autant de combinaisons possibles qui rendent difficiles l'anticipation par les acteurs du transport routier et de la logistique du cadre dans lequel ils vont exercer dans les grandes agglomérations.

Le plus significatif des changements attendus pour toute la chaîne logistique est une transformation en profondeur de ses opérations. Que ce soit dans la remise à plat de ses relations avec des partenaires plus locaux, le remplacement de ses véhicules avec les technologies disponibles, la réflexion autour de l'énergie et les ressources consommées... Le secteur logistique doit se repenser totalement, en coordination avec les autres acteurs de la Supply Chain. Les réflexions sont de plus en plus poussées pour limiter les conditionnements ou réfléchir à leur matériau, les nouveaux entrepôts sont construits avec un écosystème global, une alimentation souvent solaire, et la motorisation évolue pour les véhicules de transport et livraison. Les acteurs logistiques doivent être au cœur des réflexions autour de l'économie circulaire puisqu'ils en sont un maillon essentiel, comme l'a démontré la crise Covid.

Le SRADDET Occitanie 2040 fixe des objectifs de moyen et long termes en matière de développement et de localisation des constructions logistiques en tenant compte des flux de marchandises, notamment à destination des centres-villes, de la localisation des principaux axes routiers, du développement du commerce de proximité et du commerce en ligne, de l'insertion paysagère de ces constructions et de l'utilisation économe des sols naturels, agricoles et

forestiers. L'évolution de la chaîne transport et logistique en Occitanie passera notamment par

- Les échanges avec la profession, regroupée au sein de TransTen,
- La poursuite du développement des ports régionaux de Sète-Frontignan et Port-la-Nouvelle et le confortement des plateformes intermodales Rail et canaux qui leur sont associées, avec la possibilité de massifier des services de transport pour des entreprises extérieures aux ports,
- La réouverture de lignes fret, comme la ligne Auch-Agen,
- La coordination, au sein du conseil de coordination interportuaire et logistique, animé par l'État, avec l'ensemble des acteurs de l'axe Méditerranée-Rhône-Saône, pour favoriser le report modal vers le ferroviaire et le fluvial,
- Grâce au corridor H2, l'équipement des entreprises de transport routier en véhicules hydrogène,
- La complémentarité et l'exemplarité, en matière de densité et d'intermodalité, des zones logistiques à créer ou à transformer,
- La gestion du ou des derniers kilomètres, avec en particulier l'harmonisation des règles de ZFE en région,
- Une participation au schéma de développement de Saint-Charles International et à son interface avec le réseau de fret ferroviaire de Perpignan.

CONSTRUIRE DES TERRITOIRES À VALEUR AJOUTÉE ÉCOLOGIQUE

ACTION 25 **MULTIPLIER LES DÉMARCHES D'ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE**

L'écologie industrielle et territoriale (EIT) est un des piliers de l'économie circulaire, qui met en mouvement à la fois les ressources et les

acteurs du territoire. C'est un moyen pour répondre tant aux enjeux écologiques qu'aux enjeux de souveraineté économique et de pérennisation d'emplois non délocalisables. Elle nécessite une bonne coordination des échelons régionaux et locaux, essentielle pour être pérenne et favoriser un essaimage. Une pluralité d'acteurs présents et impliqués dans la gouvernance est aussi nécessaire. Le développement de l'EIT en Occitanie repose sur trois enjeux :

- Partager une vision élargie de l'EIT : au-delà de l'échange de déchets et de la mutualisation des ressources, c'est un moyen de bâtir des coopérations économiques vertueuses
- Intégrer l'approche par l'EIT au cœur des différentes stratégies de développement économique et urbanistique.
- Mobiliser les acteurs et les outils du développement économique sur ces démarches en s'appuyant notamment sur le réseau des Occitanie Zones Économiques.

Pour avancer dans la multiplication des démarches d'EIT en Occitanie, la Région, en collaboration avec l'ADEME, a pour objectifs de soutenir des projets « vitrines », de pérenniser les démarches existantes et d'essaimer les réussites au sein d'un maximum de filières et de territoires.

En vue de ces objectifs, la Région déploiera les mesures suivantes :

- Poursuivre la formation (ou montée en compétence) du réseau des développeurs économiques sur les méthodes et pratiques pour construire des démarches d'EIT.
- Encourager l'EIT dans les projets d'aménagement de la Région et dans les contrats passés avec les territoires.
- Poursuivre les démarches initiées par l'étude de métabolisme économique régional et par le parcours Industrie du fu-

tur, en développant directement des projets avec les acteurs économiques sur des filières à haut potentiel.

ACCÉLÉRER LA TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE, LE DÉVELOPPEMENT DE L'AGROÉNERGIE ET LA GESTION DURABLE DE L'EAU

ACTION 26

ACCÉLÉRER LA TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE DES AGRICULTEURS

→ Déployer le Contrat Agriculture Durable : 10 000 CAD en 5 ans

Pour accompagner et orienter les agriculteurs vers la transition agroécologique et permettre aux agriculteurs d'être plus robustes face aux enjeux de demain qu'ils soient économiques, sociaux ou environnementaux, la Région soutient la réalisation d'un diagnostic, la définition du projet de transition et l'élaboration d'un plan d'actions à 5 ans permettant d'atteindre une meilleure durabilité de l'exploitation... Il s'agit d'une démarche volontaire intégrant des critères de priorisation et de sélection forts afin d'encourager les agriculteurs vers la transition agroécologique. Elle se traduit par la mise en place d'une animation d'un réseau des accompagnateurs dans l'objectif de favoriser les échanges de pratiques, de permettre une montée en compétences des accompagnateurs et de créer une réelle dynamique collective.

→ Mettre en œuvre la Mesure agroenvironnementale et Climatique (MAEC) forfaitaire « Transition des pratiques » au sein du Plan Stratégique National (PSN) de la PAC 2023-2027.

L'objectif est d'accompagner durablement la transition agroécologique des exploitations par le changement des pratiques vers des systèmes économiquement performants et éco-

logiquement résilients. La Région agira pour améliorer l'autonomie protéique en élevage et la diminution de la dépendance aux importations ce qui répond à la fois aux objectifs du Plan Protéines végétales et au Contrat de filière animale 2021-2027.

→ Inciter et accompagner les projets d'investissement qui contribuent aux objectifs environnementaux du Pacte Vert

L'objectif est de soutenir des projets d'investissements permettant la modernisation des outils de production tout en favorisant le développement de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, l'adaptation au changement climatique et la transition agroécologique (par ex.: équipements favorisant la réduction des intrants, la préservation de la ressource en eau, la protection contre les aléas climatiques et sanitaires, la lutte contre l'érosion, la performance énergétique...). Une priorité sera donnée aux projets portés par les exploitations ayant réalisé un Contrat Agriculture Durable.

En outre, pour préserver les paysages et la biodiversité et permettre l'adaptation au changement climatique, d'autres actions seront déployées :

- Mise en œuvre de Mesures Agroenvironnementales et Climatiques (MAEC) à enjeu Biodiversité
- Mise en œuvre de la MAEC Amélioration du potentiel pollinisateur des abeilles (API) dont l'objectif est de maintenir la population des abeilles, d'assurer le service de pollinisation, d'augmenter le bol alimentaire et de contribuer au maintien de la biodiversité.
- Mise en œuvre de la MAEC Protection des races menacées (PRM) dont l'objectif est de conserver sur les exploitations agricoles des animaux appartenant à des races menacées de disparition afin de permettre le maintien de la biodiversité génétique du cheptel français,

de favoriser l'adaptation au changement climatique et la réduction des risques sanitaires.

Face aux enjeux d'adaptation au changement climatique, plusieurs soutiens seront également mis en œuvre afin d'accompagner la transition durable et le changement de pratiques : soutien aux exploitations touchées dans le cadre des aléas climatiques, soutien aux plantations d'essences résistantes ou adaptées (vigne, vergers...), accompagnement de l'agroforesterie, poursuite du plan de déploiement des cépages résistants avec un élargissement à la problématique de résistance à la sécheresse, soutien à l'innovation et l'expérimentation afin de trouver les voies d'adaptation innovantes au changement climatique.

Favoriser l'évolution des cahiers des charges des produits sous appellation

Il s'agira d'intégrer plus fortement la dimension du développement durable (piliers social, économique et environnemental) dans les cahiers des charges des produits sous SIQO (Signes officiels de la qualité et de l'Origine).

Construire une feuille de route « Agriculture à énergie positive »

En juin 2022, la Région Occitanie a adopté un Plan pour la souveraineté énergétique et le pouvoir de vivre afin d'accompagner la transformation de notre modèle énergétique ; ce plan comprend différents volets thématiques (mobilité, participation citoyenne, efficacité énergétique des entreprises, agriculture...). En matière d'agriculture et d'énergie, la Région est déjà investie à travers de nombreuses initiatives : promotion et développement de la méthanisation agricole, soutien au bois énergie, accompagnement du développement de l'agrivoltaïsme...

La Région souhaite néanmoins renforcer ce volet en structurant son intervention autour d'une feuille de route régionale « Agriculture à énergie positive », véritable stratégie axée sur une mise en valeur de l'existant et le déploiement de nouvelles actions.

Dans ce contexte, le développement de l'agrivoltaïsme pourrait être déployé sur la base des objectifs suivants : une production d'énergie à l'échelle

de l'exploitation agricole avec une participation des agriculteurs au capital des sociétés afin de mettre les agriculteurs au cœur du projet et d'assurer le partage de la valeur ; un encouragement aux démarches collectives via une animation permettant de structurer des projets de taille significative ; une priorité donnée aux revenus agricoles (les revenus issus de la production d'électricité étant complémentaires) avec une réflexion sur un ratio de la production brute à l'hectare ; la protection des terres agricoles nourricières conformément à Occitanie 2040 avec une priorité aux projets développés sur des terres improductives ; la poursuite de l'expérimentation sur les cultures pérennes afin d'objectiver les situations en termes de rendements et d'évaluation des impacts.

POUR GARANTIR LA TRANSFORMATION DE L'ÉCONOMIE RÉGIONALE, L'ÉCO-CONDITIONNALITÉ DES AIDES RÉGIONALES

ACTION 27 SYSTÉMATISER LA CONDITIONNALITÉ DES AIDES

La création et le maintien des emplois, la souveraineté économique, la transformation des modèles, en particulier les transformations environnementales et sociétales sont au cœur de la stratégie régionale. Les aides aux entreprises de la Région seront par conséquent exclusivement orientés vers la réalisation de ces objectifs et engageront contractuellement les bénéficiaires en contrepartie. La réduction de l'empreinte environnementale et le développement de la sobriété énergétique, l'amélioration des conditions de travail, l'évolution professionnelle des salariés et le respect de clauses sociales, la lutte contre les discriminations, l'éthique financière constituent les principes qui conditionneront l'intervention régionale. La Région sera également particulièrement vigilante à la préservation de sa souveraineté et par conséquent aux risques de délocalisation

de tout ou partie des activités des entreprises aidées. Les aides de la Région seront donc sujettes à des critères d'éligibilité et des modalités d'intervention incluant une combinaison d'incitations et de conditionnalités en termes de niveau de transformation des modèles, d'égalité de traitement (en particulier entre les femmes et les hommes), de conditions de travail et de politiques « Ressources Humaines », d'éthique financière, de maintien de l'activité et de l'emploi.

La prise en compte des enjeux de transformation sera traitée à la fois dans la conception des dispositifs et dans la mise en œuvre de la conditionnalité des aides. Celle-ci sera appréciée à trois niveaux : dans les critères d'éligibilité, dans l'appréciation des projets et dans les conditions de maintien des aides.

Conception des dispositifs en conformité avec les critères du Pacte Vert

Les dispositifs d'aide de la Région seront bâtis en cohérence et en convergence avec les objectifs du Pacte Vert lancé en novembre 2020. Ils devront démontrer que, par les objectifs recherchés, les modalités de mise en œuvre ou leurs critères de conditionnalité, ils répondent à au moins une des ambitions du Pacte Vert sans aller à l'encontre des autres.

Éligibilité aux dispositifs

Pour être éligible, toute entreprise sollicitant une aide de la Région devra obligatoirement réaliser un auto-diagnostic permettant de mesurer son niveau de transformation sur 5 axes : Stratégie à impact, Impact social, Impact écologique, Partage du Pouvoir, Partage de la Valeur.

Elle devra par ailleurs être en règle avec ses obligations fiscales et sociales et disposer d'une situation financière saine : fonds propres positifs, absence de procédure judiciaire en cours (à l'exception des dispositifs spécifiques pour les entreprises en difficulté).

Les services de la Région vérifieront que l'entreprise s'engage à :

- Réduire son l'empreinte environnementale et améliorer son efficacité énergétique.
- Lutter contre les discriminations de toute nature.
- Assurer des conditions de travail décentes (prévention des risques, lutte contre le travail illégal).
- Favoriser l'évolution professionnelle de ses salariés.
- Lorsque le projet comporte un volet immobilier, à préciser les mesures mises en œuvre pour limiter l'artificialisation des sols et dans tous les cas indiquer les mesures prises pour réduire l'impact environnemental du projet.

Tout défaut d'une seule de ces conditions conduira au rejet de la demande d'aide.

Critères d'appréciation

Des critères d'appréciations des projets seront mis en place qui conduiront à moduler l'intensité de l'aide, voire à la refuser. En particulier, le résultat de l'auto-diagnostic et la capacité du projet de l'entreprise à améliorer son impact social et environnemental constitueront des critères de décision et de modulation de l'intensité de l'aide régionale.

Seront par ailleurs appréciés :

- L'éthique financière de l'entreprise et sa politique de partage de la valeur :
 - Poids des produits financiers au regard du montant potentiel de l'aide.
 - Poids des dividendes versés au regard de la Capacité d'Autofinancement de l'entreprise.
 - Le montant des dividendes versés servant uniquement à la rémunération des actionnaires au regard de la subvention sollicitée.
 - La rémunération totale des dirigeants actionnaires compte tenu à la fois des salaires perçus et des dividendes.
- Le niveau d'engagement environnemental et la politique sociale de l'entreprise au-delà des seules exigences réglementaires ;

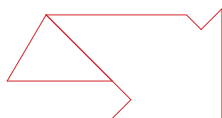
- Le niveau de transformation de l'entreprise au regard de son auto-évaluation initiale ;
- L'impact du projet sur le niveau de transformation de l'entreprise ;
- L'impact du projet sur la création d'emploi ;
- L'impact du projet sur l'environnement (émission GES, consommations énergétiques, biodiversité) ;
- L'impact économique du projet sur le bassin d'emploi concerné (emplois directs et indirects, sous-traitance locale, fiscalité...);
- La capacité du projet à répondre aux enjeux de souveraineté économique.

Clauses de remboursement des aides versées

Les conventions passées avec les entreprises prévoiront des conditions pour le maintien des aides versées en termes de maintien des emplois et des actifs aidés en région, de façon à prévenir tout risque de délocalisation d'une entreprise aidée par la Région. Ainsi, les entreprises aidées devront maintenir les investissements et les emplois aidés, pendant la durée de réalisation du programme et durant les 3

ans qui suivent pour les PME et 5 ans pour les ETI et les Grandes Entreprises sur le site ayant bénéficié de l'aide. Elles devront également maintenir l'activité sur le site aidé, pendant une période de 8 ans à compter de la date de signature de la convention, de l'activité sur le site aidé. Toute opération en capital affectant le contrôle de l'entreprise et toute opération conduisant au déménagement de l'établissement soutenu pourra conduire la Région à exiger le remboursement de l'aide.

Les entreprises bénéficiant d'un soutien à l'innovation devront s'engager à réaliser leur programme de R&D exclusivement dans leurs établissements(s) situé(s) en Occitanie et exclusivement avec les partenaires ou sous-traitants prévus dans le plan de financement validé par la Région. Elles devront justifier que les programmes de R&D soutenus par la Région ont bien été réalisés avec des salariés exerçant leurs fonctions en Occitanie. Toute renonciation de l'entreprise à exploiter industriellement sur le territoire d'Occitanie les résultats d'un programme d'innovation aidé, ou toute cession de son exploitation à un tiers conduira la Région à demander le reversement de l'aide.



PRIORITÉ 2 : ACCOMPAGNER LA TRANSFORMATION DIGITALE

DIAGNOSTIC ET ENJEUX

Le développement de l'économie numérique porte de nombreux enjeux pour tous les secteurs avec des opportunités de gain d'efficacité, d'agilité, de visibilité, d'innovation, et même de relocalisation pour l'industrie. Il s'agit d'un levier de transformation majeur, qui impacte la performance globale (technologique, économique, environnementale, sociale) de l'entreprise et l'ensemble de la chaîne de valeur.

La transformation digitale ne se limite pas à l'intégration de technologies dans les organisations. C'est un processus global visant à intégrer de nouvelles compétences, à faire évoluer les processus et souvent à modifier son business model : il s'agit de « réinventer » l'entreprise en profondeur, pour qu'elle corresponde aux nouvelles aspirations de ses collaborateurs ou de ses clients. On peut aussi parler d'une véritable rupture dans l'organisation, mais qui devient nécessaire puisqu'une étude de BPI France/Le Lab (septembre 2017) affirmait qu'« une entreprise sur 5 va disparaître si elle ne répond pas aux enjeux du digital dans les 5 ans ».

L'Occitanie dispose d'un écosystème numérique riche et dynamique ainsi que des domaines d'expertises à très forte valeur ajoutée. Or, la situation actuelle est marquée par un fort retard d'usage du numérique dans les PME régionales, faute d'acculturation, de compétences internes, d'accompagnement et de moyens.

La crise a constitué à ce titre un tournant : le numérique s'est trouvé au cœur des enjeux auxquels ont été confrontées les entreprises, et a démontré ses atouts pour une meilleure

résilience, les entreprises les plus numérisées ayant démontré une meilleure capacité à résister à la crise. 74 % des chefs d'entreprise ont accéléré leur plan de transformation digitale en raison de la pandémie.

Pour répondre à cet enjeu de transformation numérique, il s'agit de développer un parcours d'accompagnement des entreprises à travers plusieurs étapes adaptées à la maturité et aux besoins de l'entreprise à court et moyen terme.

ACCÉLÉRER L'APPROPRIATION DES OUTILS NUMÉRIQUES PAR LES PME

ACTION 28

ACCÉLÉRER LA SENSIBILISATION AU NUMÉRIQUE DES ENTREPRISES : SÉCURITÉ, SOUVERAINETÉ ET USAGE VERTUEUX AFIN DE STIMULER LA DIGITALISATION

Le manque d'appropriation et d'acculturation aux sujets du numérique figure parmi les principaux freins à la digitalisation des entreprises. Il est donc nécessaire de poursuivre les efforts de sensibilisation au numérique, en adaptant les sujets, les méthodes et les vecteurs de diffusion aux différents types d'entreprises et de secteurs. Cette acculturation au numérique vise à transformer la culture d'entreprise.

Il s'agira de mener des actions de sensibilisation et d'accompagnements territorialisés nécessaires à la transition numérique et au plus proche des publics cibles sur les thèmes :

Green It (conception et usage vertueux du numérique), Sécurité et souveraineté du numérique et Économie de la donnée.

Accompagner la transformation numérique des PME

Les entreprises de la filière numérique trouvent bon nombre de leurs clients en dehors des frontières d'Occitanie, et les entreprises régionales acquièrent bien souvent des solutions hors Occitanie quand bien même des offres équivalentes peuvent exister en région. Au-delà de l'appropriation des outils numériques, l'enjeu réside, dans la mesure du possible, dans l'utilisation et le recours à des outils régionaux. Ainsi, le lien entre l'offre numérique et la demande au niveau régional doit être renforcé.

Dans le cadre de l'EDIH (European Digital Innovation Hub), dont la mission sera d'orchestrer et d'offrir aux PME un accès direct aux expertises et technologies les plus récentes et/ou disruptives dans le domaine de la transformation numérique, des actions seront menées pour qualifier et référencer les prestataires et offreurs numériques régionaux sur un espace unique de recherche d'information et en assurer la promotion.

Enfin, il s'agira de développer l'expérimentation d'outils ou d'usages. En effet, au-delà de l'acquisition de connaissance, les entreprises ont aussi besoin de pouvoir expérimenter des outils, des systèmes ou des usages. Ceci peut constituer une étape-clé dans la prise de décision relative à l'acquisition d'une solution ou à l'intégration de nouvelles pratiques numériques. Au-delà du bouleversement technologique, la transformation digitale implique également un changement culturel profond dans les entreprises, nécessitant une démarche coordonnée, systémique, holistique et un accompagnement au changement de toutes les parties prenantes.

Constituer, sélectionner et fédérer un pool de coachs numériques mobilisables par les entreprises pour numérique en fonction de leur degré de maturité sur une durée définie. Au préalable, les entreprises devront réaliser un diagnostic de maturité digitale. Les dispositifs d'aide de la Région seront adaptés pour

accompagner les entreprises dans ces transformations en fonction de leur taille et de leur besoin. Ainsi, le Pass *Transformation Écologique*, qui cible les TPE, permettra notamment d'accompagner les premiers investissements nécessaires à la transformation numérique, tandis que le Contrat *Entreprise d'avenir* sera davantage orienté vers les PME et ETI engagées dans des projets plus stratégiques de digitalisation des process de production. Enfin, le Pass *Économie de proximité* répondra aux besoins des entreprises du commerce de proximité et les artisans d'art en matière de digitalisation.

FAIRE DE L'OCCITANIE UN TERRITOIRE DE L'INDUSTRIE DE LA DONNÉE

Le développement massif des données et de leur exploitation offre un champ considérable d'opportunités économiques et d'accroissement des connaissances. Elles constituent une véritable source d'innovation et de création de valeur et peuvent participer à la création de valeur, à condition d'être collectées, qualifiées, et exploitées à bon escient. En effet, les données sont devenues des ressources essentielles et précieuses.

ACTION 29

FAIRE DE L'OCCITANIE UN TERRITOIRE DE L'INDUSTRIE DE LA DONNÉE

L'économie de la donnée connaît un développement exponentiel. Elle est considérée comme un relais de croissance incontournable. L'accès aux données va continuer à générer le développement d'offres innovantes mais l'utilisation de cette matière doit se faire dans un cadre qui garantisse éthique, confiance, souveraineté et explicabilité.

La Région s'appuiera sur les actions notamment menées par Ekitia, qui ambitionne de construire un cadre de confiance, éthique et souverain, destiné à permettre aux acteurs de partager et de croiser leurs données tout en respectant les intérêts des individus et des propriétaires des données.

ÉLEVER LE NIVEAU DE SÉCURITÉ NUMÉRIQUE DES ENTREPRISES RÉGIONALES

Encourager la transformation numérique des entreprises ne peut être dissocié des enjeux de sécurité qui s'y rattachent. La cybersécurité est un enjeu de protection, de défense, de souveraineté, mais elle constitue aussi un enjeu de développement économique. Sous l'effet de la crise sanitaire, l'accélération de la digitalisation des activités et des organisations, a multiplié les risques de vulnérabilité aux attaques, donnant un nouvel essor aux enjeux de cybersécurité. En 2021, 19 % des PME françaises déclarent avoir subi au moins un incident cyber, dont près d'un tiers n'ont prévenu ni les services de police ni un prestataire de services. Près de la moitié des vols de données concerne des petites entreprises, et 25 % d'entre elles déposent leur bilan et 10 % font faillite après une violation de données. Aussi, les entreprises doivent-elles mieux prendre la mesure de la nécessité d'améliorer leur niveau de protection, et le marché mondial de la sécurité de l'information est en pleine expansion.

ACTION 30

SENSIBILISER LES PME AUX ENJEUX DE CYBERSÉCURITÉ, CYBER'OCC

La Région mènera des actions de sensibilisation et d'accompagnement territorialisées nécessaires à la transition numérique sur le thème notamment de la cyber-sécurité. Mais il s'agit pour la Région d'aller au-delà de la sensibilisation des acteurs en proposant aux entreprises, une gamme d'outils opérationnels en faveur de leur sécurité. En lien avec ses membres fondateurs (Région Occitanie, Ad'Occ, et EKITIA), l'association Cyber'Occ a pour objet de contribuer à offrir les moyens d'une véritable sécurité numérique éthique et durable, tout en sensibilisant à la lutte contre la cybercriminalité. L'association portera également le projet « CSIRT » (computer security incident response team) : un centre de réponse à incidents cyber, qui permettra aux entre-

prises et collectivités de bénéficier des premiers conseils et d'être mis en contact avec les prestataires ou services adaptés à la suite d'une attaque informatique.

ENCOURAGER LA SOBRIÉTÉ NUMÉRIQUE

L'explosion des usages numériques se caractérise par une forte croissance à la fois du nombre de personnes connectées, des terminaux et par conséquent par une sollicitation accrue et une adaptation en continu des infrastructures réseaux et des centres informatiques. La fabrication et la distribution des terminaux pèsent par ailleurs très fortement sur le coût environnemental du numérique (+ de 70 % de son empreinte carbone). Ainsi, la réduction de l'impact environnemental des réseaux, équipements et usages numériques est devenue centrale. La durabilité et l'utilité sociétale du numérique doivent, plus que jamais, guider les politiques publiques (aménagement du territoire, développement économique, formation...).

ACTION 31

RÉDUIRE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DES RÉSEAUX, INFRASTRUCTURES ET USAGES NUMÉRIQUES

Prenant appui sur un diagnostic partagé, un plan d'actions sur l'interconnexion des réseaux et les équipements numériques régionaux, la souveraineté, la cyber-sécurité et la résilience de l'économie régionale sera défini. En parallèle, l'écosystème régional du numérique responsable et durable sera mobilisé pour constituer un réseau d'experts et de professionnels de l'éco-conception numérique permettant de valoriser l'offre régionale en matière de numérique responsable et de la diffuser dans l'économie régionale. Contenir l'impact environnemental des usages numériques passe par un changement profond des pratiques individuelles et collectives, allant de la prise de

conscience à l'intégration de la comptabilité carbone au sein même de la gouvernance des organisations. Il s'agit d'inciter à ce changement de comportement et faire monter le niveau d'exigence de la demande vis-à-vis de l'offre. Des actions de sensibilisation et d'accompagnements territorialisées nécessaires à la transition numérique seront menées au plus proche des publics cibles sur le thème notamment du Green It: conception et usage vertueux du numérique.

SOUTENIR LA MONTÉE EN COMPÉTENCE NUMÉRIQUE DES SALARIÉS AU SEIN DES PME

Le numérique impacte fortement la transformation des métiers dans les autres filières. Des analyses prospectives partagées sont nécessaires pour anticiper et accompagner l'évolution de l'appareil de formation en réponse aux besoins de compétences à venir.

Il s'agira notamment d'accompagner la transformation des entreprises liée à la digitalisation et anticiper les métiers de demain en lien avec cette évolution : assurer une montée en compétences constante des salariés pour maintenir leur employabilité, développer leurs compétences sur des technologies en évolution constante, se diversifier.

Par ailleurs, la digitalisation des entreprises induit une nécessaire adaptation des compétences en interne. Celle-ci peut être évaluée par la mise en place d'une GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences) et l'élaboration d'un plan de formation des salariés.

La formation permettra de lutter contre l'obsolescence des compétences, de développer une double-compétence métier & numérique, de se former sur des domaines d'expertise dans le cadre d'une diversification d'activité, etc. Tous les OPCO (Opérateurs de Compétences) accompagnent les programmes de formation au numérique. La Région souhaite animer un travail collaboratif entre les dif-

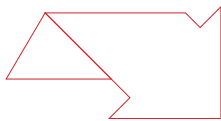
férents acteurs de la formation et organismes représentatifs d'entreprises pour étoffer au besoin l'offre de formation pour les salariés sur le numérique.

ACTION 32 RENFORCER L'OFFRE DE FORMATION DANS LA FILIÈRE NUMÉRIQUE

Par un travail collaboratif entre les pôles, clusters, branches, organismes représentatifs d'entreprises, il s'agira de mieux faire connaître l'offre de formation initiale comme celle des OPCO, aux entreprises et de mieux recenser leurs besoins.

Il conviendra également de s'appuyer sur les acteurs impliqués dans le programme *Digital is Future* organisé par Digital 113 qui vise à proposer un parcours sur mesure composé de différents événements et contenus afin de mettre en lumière une filière et ses besoins dont la formation. Une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences partagée devra être construite.

Sur cette base, la Région accompagnera et encouragera le développement de l'offre de formation initiale, l'expérimentation de formations innovantes pour les salariés (en complément de l'offre des OPCO) et de formations en lien avec la transformation digitale de l'entreprise... Enfin, la Région accentuera également son effort sur la formation des demandeurs d'emploi via le Programme Régional de Formation et les Écoles Régionales du Numérique pour fournir les compétences nécessaires à la filière et à l'ensemble des entreprises.



PRIORITÉ 3 : TRANSFORMATION SOCIÉTALE - DEVENIR LA PREMIÈRE RÉGION À ÉCONOMIE POSITIVE

DIAGNOSTIC ET ENJEUX

Dans un contexte marqué par des enjeux de transition environnementale et sociétale, les modèles entrepreneuriaux sont aujourd'hui de plus en plus questionnés à l'aune de leur dimension d'impact sociétal.

La Région Occitanie a fait le choix de soutenir les entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) qui concilient performance économique, innovation sociale et logique de coopération pour répondre aux défis sociétaux et aux enjeux de création d'emplois ancrés localement. Modèles coopératifs, associatifs, structures d'insertion par l'activité économique, entreprises adaptées, sociétés commerciales de l'ESS... quelle que soit leur structuration, les entreprises de l'ESS présentent aujourd'hui des modèles éprouvés et bénéficient d'une chaîne d'accompagnement et de financement bien structurée en région Occitanie. Le partage d'une culture commune autour de ce mode d'entreprendre, dans tous les réseaux économiques, reste toutefois un défi pour conforter la dynamique de l'ESS sur l'ensemble des territoires.

Au-delà de l'ESS, un mouvement de fond tend à s'opérer plus largement aujourd'hui autour de démarches volontaires d'entreprises plus « classiques » souhaitant opérer une transition vers des modèles de développement plus respectueux des hommes et de l'environnement. En témoignent notamment la mise en place de la qualité de « société à mission » ou encore la multiplication des labels et outils autour des démarches RSE. La Région Occitanie souhaite accélérer cet en-

trepreneuriat « engagé », en intégrant la prise en compte de l'impact social, environnemental et territorial des entreprises comme une priorité de la stratégie de développement économique. Avec une ambition forte : devenir la 1^{re} Région à économie positive avec 50 % d'entreprises régionales ayant initié une démarche de transformation d'ici 2027.

On constate ce mouvement de fond de transformation de modèle de façon accrue dans les projets de création-reprise d'entreprises. Cela s'explique par l'évolution des profils de créateurs-repreneurs mais aussi parce que le démarrage d'une activité par le créateur ou le lancement d'une nouvelle stratégie par le repreneur constituent le point de départ idéal vers une démarche d'entrepreneuriat engagé. Il s'agit donc pour les six prochaines années de poursuivre les actions qui ont fait leurs preuves sur le plan de la dynamique entrepreneuriale en Occitanie mais en prenant le virage nécessaire en accompagnant et finançant un entrepreneuriat plus inclusif, plus innovant, plus solidaire. La politique régionale en faveur de la création, transmission-reprise doit prioriser l'entrepreneuriat engagé et ainsi donner toute la reconnaissance nécessaire aux femmes et aux hommes qui décident d'entreprendre en Occitanie et de s'engager autour d'un projet économique, qui est aussi un projet de vie, d'épanouissement personnel au service des autres. Pour accompagner ces projets, il est nécessaire de disposer d'une offre d'accompagnement structurée, lisible, professionnelle et de proximité.

Le constat dressé sur la pyramide des âges des dirigeants des entreprises en Occita-

nie doit être pris en considération. En effet, près de 35 000 dirigeants non-salariés de PME sont âgés de 55 ans et plus, soit 28 % du tissu économique de la région, ce qui pose la question de la transmissibilité de leur entreprise. La transmission-reprise constitue donc un enjeu fort pour le territoire régional et la stabilité du tissu économique. Les clés de la réussite d'une politique publique sur cet enjeu reposent sur des interventions regroupant conseil, suivi et financement et sur la totalité du process.

Au regard de ces enjeux la Région se donne pour ambition de remplir les objectifs suivants :

PROMOUVOIR ET ACCÉLÉRER L'ENGAGEMENT DE TOUTES LES ENTREPRISES RÉGIONALES

Les dynamiques d'engagement sociétal sont aujourd'hui à promouvoir auprès de l'ensemble des TPE, PME et grandes entreprises qui constituent le tissu économique régional. La Région Occitanie souhaite donc accélérer son soutien à l'entrepreneuriat engagé, dont le périmètre regroupe largement l'ensemble des démarches d'entreprises visant à opérer une transition vers un modèle de développement plus respectueux des hommes et de l'environnement. Plusieurs types d'entreprises peuvent relever de ce périmètre et ont vocation à s'inscrire dans une dynamique d'amélioration continue :

- Les entreprises de l'ESS, définies par la loi cadre de 2014 (associations, coopératives, mutuelles, fondations, entreprises commerciales bénéficiant de l'agrément ESUS), dont l'activité est tournée vers une finalité sociale et environnementale première. Leur gouvernance est partagée et leur lucrativité encadrée dans leurs statuts.
- Les entreprises à mission, introduites par la loi Pacte de 2019, qui opèrent une transition

en vue de poursuivre, en complément de leur projet économique, la réalisation d'une mission sociale ou écologique.

- Les entreprises les plus engagées dans la RSE qui visent à limiter les externalités négatives générées par leurs activités sur le plan environnemental ou social.

Pour impulser une dynamique forte autour de l'entrepreneuriat engagé en Occitanie, la Région engagera les actions suivantes :

ACTION 33 DEVENIR LA 1^{RE} RÉGION DE FRANCE DE L'ENTREPRENEURIAT ENGAGÉ

Autour d'une définition partagée de l'entrepreneuriat engagé et d'un objectif de développement du nombre d'entreprises qui se saisissent des enjeux de responsabilité sociétale, il s'agira de sensibiliser plus largement encore les entreprises, les acteurs institutionnels et le grand public aux enjeux de la transformation des modèles de développement.

Des actions seront aussi conduites pour former les jeunes générations à ces modes d'entreprendre et de professionnaliser les (futurs) dirigeants.

En outre, il est proposé de recenser les démarches existantes pour outiller les entreprises dans leur démarche d'engagement : outils de diagnostic, de certification ou d'accompagnement, de mettre en place un parcours coordonné pour aider les entreprises à progresser vers une économie à impact et à transformer leur modèle (utilisation d'un outil d'(auto)diagnostic pour révéler les besoins de transformation des entreprises), de former le réseau des développeurs économiques d'Occitanie...

ACTION 34
FAVORISER LE FINANCEMENT
ET LA RECONNAISSANCE
DES ENTREPRISES ENGAGÉES

La Région souhaite développer le financement de l'ingénierie des démarches de transformation des entreprises et valoriser les entreprises vertueuses s'inscrivant dans la démarche « Région à Économie Positive et inclusive » en Occitanie. Il s'agira notamment d'accompagner les entreprises dans leur transformation en proposant une offre de services Ressources Humaines (RH) dédiée : diagnostic, appui RH (conseil et recrutement) et soutien à la formation des salariés.

CONFORTER LA DYNAMIQUE
ENTREPRENEURIALE
DE L'OCCITANIE ET RENFORCER
L'ACCOMPAGNEMENT ET
LE FINANCEMENT DES PROJETS
DE CRÉATION ET DE REPRISE
D'ENTREPRISES À IMPACT

Sensibiliser et promouvoir l'entrepreneuriat et le repreneuriat

Pour développer encore la dynamique régionale, des actions de sensibilisation et de promotion de l'entrepreneuriat et du repreneuriat seront renforcées en direction du public jeune : interventions en milieu universitaire, auprès des Centres de Formation des Apprentis (CFA), sur des salons adressant ce type de publics (salons de l'étudiant, TAF...), au sein des Écoles de la Transition Écologique (ETRE), promouvoir le programme « Erasmus pour jeunes entrepreneurs »...

Le repreneuriat sera particulièrement promu auprès des salariés en reconversion en identifiant les réseaux de diffusion les plus efficaces : mobilisation de partenariats avec Pôle Emploi, l'APEC, notamment lors de Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE),

participation à des salons tels que Parcours France (salon parisien dédié à l'installation en province) ...

La sensibilisation à l'entrepreneuriat mettra notamment en avant des « success stories » d'entrepreneuriat engagé (réalisation de vidéos à diffuser via les principaux réseaux sociaux, les événements étudiants...); des actions particulières seront proposées dans les territoires (événements, mobilisation des agents de la Région et d'Ad'occ présents sur les territoires).

ACTION 35
TRANSFORMER LES ENVIES
D'ENTREPRENDRE EN PROJETS
ÉCONOMIQUES ET EN PROJETS DE VIE
PORTEURS DE SENS ET DE VALEURS

Il s'agira notamment de favoriser les échanges entre porteurs de projet et jeunes entreprises engagées (création d'une communauté pour assurer un coaching de pair à pair tout au long du parcours de la création ou de la reprise d'entreprise) et de déployer le Revenu Écologique Jeune (REJ) : la mobilisation de ce revenu auprès de l'ensemble des jeunes de 18 à 30 ans ayant un projet de création ou de reprise d'entreprises à impact environnemental sera expérimenté en 2022 sur les secteurs agricoles et agroalimentaires (plan alimentaire) ainsi que du BTP; le jeune créateur-repreneur bénéficiera, outre le REJ, d'un accompagnement gratuit et de proximité de 6 à 12 mois par les structures de proximité labellisées et financées par la Région. Un premier bilan fin 2022, permettra de définir sur quels périmètres le REJ sera ensuite déployé.

Structurer l'écosystème entrepreneurial pour disposer d'un accompagnement des créateurs/cédants/repreneurs lisible, performant, de proximité et contribuer à détecter, conseiller et suivre l'évolution des projets de création-reprise à impacts

Dans cet objectif l'action de la Région portera sur 5 axes d'intervention :

- Animer le réseau des acteurs de l'accompagnement à la Création/Transmission/Reprise avec la poursuite des actions menées par le réseau Entrepreneurs en Occitanie en lien avec le réseau des développeurs économiques (rencontres régionales entre acteurs, développement d'outils dédiés et de plans de formation contribuant à la montée en compétences des acteurs, webinaires...)
- Disposer d'un écosystème entrepreneurial maillant l'ensemble du territoire régional: poursuite de la sélection des opérateurs de proximité via les Appels à Projets par grand cœur de métier (parcours générique d'accompagnement, de l'idée au démarrage de l'activité; test d'activité; appui à la structuration financière; ingénierie de projets innovants...) ou spécificité des publics adressés (étudiants, public éloigné de l'entrepreneuriat...).
- Améliorer l'orientation du créateur/repreneur et la lisibilité du parcours de la création/transmission/reprise d'entreprise par exemple en développant de nouvelles fonctionnalités sur le parcours du créateur/repreneur sur le HUB Entreprendre (autodiagnostic sur la maturité des projets).
- Mettre en place une ingénierie de projet sur le plan de formation à déployer pour que l'ensemble des développeurs économiques dont les conseillers création-reprise bénéficie d'une montée en compétences sur l'accompagnement des projets à impact.
- Aller vers les projets de création-reprise à impact: détection et suivi de l'évolution des projets afin d'inscrire l'entrepreneuse et l'entre-

preneur dans une démarche d'entrepreneuriat engagé et les accompagner dans la stratégie de développement de l'entreprise dans ses engagements à court et moyen terme.

ACTION 36

SENSIBILISER LES DIRIGEANTS À ANTICIPER LA TRANSMISSION DE LEUR ENTREPRISE, ACCOMPAGNER LES TRANSMISSIONS

Pour répondre à cet enjeu majeur pour l'économie régionale, il conviendra de sensibiliser encore davantage le réseau des professionnels de l'accompagnement des entreprises (expert-comptable, caisse de retraite, organisations professionnelles...) afin qu'ils préparent les chefs d'entreprise à anticiper leur transmission. Il est aussi proposé de favoriser la mise en place d'une politique RH valorisant les compétences internes de chaque salarié et permettant d'identifier et de former un ou des potentiels repreneurs en interne: financement de diagnostics destinés aux entreprises transmissibles. Enfin, la Région souhaite mener une expérimentation sur la constitution d'un « vivier » de cédants ayant réussi leur transmission afin que ces derniers puissent faire bénéficier de leur expérience les futurs cédants (formation de pair à pair).

Faciliter la mise en relation cédant-repreneur

La Région s'emploiera notamment à :

- Créer un vivier qualifié de repreneurs plutôt qu'un vivier d'entreprises à céder. La confidentialité est un frein à la démarche de cession d'entreprise en effet les cédants ne souhaitent pas que leur projet de cession soit divulgué au plus grand nombre pour des raisons compréhensibles (départ clients, salariés...).
- Développer les rencontres, sous un format innovant (exemple des expérimentations

réussies sur certains territoires ruraux, type « speed dating »).

- Transférer les modes opératoires (constitution et animation de viviers cédants et repreneurs, aide à la requalification des profils des repreneurs) ayant prouvé leur efficacité sur certains secteurs (par exemple le bâtiment) à d'autres secteurs d'activité comme par exemple l'agro-alimentaire.

Proposer des outils financiers mobilisables sur la totalité du process de transmission/reprise, tant par le cédant que par le repreneur

La mobilisation de ces outils (subventions, avances remboursables) sera priorisée sur les projets de cession et reprise « engagés ». Ils contribueront à accompagner le cédant à préparer sa transmission à travers l'évaluation de son entreprise (RH, financier, patrimonial, social...) mais aussi dans la formation-accompagnement d'un potentiel repreneur afin de valider la volonté entrepreneuriale et les compétences du repreneur avant la cession définitive et contribuer aussi à un passage de relais dans les meilleures conditions.

Une priorité sera donnée aux reprises par le(s) salarié(s) : il s'agira d'accompagner le repreneur dans le bouclage du plan de financement de la reprise (rachat de fonds, de parts) d'une part et dans son projet de développement post-reprise d'autre part (BFR, investissements nécessaires pour s'inscrire dans une démarche de entrepreneuriat engagé).

Une priorité sera également donnée aux projets de reprise à impacts (environnemental, sociétal... emplois, gouvernance - reprise sous format SCOP par exemple), aux reprises par le(s) salarié(s), aux reprises sur les territoires les plus fragiles (zones rurales, QPV...)

ENCOURAGER L'ENVIE D'ENTREPRENDRE ET LA CRÉATION DE SOLUTIONS INNOVANTES ET ENGAGÉES RÉPONDANT AUX NOUVEAUX MODES DE CONSOMMATION

Chaque année, ce sont près de 1 200 jeunes entreprises qui sont accompagnées par le réseau régional des incubateurs-pépinières, via un parcours qui va de l'émergence à l'accélération en passant par l'amorçage. Plus de 40 % des projets sont portés par des jeunes de moins de 30 ans qui souhaitent entreprendre, développer des solutions (produits ou services) qui répondent aux besoins de la société, aux nouveaux modes de consommation mais surtout développent une offre à impact positif, que ce soit sur le plan environnemental et/ou sociétal.

**ACTION 37
STRUCTURER ET ANIMER
UNE COMMUNAUTÉ D'ACTEURS SUR
LA CRÉATION D'ENTREPRISE, AVEC
UNE ATTENTION PARTICULIÈRE EN FAVEUR
DE L'ENTREPRENEURIAT ENGAGÉ**

Il est proposé de structurer une communauté d'acteurs de l'accompagnement des projets de jeunes entreprises engagées et innovantes maillant l'ensemble du territoire régional (élargissement de la communauté pour couvrir tous les territoires, poursuite du financement de ces acteurs via un Appel à Projets dédié à l'ingénierie de projets innovants) et d'animer cette communauté (rencontres régionales entre acteurs, développement d'outils dédiés et de plans de formation contribuant à la montée en compétences des acteurs, webinaires...).

Une communication ciblée en faveur de l'entrepreneuriat engagé et innovant sera développée : présence sur les réseaux sociaux, sur les événementiels dédiés, lors des actions et « temps forts » de l'écosystème entrepreneurial (comités d'engagement, jurys,

tables rondes...). La visibilité de la communauté d'acteurs de l'accompagnement des projets de jeunes entreprises innovantes et engagées sera améliorée sur les territoires : meilleure visibilité des activités de la communauté sur les réseaux sociaux, organisation d'évènements locaux, Hackathons...

Favoriser le parcours des créateurs porteurs d'un projet engagé et innovant en proposant une palette d'outils dédiés aux différentes étapes du parcours : émergence, amorçage, accélération

Il s'agit principalement de :

- Réaliser une opération d'envergure régionale mais aussi nationale contribuant à détecter (émergence) et accompagner les projets de création d'entreprises engagées et innovantes et contribuer au rayonnement et à l'attractivité de la région ;
- Soutenir les jeunes entreprises dans la phase de commercialisation de leur solution (amorçage) en les aidant à réduire leur temps d'accès au marché : aides directes à l'entreprise pour établir une stratégie commerciale efficace et la mettre en application (conseils stratégiques, recrutements de profils commerciaux, actions commerciales...);
- Renforcer les fonds propres des jeunes entreprises engagées et innovantes : développement des outils d'ingénierie existants (fonds de prêt d'honneur, prise de participation, épargne citoyenne...) adressant cette cible.

CONFORTER LA DYNAMIQUE DE L'ESS EN OCCITANIE

Représentant près de 12 % des emplois, l'ESS est une économie qui compte en Occitanie. Elle regroupe les entreprises qui placent au cœur de leur modèle une finalité sociétale, font le choix d'une gouvernance partagée et d'un encadrement de leur lucrativité au bénéfice de la maximisation de leur impact. Groupement de personnes et non de capitaux, ces entreprises sont positionnées sur tous les secteurs (industrie, services à la personne, digital, construction, santé, restauration...) et territoires, notamment en zones rurales où elles jouent un rôle central pour recréer des solidarités et du lien social.

La collectivité mobilise déjà plusieurs leviers pour développer cette autre forme d'entreprendre plébiscitée par les citoyens et entrepreneurs désireux de donner du sens à leur manière de consommer, produire, travailler ou se déplacer.

ACTION 38
RENDRE L'ESS ATTRACTIVE DANS TOUTES LES SPHÈRES ÉCONOMIQUES ET ÉDUCATIVES

À cet effet, la Région accentuera la sensibilisation des jeunes générations et professionnaliser les (futurs) dirigeants, approfondira la promotion de l'ESS auprès des entreprises, des acteurs institutionnels et du grand public, veillera à promouvoir l'entrepreneuriat en ESS dans les territoires, renforcera l'acculturation à l'ESS des réseaux économiques « classiques »...

Consolider la chaîne d'accompagnement dédiée à l'ESS et à l'innovation sociale sur tous les territoires.

Il s'agira dans ce cadre de soutenir la chaîne d'accompagnement dédiée à l'ESS et à l'innovation sociale, garantir la bonne articulation entre les acteurs de cette chaîne et améliorer leur visibilité, renforcer

le maillage territorial de l'offre d'accompagnement et mobiliser les réseaux économiques « classiques ».

Développer des dispositifs et des outils financiers adaptés aux entreprises de l'ESS.

À cet effet, la Région :

- Mobilisera les aides directes régionales pour soutenir les projets structurants des entreprises de l'ESS au titre du développement économique, de l'économie circulaire, de la transition énergétique, de la solidarité, du tourisme, de la culture, de l'agriculture...
- Renforcera les outils d'ingénierie financière adaptés aux entreprises engagées : en particulier, fonds de garantie d'emprunt bancaire et fonds de prêts tenant compte des caractéristiques spécifiques de ces entreprises. S'agissant du haut de bilan, le fonds Investir Solidaire en Occitanie lancé en 2021 constituera le socle de l'intervention.
- Accompagnera les projets entrepreneuriaux en ESS dans leurs stratégies de financement.

Des actions spécifiques en faveur du tourisme social et solidaire seront également mises en œuvre dans

la cadre du Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs.

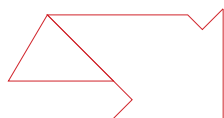
Activer le levier de la commande publique pour promouvoir les entreprises sociales et solidaires

Dans cet objectif, la Région souhaite reconduire le SPASER (Schéma de Promotion des Actions Socialement et Écologiquement Responsables), renforcer l'information des entreprises sur les opportunités offertes par les marchés publics, mieux faire connaître auprès des acheteurs publics les opportunités offertes par l'ESS, renforcer la capacité des entreprises de l'ESS à répondre aux marchés publics.

Stimuler les projets de coopération et la reconnaissance de l'ESS sur la scène européenne et internationale

Enfin, une attention sera portée à la coopération des acteurs de l'ESS à l'international (notamment les projets de mobilité internationale) et à la valorisation de l'expertise régionale au-delà de l'Occitanie.

3^e DÉFI : NOUS VOULONS IMPULSER LA DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE DANS TOUS LES TERRITOIRES



PRIORITÉ 1 : ASSURER LE DÉVELOPPEMENT ET LE RENOUVELLEMENT DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES SUR L'ENSEMBLE DES TERRITOIRES

DIAGNOSTIC ET ENJEUX

La vitalité économique de nos territoires constitue un véritable enjeu de cohésion sociale et d'aménagement du territoire. Dans un contexte de renchérissement des coûts de l'énergie et face aux impératifs de la transition environnementale les habitants doivent pouvoir travailler, consommer, créer leur activité près de chez eux. Les conditions doivent être assurées pour que le développement économique ne soit pas l'exclusivité des métropoles mais irrigue bien l'ensemble des territoires d'Occitanie.

Pour répondre à cette priorité, la Région portera une attention particulière au développement économique de ses territoires. Pour cela, il faut que les initiatives économiques quelles qu'elles soient trouvent les bons relais d'accompagnement en proximité, que soit garantie sur l'ensemble des territoires la présence d'un tissu commercial et artisanal qui réponde a minima aux besoins de première nécessité des habitants, que le renouvellement du tissu économique soit également assuré. L'accueil des activités économiques nécessitera une offre de foncier adapté aux besoins des entreprises (et des entreprises adaptées à la qualité du foncier...) tout en privilégiant des solutions les plus sobres possibles. Enfin, les territoires sont riches de leurs savoir-faire et de leurs productions qu'il conviendra d'aider à valoriser davantage.

ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES SUR LES TERRITOIRES

ACTION 39

PROPOSER UNE OFFRE COMPLÈTE D'ACCOMPAGNEMENT DE PROXIMITÉ DES ENTREPRISES SUR LES TERRITOIRES

L'accompagnement en proximité des entreprises sera renforcé. Coordonné par la Région, il s'appuie sur le déploiement de l'agence Ad'Occ sur les territoires au sein des Maisons de Région, les équipes de la Région et le partenariat avec le réseau des développeurs économiques locaux.

L'enjeu sera de pouvoir être au plus près des entreprises pour les accompagner sur l'ensemble des problématiques auxquelles elles sont confrontées, que ce soit sur le soutien aux investissements, en particulier ceux liés aux enjeux de transformation mais également le développement à l'international, l'innovation et surtout, dans un contexte de tension sur les recrutements, le soutien à la structuration en Ressources Humaines.

Pour répondre aux problématiques croissantes de recrutement, un accent particulier sera porté pour renforcer les synergies sur les bassins d'emploi entre les acteurs de l'emploi, de la formation et du développement économique. Les actions du Pacte pour l'Embauche adopté par la Région avec une cinquan-

taine de partenaires seront déclinées localement en associant systématiquement ces partenaires locaux.

En matière d'ingénierie financière, la Région s'appuiera sur «FOSTER 2», dont l'outil de garantie bancaire offre un maillage territorial fort, très complémentaire des interventions directes grâce à un meilleur accès des territoires ruraux et péri-urbains à ces outils.

Accompagner l'émergence et la structuration de filières à enjeu local

Les bassins d'emplois sont riches de savoir-faire spécifiques souvent liés à la valorisation de ressources locales (cuir, textile, bois, laine, granit, marbre...) qui ont permis l'émergence et le développement de filières historiques. Après des décennies de sévères restructurations au cours desquelles elles ont dû faire face à de profondes mutations, ces filières ont dû s'adapter et disposent d'atouts pour répondre aujourd'hui aux nouvelles attentes des consommateurs en matière de production locale, de qualité et d'authenticité. La Région poursuivra l'accompagnement de ces filières dans leur adaptation aux évolutions des marchés mais également dans leurs nécessaires transformations liées aux enjeux environnementaux et digitaux. Cet accompagnement pourra se faire dans le cadre de contrats de filières où il s'agira de partager les enjeux et problématiques de la filière au regard notamment des défis liés à la transformation, de définir collectivement une feuille de route et mettre en place les actions. Par ailleurs, il s'agira d'accompagner l'émergence et la structuration de nouvelles activités localisées sur un ou plusieurs bassins d'emploi pouvant potentiellement conduire à de nouvelles filières régionales.

En matière agricole, l'action régionale s'appuiera sur des approches territoriales, notamment des projets alimentaires territoriaux (PAT), et sur les outils de financement régionaux pour développer un maillage équilibré d'outils intermédiaires de production, transformation, logistique et commercialisation permettant de relocaliser régionalement une partie des flux alimentaires vers les différents circuits de distribution. Pour faciliter le positionnement

des PAT comme relais des politiques régionales, il conviendra de contribuer davantage et de manière plus visible à leur développement : structuration et co-pilotage, aux côtés de l'État, d'un réseau régional des PAT, consolidation et soutien financier aux programmes d'action des PAT...

La Région poursuivra le soutien à la commercialisation en circuits courts de proximité portée par le monde agricole ou agroalimentaire et renforcera le soutien au développement des circuits courts de proximité développés par d'autres acteurs notamment de l'ESS. Au-delà du soutien financier, cette action privilégiera aussi l'organisation de rencontres avec l'offre agricole, le partage d'expériences à l'échelle régionale, l'identification des freins et leviers de développement des circuits courts de proximité...

L'action régionale vise à identifier et contribuer au développement de solutions pour la logistique alimentaire de proximité (problématique des premiers et derniers kilomètres notamment) et aider les habitants d'Occitanie à identifier l'offre en circuits courts de proximité près de chez eux.

Il s'agit aussi de développer la logistique des circuits de proximité régionaux et l'innovation dans ce secteur :

- Approvisionner les cantines scolaires, accompagner les projets de légumerie et plateformes d'approvisionnement / Occit'alim.
- Développer les circuits courts et de proximité par des investissements dans la vente directe des EAA, des exploitations agricoles et la création de boutiques de producteurs.
- Accompagner la structuration de micro-filières ou filières innovantes en émergence fortement territorialisées et présentant un intérêt de diversification et de valorisation.

DÉVELOPPER LES PARTENARIATS ET LES SYNERGIES TERRITORIALES

Pour être efficace, la politique économique régionale doit pouvoir être mise en œuvre et relayée en proximité, sur l'ensemble des territoires. La Région s'appuie à cet effet sur l'agence Ad'Occ et ses antennes territoriales déployées au sein de l'ensemble des Maisons de Région. Elle s'appuie également sur le réseau des développeurs économiques locaux (développeurs économiques des EPCI, organismes consulaires, etc.) ainsi que sur un réseau local des acteurs de la formation.

Coordonner l'action économique au plus près des territoires

La Région coordonnera à l'échelle des bassins d'emplois les rencontres et les échanges avec l'ensemble de ces acteurs au sein de comités locaux avec pour objectifs :

- D'informer au mieux les acteurs locaux des dispositifs d'intervention de la Région et de leurs évolutions.
- Identifier les problématiques spécifiques des territoires.
- Coconstruire des feuilles de route de développement à l'échelle des bassins d'emplois.
- D'échanger les informations et coordonner les actions sur l'accompagnement des projets les plus structurants des territoires.
- D'identifier au plus tôt les entreprises du territoire présentant des difficultés pour coordonner les réponses.

La Région accompagnera les EPCI dans l'élaboration de stratégies de développement locale cohérentes avec les orientations du SRDEII. En particulier, la Région sera en appui technique des EPCI pour la mise en œuvre de leur compétence en matière d'immobilier d'entreprise ou pour permettre à ceux qui le souhaitent d'intervenir, sur leur territoire, en complément des dispositifs régionaux.

La Région sera en appui des partenaires locaux, des entreprises et des actifs pour anticiper, à l'échelle

des bassins d'emploi les évolutions structurelles de l'emploi et des besoins de compétences en soutenant les projets de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des compétences territoriales (GPECT) tant au niveau de l'élaboration de diagnostics que de la mise en place de plans d'actions partenariaux.

ACTION 40 **IMPULSER LES COOPÉRATIONS ÉCONOMIQUES TERRITORIALES À L'ÉCHELLE DES BASSINS D'EMPLOIS**

Les territoires sont très souvent confrontés à des problématiques de développement communes. Des synergies peuvent également être opérées entre différents territoires sur des projets de développement, sur de la structuration de filières. La Région organisera l'animation et les échanges entre les territoires au travers du Réseau des développeurs économiques qui fédère aujourd'hui plus de 1000 développeurs. Cette animation sera renforcée pour développer davantage les échanges d'expériences et de bonnes pratiques à l'échelle régionale, mettre en relation et faire dialoguer entre eux les territoires partageant des problématiques communes.

En outre, la Région souhaite accompagner l'émergence de projets structurants qui lient des actions agricoles / tourisme / alimentation / artisanat d'art et commerces de proximité sur la base de nouveaux modèles comme les circuits courts ou la diversification d'activités ou l'expérimentation.

ACTION 41 **LANCER UNE EXPÉRIMENTATION DE TERRITOIRES DE PROJET D'ÉCONOMIE LOCALE**

La Région lancera un Appel à Manifestation d'Intérêt visant à soutenir des projets innovants, transversaux dans leurs thématiques (culture, patrimoine, artisanat d'art, agriculture et alimentation...) et impliquant les habitants.

Une quinzaine de territoires pourrait ainsi être identifiés et accompagnés.

La Région poursuivra également le pilotage délégué par l'État du dispositif des Territoires d'industrie. Il s'agira dans ce cadre, en s'appuyant sur les référents locaux de faire émerger les projets industriels structurants et organiser avec l'ensemble des opérateurs régionaux (BPI, Banque des Territoires, ADEME...) leurs financements sur l'ensemble de leurs composantes (RH, Infra, Matériel, innovation...) et leur suivi.

ASSURER UNE OFFRE COMMERCIALE, ARTISANALE ET DE SERVICES DE PREMIÈRE NÉCESSITÉ SUR TOUS LES TERRITOIRES

La crise sanitaire a renforcé le besoin de proximité et la volonté d'une consommation plus locale. Ce constat s'applique autant au secteur du commerce qu'au domaine du tourisme ou encore de l'artisanat. Afin d'accompagner ce mouvement, la Région participera, aux côtés des Établissements Publics de Coopération Intercommunale, à faire émerger et consolider une offre économique de proximité sur l'ensemble des territoires d'Occitanie, en particulier dans les zones rurales ou situées en montagne.

Cette offre, qu'elle soit commerciale, artisanale, touristique ou encore en termes d'alimentation, est en effet vitale pour le maintien des populations et des emplois sur les territoires. L'objectif sera d'accompagner l'émergence et le développement d'une économie locale permettant de créer des emplois non délocalisables et proposant aux habitants et aux touristes d'Occitanie des offres économiques mêlant activités touristiques et de loisirs, activités commerciales, valorisation des circuits courts, artisanat d'art...

ACTION 42 ACCOMPAGNER LA TRANSFORMATION DES ENTREPRISES COMMERCIALES, TOURISTIQUES ET ARTISANALES VERS

DES MODÈLES PLUS VERTUEUX : PASS « ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ »

Il s'agit d'accompagner la création et le développement d'activités économiques locales par le financement d'investissements de petite et de moyenne envergure mais ayant une forte plus-value pour les entreprises concernées, les populations et les touristes. Ces investissements devront permettre de favoriser la transformation des entreprises et des offres commerciales, touristiques et artisanales vers des modèles plus vertueux, que ce soit en termes de transition énergétique, digitale et environnementale qu'en termes de prise en compte des réalités sociales.

Ce dispositif portera sur les secteurs du commerce essentiel de proximité, des loisirs, des circuits courts et d'artisanat local, dont l'artisanat d'art.

La présence d'un tissu commercial et artisanal dynamique et de proximité est l'une des conditions essentielles à la vitalité des petites et moyennes villes, enjeu au cœur de la stratégie « Occitanie 2040 ».

ACTION 43 ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES DANS LA RESTRUCTURATION DES ESPACES COMMERCIAUX ET ARTISANAUX : FOCCAL

En 2020, pour faire face notamment à la crise sanitaire qui a fragilisé le secteur du commerce et de l'artisanat, la Région a créé un outil de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux, FOCCAL (pour Foncière Occitanie Centralités Commerce et Artisanat Local). Ses grandes orientations sont les suivantes : échelle d'intervention régionale, en pleine articulation et cohérence avec les projets portés par le territoire ; soutien au commerce et à l'artisanat de proximité dans les centres-villes et centres-bourgs, et inscription dans une approche globale de revitalisation ; capacité à assurer le portage foncier et immobilier, les tra-

vaux de restructuration, la commercialisation ou la gestion locative.

FOCCAL s'est matérialisée par la création en janvier 2021 d'une structure au sein de l'Agence Régionale Aménagement Construction (ARAC). En juillet 2022, une SASU FOCCAL a été créée, avec la Banque des Territoires et l'EPF, puis d'autres partenaires financiers, elle sera capitalisée à hauteur de 10 M€. En outre, ce partenariat permet d'assurer une bonne intégration de FOCCAL à l'action «100 foncières» du plan de relance national, et notamment son fonds de restructuration des locaux d'activités (60 M€ en 2021), opéré par l'ANCT.

DÉPLOYER LES ACTIONS DE PROMOTION DU REPRENEURIAT ET DE L'ENTREPRENEURIAT SUR LES TERRITOIRES LES PLUS FRAGILES

Afin que la promotion de l'entrepreneuriat et du repreneuriat irrigue l'ensemble des territoires y compris les plus fragiles ou ceux comptant le plus de freins à l'installation, plusieurs actions seront menées :

ACTION 44 AMÉLIORER L'ATTRACTIVITÉ DES TERRITOIRES RURAUX ET QUARTIERS POLITIQUES DE LA VILLE EN PROPOSANT AUX FUTURS REPRENEURS ET CRÉATEURS UNE OFFRE COMPLÈTE D'ACCUEIL

Au-delà du projet économique, le projet de reprise sur ces territoires fragiles est associé à un projet de vie : recherche de logement, établissements scolaires, emplois et/ou formation pour le conjoint, activités culturelles et sportives, accompagnement dans les démarches administratives... Il s'agira également de proposer un parcours d'accompagnement dédié, personnalisé et gratuit aux créateurs-repreneurs.

Par ailleurs, il convient d'anticiper les tensions dans les métiers de l'agriculture et d'accompagner les installations afin d'assurer une pérennité dans un secteur stratégique mais néanmoins difficile. Si la situation est moins problématique que dans d'autres régions, près de 40 % des chefs d'exploitation ont plus de 55 ans en Occitanie. La transmission des exploitations et le renouvellement des chefs d'exploitation constitue ainsi un enjeu majeur. Il conviendra de garantir le maintien d'exploitations à taille humaine et de tendre vers une égalité entre les femmes et les hommes (actuellement les femmes représentent près de 40 % des installations aidées en Occitanie).

ACTION 45 FAVORISER L'INSTALLATION DES NOUVEAUX AGRICULTEURS ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS

La phase d'installation constitue une période charnière pour renforcer la résilience des exploitations agricoles, et accélérer la transition vers une agriculture plus durable et agroécologique. L'accompagnement des agriculteurs vers une agriculture plus durable s'appuiera sur un nouveau Plan Régional Installation Transmission, sur la mise en place d'un nouvel outil de financement des terres agricoles (fonds foncier) et une articulation étroite avec le Contrat Agriculture durable. La transmission des fermes constitue un enjeu majeur pour le renouvellement des actifs, le maintien de certaines filières, l'avenir de l'agriculture et des territoires. Cette phase est également déterminante dans la mesure où elle représente un moment clé pour (ré)orienter les reprises d'exploitations vers des modèles agricoles plus durables, respectueux de l'homme et de l'environnement. Cet axe sera renforcé.

Il s'agira donc de soutenir la diversité des projets d'installation par des dotations financières pour les Jeunes Agriculteurs et les Nouveaux agriculteurs, au moment de l'installation, et en confortant le financement de leurs investissements (subventions bonifiées et instruments

financiers). Un système de bonifications permettra d'orienter les projets vers la résilience, une plus forte inclusion et un renforcement de la durabilité. La Région souhaite également renforcer l'accompagnement à l'installation des porteurs de projet pour sécuriser les parcours, accroître les facteurs de réussite des projets d'installation et permettre à tous porteurs de projets de concrétiser son installation. Enfin, un nouveau volet du Plan régional Installation – Transmission sera créé, notamment avec un « Conseil transmission » (éviter la dévalorisation du capital pour les exploitants de + 50 ans et relever le taux de renouvellement actuel de 60 %).

Foncière agricole régionale

Le futur Plan stratégique national prend la suite des Programmes de Développement Rural, au sein desquels un certain nombre d'actions visaient à participer à la préservation du foncier agricole et à l'installation de nouveaux agriculteurs. Pour compléter ces outils et renforcer son action foncière, levier essentiel de l'installation en agriculture, la Région a souhaité créer la Foncière Agricole d'Occitanie. En effet, agir sur le foncier agricole en vue du renouvellement des générations est un enjeu fort pour le maintien et le développement de l'agriculture régionale. 40 % des chefs d'exploitation ont plus de 55 ans. Ils exploitent environ 1 million d'hectares, soit 30 % de la SAU régionale totale. C'est donc 1 M d'ha qui muteront dans les prochaines années.

Après 2 années de travail et une expérimentation menée avec la SAFER, la Foncière Agricole d'Occitanie est opérationnelle en 2022. Opérateur nouveau, elle visera à proposer une réponse complémentaire aux enjeux de l'installation de nouveaux agriculteurs sur les territoires grâce à un accès au foncier facilité par un achat différé limitant l'endettement au lancement de l'exploitation. Elle cible l'accompagnement de projets d'installation durables, viables et rentables, qui ne seraient pas accompagnés par les circuits bancaires classiques. Partenaire de confiance pour un agriculteur qui s'installe, elle s'appuie sur

un partenariat public privé et maximise l'apport de financements publics et privés. Avec la Foncière, la Région s'engagera ainsi aux côtés des agriculteurs pour consolider l'installation par la maîtrise d'une partie du foncier, et alléger l'endettement initial et rendre possible l'installation. La Région s'appuiera sur la SEM ARAC et réunira un collectif de partenaires pour doter la foncière à hauteur des enjeux. La Foncière réunit aujourd'hui 12 actionnaires. Le modèle économique prévoit le financement des portages avec 30 % de fonds propres et 70 % d'emprunt, portant par ce biais à une capacité totale de 5,30 M€. À l'issue d'une première capitalisation intervenue en 2022 (1,60 M€), il est prévu en 2023-2024 une nouvelle augmentation de capital pour atteindre 4,50 M€ et permettre le financement d'une soixantaine de projets de portage par an.

DÉVELOPPER UNE OFFRE FONCIÈRE ET IMMOBILIÈRE VERTUEUSE POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DES ENTREPRISES ET DES SALARIÉS

La Région poursuivra sa politique de soutien aux EPCI pour proposer des solutions d'accueil d'entreprise qualitatives et durables via une offre foncière et immobilière. Ce soutien s'intégrera dans un contexte :

- De territorialisation du ZAN et aux enjeux d'aménagement vertueux.
- De rééquilibrage territorial comme porté dans notre SRADDET Occitanie 2040 qui doit se traduire en termes d'accueil de population mais aussi d'équilibre habitat/activité et population/emploi.

ACTION 46 PROPOSER UNE OFFRE FONCIÈRE « CLÉ EN MAIN » À L'ÉCHELLE DE CHAQUE BASSIN D'EMPLOI

Pour permettre d'accueillir des projets structurants, notamment de relocalisation industrielle, il convient d'avoir un foncier clé en main

ou « dérisqué » et vertueux maillant le territoire régional.

Sur certaines parties du territoire (littoral, aires métropolitaines), une pénurie de grands fonciers s'installe, empêchant la Région de se positionner sur de nouvelles activités industrielles, qu'elles soient traditionnelles (aéronautique, spatial, nautisme et activités portuaires, santé, agroalimentaire, bois, textile, BTP, logistique) ou émergentes (mobilités intelligentes et durables, photovoltaïque, éolien flottant, hydrogène vert, ICC, semi-conducteurs).

Face aux difficultés (durée, coût, ...) de développement de ce type de foncier et en cohérence avec la mise en œuvre du principe Zéro Artificialisation Nette (ZAN), la Région privilégiera la requalification des Zones d'Activités Économiques existantes et l'utilisation des sites en friche au travers de dispositifs d'accompagnement dédié en ingénierie et financier.

En parallèle, elle accompagnera la finalisation du maillage territorial afin :

- D'une part que tous les territoires de contractualisation soient dotés d'une zone attractive,
- Que d'autre part, que la Région Occitanie puisse proposer un grand foncier en capacité d'accueillir des implantations stratégiques.

En effet, en termes de grands fonciers, la Région n'est pas suffisamment équipée : en macro-lots de minimum 20 ha d'un seul tenant pour l'accueil d'activités stratégiques des filières traditionnelles mais également en très grands tènements fonciers permettant de capter des projets de filières émergentes. La réindustrialisation de la France implique de se mettre à la maille d'une typologie de sites qui accueillent ces filières émergentes en Asie, et d'ores et déjà chez nos voisins européens (Allemagne, Hongrie, ...) : les giga / méga factory.

Aussi, en complémentarité de son action visant à favoriser sur l'ensemble du territoire régional une offre immobilière et foncière de qualité, la Région dans le cadre d'une stratégie foncière en partenariat avec les territoires, se focalisera sur la production de quelques sites spécifiquement dévolus à ces emblématiques projets industriels obligatoires à la réindustrialisation / relocalisation.

Impulser une stratégie foncière sobre sur les territoires

Un important travail de concertation dans le cadre de la modification du SRADDET sera conduit pour territorialiser l'objectif de réduction de 50 % de la consommation foncière imposé à l'échelle régionale par la loi Climat Résilience. Ce travail de territorialisation sera conduit en fonction des spécificités locales et des priorités en termes de développement économique et de relocalisation industrielle. En ce sens et afin d'optimiser le foncier économique tout en conciliant aménagement et objectifs de ZAN, la priorité sera mise sur la gestion sobre du foncier économique en :

- Priorisant les projets de requalification
- Aidant à la requalification de friches en vue de l'accueil d'activités économiques
- Incitant à l'aménagement sobre du foncier économique : densification, verticalisation...
- Encourageant la recherche de solutions innovantes pour l'accueil et le maintien d'activités économiques sur le long terme : maîtrise du foncier économique en imaginant des alternatives à la cession, par exemple les baux à construction, lutte contre la mutation des usages et la spéculation foncière...
- Aidant les EPCI dans l'identification des terrains à potentiel d'accueil d'activités économiques créatrices d'emploi et favorables à la relocalisation d'activité et en les aidant à anticiper les procédures de dérisquage.
- En incitant à l'élaboration de schémas d'aménagement économique.

En lien avec les EPCI, la Région et AD'OCC élaboreront une stratégie prospective foncière à l'échelle régionale en identifiant les forces et faiblesses du territoire dans une lecture d'attractivité et en accompagnant les projets de grande envergure des filières stratégiques des territoires ruraux, voire urbains à enjeux régionaux/nationaux.

Favoriser un accès au foncier et à l'immobilier d'entreprise vertueux

La Région accompagnera les entreprises et les acteurs publics dans un développement sobre en foncier via :

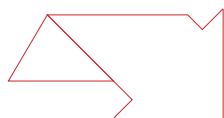
- Le soutien à l'aménagement vertueux de Zones d'Activité Économiques (ZAE) :
 - Les ZAE accueillant des filières stratégiques, et prioritairement les OZE (Occitanie Zones Économiques) en poursuivant leur aménagement dans l'optique de proposer un foncier clé en main/dérisqué et vertueux et maillant le territoire régional ;
 - La requalification et gestion rationnelle du foncier économique (densifier et verticaliser les zones d'activités économiques) ;
 - Le recyclage des terrains déjà urbanisés et/ou bâtis : identification des sites et anticipation des travaux de reconversion.

La Région conditionnera ses aides à des critères permettant de vérifier l'effort d'aménagement ver-

teux et particulièrement de densification à travers la mise en place d'un « ratio emplois/hectare », la redéfinition des prix de cession et les outils juridiques classiques tels que les PLU, les règlements de ZAE, les cahiers des charges de cession de terrains et en encourageant des outils complémentaires (clauses résolutoire, d'inaliénabilité, pacte de préférence).

- Le soutien à l'immobilier économique et l'anticipation de son adaptation : l'immobilier collectif d'entreprises (pépinières, hôtels d'entreprises...) et les tiers-lieux à vocation économique constituent un facteur d'attractivité fort pour les territoires, urbains et ruraux ; ils contribuent en outre à la mutualisation et à la réduction de l'emprunt foncier ; la Région priorisera :
 - L'immobilier adapté à une diversité d'usages (cohabitation, mutualisation, hybridation, aux changements d'usages...). Cela concerne la transformation de l'existant mais aussi la conception de nouveaux bâtiments adaptables et réversibles (afin de ne pas créer de futures friches).
 - et adapté au changement climatique (moindre impact environnemental).

Afin de renforcer l'attractivité des territoires, l'aide régionale sera modulée en tenant compte des déséquilibres territoriaux.



PRIORITÉ 2 : ACCOMPAGNER UNE AGRICULTURE DURABLE, COMPÉTITIVE QUI RENFORCE LE TISSU SOCIO-ÉCONOMIQUE DES ZONES RURALES

La Région Occitanie fait le choix de poursuivre une politique ambitieuse pour l'agriculture, l'agro-alimentaire, la forêt et les territoires ruraux car le développement agricole et rural est un élément fondamental pour notre territoire. Cette stratégie s'articule autour de trois éléments : l'installation, la transition agro-écologique et la simplification.

Le premier reflète la volonté de la Région d'accompagner au mieux les différentes formes d'installation et de transmission pour contribuer au maintien de certaines filières et au renouvellement des actifs dans les territoires. L'objectif de la région pour 2023/2027 est de pouvoir accompagner l'ensemble des candidats à l'installation avec un panel d'intervention est en cours de formalisation.

Le second s'inscrit dans la stratégie agriculture durable portée par la Région depuis 2018 et se matérialise dans la volonté d'accompagner globalement la transition de toutes les exploitations agricoles vers plus de durabilité. L'idée est de mettre l'accent dans cette nouvelle programmation sur l'accompagnement des agriculteurs dans leurs changements de pratiques, pour favoriser la transition agroécologique et une alimentation durable. Il s'agit d'accompagner toutes les transitions, quelle que soit la situation initiale de l'exploitation, tant qu'elle démontre qu'il y a eu une démarche de progrès global sur le plan économique, social, et environnemental.

Enfin, le troisième axe est celui de la simplification. Cela passe notamment par la recherche d'une plus grande lisibilité par rapport aux aides susceptibles d'être mobilisées pour les porteurs de projets. Cette simplification passe également par les développements en cours sur la dématérialisation via le nou-

veau système d'information qui prendra la place d'Osiris pour le dépôt des demandes d'aide PSN.

La stratégie régionale répond également à un besoin d'avoir une approche globale des projets prenant en compte l'ensemble des enjeux environnementaux et productifs afin de renforcer la compétitivité et améliorer les revenus des exploitants, l'un étant indissociable de l'autre. Dans la pratique, par exemple, c'est accompagner les agriculteurs dans la transition agroécologique pour adapter leurs systèmes de productions et créer plus de valeur ajoutée.

Cette stratégie est également une proposition de réponse pour renforcer la durabilité des entreprises, leur implantation sur le territoire et favoriser l'emploi en zone rurale. Plus globalement, le changement climatique qui modifie notre environnement quotidien et les modes de vie doit également être pris en compte. La question de la disponibilité de la ressource en eau, du fait de la croissance démographique que nous connaissons et des multiples usages qui la mettent sous pression, en est une illustration.

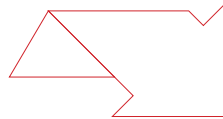
En parallèle, l'augmentation des températures et les modifications des précipitations entraîneront un assèchement important des sols ce qui se traduira par une augmentation des besoins d'irrigation et des risques naturels... Face à ce constat, le besoin de résilience des systèmes n'est plus à démontrer. Il est nécessaire de développer un accès raisonné à l'eau pour la pérennité des exploitations, le confortement des productions et la compétitivité de l'agriculture. C'est pourquoi, la Région souhaite développer une stratégie globale d'accompagnement des systèmes et pratiques agricoles dans l'utilisation efficace et durable de la ressource en eau, dans le but de les rendre résilients. La volonté

est également d'accompagner les investissements concernant les économies d'eau et les infrastructures hydrauliques.

ACTION 47
FAVORISER UNE APPROCHE GLOBALE
DES PROJETS PORTÉS PAR
LES EXPLOITATIONS AGRICOLES

La Région fait le choix de mettre en place un dispositif unique et un PASS exploitations prenant en compte l'ensemble des enjeux environnementaux et productifs afin de renforcer la compétitivité et améliorer les revenus des exploitants.

Ce dispositif donne de la lisibilité et simplifie le soutien aux exploitations agricole dans le cadre d'une approche globale des projets. De 32 dispositifs sur la précédente période l'ambition est de réduire à 3 le nombre de dispositifs.



PRIORITÉ 3 : ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES TOURISTIQUES SUR LES TERRITOIRES ET DES PROJETS ÉCONOMIQUES TOURISTIQUES

Le Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs (SRDTL) dont certaines actions s'inscrivent dans le SRDEII, s'appuiera sur les axes du Pacte vert pour l'Occitanie. Il s'agira de proposer une mise en œuvre opérationnelle des actions de ces axes en réponse aux besoins des usagers (entreprises, citoyens et territoires) sur des thèmes prioritaires :

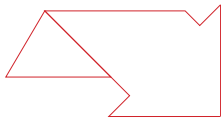
- Tourisme et mobilités douces ;
- Tourisme solidaire et vacances pour tous ;
- Transition écologique et énergétique des entreprises et équipements touristiques ;
- Aide à l'emploi, accès à l'emploi et conditions de travail des saisonniers ;
- Ingénierie de projet au service des territoires et des entreprises ;
- Structuration de dynamiques économiques locales notamment dans les territoires touristiques ;
- Transformation numérique des destinations et entreprises touristiques ;
- Transformation des stations touristiques littorale, de montagne et thermales vers un tourisme 4 saisons ;
- Développement du tourisme à l'international (marketing, coopération...).

Le SRDTL fait l'objet d'un document spécifique qui détaille l'ensemble des actions. Il s'organise autour de 4 grands défis :

- 1^{er} défi : Accompagner la transition des entreprises et des territoires touristiques ;
- 2^e défi : Organiser et expérimenter de nouvelles dynamiques économiques locales ;
- 3^e défi : Consolider l'attractivité des territoires, des produits et des destinations ;
- 4^e défi : Faire ensemble.

Parmi les actions phares du Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs, peuvent être citées les initiatives suivantes :

- Accompagner les projets de transformation des entreprises avec les dispositifs Pass et Contrats permettant notamment d'accompagner les dépenses liées à un projet de transformation énergétique et/ ou environnemental.
- Lancer une expérimentation de Territoires de projet d'économie locale visant à soutenir des projets innovants, transversaux dans leurs thématiques (culture, patrimoine, artisanat d'art, agriculture et alimentation...) et impliquant les habitants via un Appel à Manifestation d'Intérêt.
- Lever les freins au recrutement dans le secteur touristique en soutenant l'investissement en faveur de logements saisonniers, le développement d'une offre de formation dédiée aux salariés et la création d'un groupement d'employeurs régional multi-saisonnalité et multi-activité.
- Développer le tourisme d'itinérance et les mobilités durables (train, vélo etc.).
- Mettre en place une stratégie offensive de développement de la notoriété et du rayonnement de la Région, de ses produits et de ses manifestations sportives tant au niveau national qu'international.
- Accompagner les projets de transformation des entreprises du tourisme pour tous avec les dispositifs Pass et Contrats.
- Accompagner la transition des entreprises formation les projets de transformation des entreprises du tourisme pour tous avec les dispositifs Pass et Contrats.



PRIORITÉ 4: LITTORAL: FAIRE DE L'OCCITANIE UNE RÉGION AMBITIEUSE SUR L'ÉCONOMIE BLEUE

DIAGNOSTIC ET ENJEUX

La Région Occitanie est une puissance maritime à conforter. En région l'économie liée aux activités maritimes (l'économie bleue) représente 32 000 établissements (entreprises, associations, instituts de recherche...) 45 000 emplois dont 31 600 liés au tourisme, 8 Md€ de chiffre d'affaires total.

L'économie bleue en Occitanie, c'est :

- l'exploitation des ressources naturelles (pêche, conchyliculture), base de l'identité maritime d'Occitanie: l'Occitanie est la 1^{re} région de Pêche et d'Aquaculture de Méditerranée française;
- la filière nautique (industries et ports de plaisance), fer de lance de l'économie bleue: 3 700 emplois, CA de 739 M€; des ports de plaisance de grande taille: 28 000 anneaux;
- un écosystème d'innovation et de recherche exceptionnel: 1 700 emplois dans la recherche publique et l'ingénierie;
- des ports de commerce (Port-Vendres, Port-la-Nouvelle et Sète) clés de voûte de tout un écosystème de l'économie bleue avec 2 200 emplois directs.

Les enjeux se situent autour de la structuration et le développement des industries et services de l'économie du nautisme, le développement des innovations au sein de l'économie bleue et en particulier des activités tradi-

tionnelles de pêche et d'aquaculture en faveur du renforcement des capacités de résilience (adaptation au changement climatique, transition énergétique...).

L'émergence de la filière des énergies renouvelables marines en particulier l'éolien Offshore à travers les fermes pilotes puis les parcs commerciaux et le développement du port de Port-La-Nouvelle constitue également un enjeu, de même que le développement de l'activité portuaire des ports régionaux, en poursuivant la mise en œuvre de l'intermodalité ferroviaire et fluviale mais aussi en accompagnant leur verdissement (électrification à quai, écosystème hydrogène des engins, outillages, navires de service...).

Au regard du poids de l'économie bleue et de ses enjeux, la Région a choisi de créer le Parlement de la Mer, une instance consultative située au plus près des acteurs du monde maritime. Elle fédère la communauté et favorise la concertation afin de développer des projets innovants.

DIFFUSER L'INNOVATION DANS L'ÉCONOMIE BLEUE

L'excellence de l'économie bleue en Occitanie repose sur le potentiel et la réalité de l'innovation au sein de son tissu économique et de recherche. Celle-ci doit être au cœur de la stratégie afin d'irriguer toutes les filières et secteurs de l'économie bleue.

L'action de la Région consistera à :

- Valoriser l'action régionale en matière d'accompagnement et de soutien aux entreprises et à la recherche.
- Faire émerger des projets innovants tous segments de l'économie bleue concernés.
- Rechercher des financements et monter des partenariats régionaux, nationaux et internationaux.
- Valoriser à l'international et à l'export les activités économiques et notamment portuaires.
- Faire émerger des projets sur les domaines porteurs en Occitanie :
 - le port du futur : smart port, green port,
 - les biotechnologies / bioressources bleues,
 - le numérique, les capteurs, la robotique et l'intelligence artificielle pour des outils de suivi, de pilotage et de prédiction (notamment en lien avec les risques littoraux),
 - les nouveaux matériaux pour des usages maritimes,
 - les nouveaux usages de la mer...

L'ambition régionale en matière d'économie bleue sera traduite dans une gouvernance portée par la Région et le Parlement de la Mer.

ACTION 48 STRUCTURER, ANIMER ET DÉVELOPPER UNE INDUSTRIE NAUTIQUE ET UNE FILIÈRE DE SPORTS ET LOISIRS NAUTIQUES

Les actions d'animation et de structuration de la filière nautisme et plaisance menées dans le cadre du contrat de filière contribueront à :

- Structurer et animer la filière nautique.
- Faire émerger des projets à l'échelle de la filière en particulier sur les pratiques vertueuses en matière d'environnement (décarbonation...).
- Accroître la communication sur les atouts et les compétences de la filière régionale, en particulier sur les salons régionaux nationaux ou internationaux.
- Améliorer la lisibilité du soutien déjà apporté à la filière et l'appropriation des aides régionales.
- Adapter la filière aux nouveaux usages du nautisme et des loisirs nautiques.
- Accompagner les projets autour des nouveaux matériaux.
- Développer la filière de déconstruction des bateaux et la valorisation des matériaux en circuits courts.
- Mener un travail spécifique sur les métiers et formations du nautisme appliqué à l'Occitanie et aux besoins des entreprises.

Il s'agira par ailleurs d'accompagner l'implantation des entreprises sur le littoral (disponibilité du foncier, bords à quais...).

ACTION 49 FAIRE DE L'OCCITANIE UNE RÉGION FIÈRE DE SON IDENTITÉ MARITIME QUI PRÉSERVE LES RESSOURCES ET LES EXPLOITE DURABLEMENT

Les objectifs retenus sont de :

- Poursuivre la mise en œuvre du contrat de filière conchylicole : signé en 2021, ce contrat est une première en France.
- Conforter et accompagner les filières traditionnelles comme la pêche et la conchyliculture (faciliter les accès au port, développer les postes de débarquement...).

- Soutenir l'innovation dans les méthodes de production et de valorisation.
- Développer l'aquaculture multi-trophique intégrée.
- Développer les filières en mer...

Les outils suivants seront mobilisés: FEAMPA (17M€ de FEAMPA sur les mesures régionalisées en lien avec le développement économique, l'innovation et la biodiversité), Outils d'innovation collaborative pour favoriser les partenariats entre recherche et entreprise, Soutien aux formations professionnelles liées aux activités marines et littorales...

ACTION 50

FAIRE DE L'OCCITANIE UNE RÉGION PHARE SUR LES ÉNERGIES MARINES RENOUVELABLES ET EN PARTICULIER L'ÉOLIEN OFFSHORE FLOTTANT

Il s'agira de:

- Poursuivre la mise en œuvre du projet de port de la transition énergétique à Port-la-Nouvelle.
- Accompagner et structurer le développement économique de la filière.
- Mobiliser la recherche et soutenir l'innovation au service du développement de la filière EOF.
- Accompagner les expérimentations de panneaux photovoltaïques flottants.
- Anticiper les besoins en compétence par la formation adaptée.
- Rendre visible et attractive la Région à l'échelle nationale et internationale sur l'EOF.
- Faire émerger des projets sur les autres EMR: thalassothermie par exemple, en accompagnement des collectivités (Plan Littoral 21).

Les outils suivants seront mobilisés: Animation et structuration filière par Ad'Occ, Plan Littoral 21, Littoral+, Appel A Projets « Avenir Littoral » dans le cadre du Plan Littoral 21, Commissions du Parlement de la Mer...

Faire de l'Occitanie une Région pilote sur la décarbonation des ports et des littoraux

Dans cet objectif, la Région souhaite :

- Développer les sites de production portuaires ou littoraux d'hydrogène ou d'énergies alternatives.
- Développer les usages locaux de l'hydrogène en zones portuaires et littorales: industrie, mobilités collectives, navires et les projets d'électrification.
- Valoriser les entreprises de la filière en constitution et favoriser les rapprochements à l'échelle de la Région dans le cadre du plan régional H2.
- Faire émerger des projets innovants sur l'usage de l'H2 dans les ports.
- Développer l'alimentation électrique des navires de commerce à quai.
- Favoriser l'accueil de navettes de transport de passagers inter-urbaines.

Les outils suivants seront mobilisés dans le cadre du plan Hydrogène régional: Outils de financement et d'accompagnement existants à valoriser (ADEME, AREC...), Maritimisation de la filière (volet maritime d'HYDEO) et de sa gouvernance: information, articulation et mise en œuvre de projets collaboratifs H2.

CONCLUSION : MOBILISER LES ACTEURS ÉCONOMIQUES RÉGIONAUX POUR FAIRE GAGNER L'OCCITANIE

UNE GOUVERNANCE PARTAGÉE

La construction de la Stratégie Régionale pour l'Emploi, la Souveraineté et la Transformation Écologique a été le fruit d'un travail collectif sans précédent. À l'image de cette expérience de concertation, la Région souhaite associer les principaux acteurs du territoire à la mise en œuvre et à l'évaluation des actions retenues.

En lien étroit avec l'État, les collectivités et les chambres consulaires notamment, des temps réguliers d'échanges seront ainsi proposés aux principaux représentants des acteurs économiques régionaux. En outre, une déclinaison territoriale, par département, sera mise en place afin d'assurer un dialogue de proximité efficace.

La Région veillera à la cohérence de l'ensemble des espaces d'échanges et de construction de projets qui associent les acteurs économiques régionaux :

échanges territorialisés, groupes de travail de la SRI SI, comités stratégiques de filières régionaux...

UNE ÉVALUATION RÉGULIÈRE À ENVISAGER COLLECTIVEMENT

La Région proposera une approche collective de l'évaluation des politiques menées, évaluation qualitative et quantitative, analyse des impacts, tableaux de bord avec des indicateurs clés adaptés.

UNE CAPACITÉ À AJUSTER LES ACTIONS

L'évaluation de l'action économique conduite alimente le pilotage global et permet la réactivité et les ajustements nécessaires. À mi-parcours du SRDEII (2025), une évaluation globale sera conduite : elle permettra, dans le dialogue avec l'ensemble des acteurs, d'ajuster les politiques mises en œuvre et d'engager, le cas échéant, de nouvelles initiatives.

2022 - 2028

Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation

- ANNEXES -

BILAN DU PRÉCÉDENT SCHÉMA	68
La Région a soutenu l'Investissement et l'Emploi	68
La Région a soutenu l'Innovation dans tous les territoires	70
La Région a soutenu le développement d'infrastructures d'accueil des entreprises adaptées aux besoins des territoires	71
La Région s'est employée à faire émerger les activités de demain et les développer à l'échelle mondiale	71
La Région a développé les partenariats et facilite l'accès aux dispositifs économiques	75
FILIÈRES STRATÉGIQUES	77
Filière Aéronautique	77
Filière Spatiale	78
Filière Transition Énergétique	80
Filière Eau	81
Filière Mobilité intelligente et durable	82
Filière Santé	83
Filière Industries Culturelles et Créatives	84
Filière Numérique	86
Filière Nautisme et plaisance	87
Filière Aquacole	87
Filière Agroalimentaire	88
Filière Bois	89
Filière Tourisme	90
VOLETS MÉTROPOLITAINS	92
MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE	92
1. Présentation du territoire	92
2. Autonomie & souveraineté régionale	93
3. Économie de demain	101
4. Transformation du modèle économique	103
TOULOUSE MÉTROPOLE	110
1. Une Métropole orientée vers une « économie innovante et durable »	110
2. Autonomie & souveraineté régionale	115
3. Économie de demain	116
4. Rééquilibrage territorial	122

BILAN DU PRÉCÉDENT SCHÉMA

Au cours de la période 2016 – 2021 l'action de la Région en matière de développement économique d'innovation et d'internationalisation s'est articulée autour de 4 grandes orientations :

LA RÉGION A SOUTENU L'INVESTISSEMENT ET L'EMPLOI

La Région a engagé sur toute la période un soutien important aux projets d'investissement productifs des entreprises avec la mise en place des PASS et des Contrats. Au total plus de 17 000 aides (hors mesures spécifiques de crise) ont été mobilisées dans cet objectif pour plus de 800 M€ d'aides.

Une politique ambitieuse en matière d'ingénierie financière a été menée. La Région dispose de 34 outils financiers différents (dont 17 nouveaux fonds), pour lesquels elle a mobilisé plus de 210 M€ (représentant en moyenne 20 % de chaque fonds). Ces différents fonds ont permis de mobiliser plus de 1 200 M€ de financement pour 9 500 entreprises en prêts/garanties/haut de bilan, de la micro à la grande entreprise, de l'amorçage au rebond.

Des outils emblématiques comme l'Agence Régionale pour les Investissements Stratégiques (ARIS) destinés à renforcer la souveraineté industrielle ont été créés.

Des mesures spécifiques ont été mises en place en faveur du Commerce et de l'artisanat avec les Pass Commerce de proximité et Pass Métiers d'art. À noter par ailleurs que plus de 30 % des bénéficiaires de l'ensemble des aides directes de la Région relevaient du Registre des métiers.

Enfin la Région a mené une politique active de soutien aux filières avec la signature de plusieurs contrats de filières élaborés en concertation avec les entreprises et les partenaires économiques : Aéronautique, spatial, nautisme et activités portuaires, Filière Bois, Textile, BTP. D'autres sont en cours de finalisation : mobilités intelligentes et autonomes, numérique, santé. La Région a surtout, par le biais de son agence de développement AD'OCC, contribué à l'émergence et au développement de nouvelles filières d'avenir telles que l'éolien en mer, l'Hydrogène

Vert (Corridor H² et Technocampus Hydrogène Vert) ou les biothérapies et la bioproduction mais également la filière des industries culturelles et créatives.

La Région a également été présente tout au long de la crise de la COVID pour préserver l'emploi et les investissements. Elle a notamment abondé le Fonds de Solidarité National mis en place par l'Etat à hauteur de 36 M€ mais elle a surtout complété ce dispositif par la mise en place, en partenariat avec les autres collectivités du Fonds de Solidarité Exceptionnel Occitanie et du Fonds L'Occal, afin que les mesures de soutien aux entreprises impactées par l'arrêt des activités économiques - pour la plupart des entreprises unipersonnelles - puissent bénéficier au plus grand nombre et ainsi préserver les emplois.

La région a largement participé à la relance des investissements avec la mise en place de dispositifs fortement incitatifs tels que les Pass Rebonds les PASS et Contrats relance mais également à travers de multiples instruments financiers permettant soit de conforter les capacités d'emprunt des entreprises (Prêt Rebond et Relance avec BPI, garantie Foster) soit de conforter leurs Fonds propres (Irdi Impulsion).

Dans le domaine touristique, la Région a mené sur la période 2016-2021 une politique ambitieuse basée sur la qualité, l'innovation et le développement durable au travers du Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs. Le Pacte vert voté en novembre 2020 est venu renforcer cette stratégie basée sur un tourisme durable et responsable comme modèle de développement touristique plus respectueux des hommes, de l'environnement et des territoires et qui prend en compte la nécessaire adaptation au changement climatique et les évolutions sociétales. Cette politique volontariste s'est traduite par un ensemble d'actions concrètes complétées en 2020 par des mesures spécifiques pour soutenir cette filière face à la crise. 3 leviers ont été déployés depuis 2016 :

- Le soutien à la modernisation et au développement des entreprises : PASS/Contrats y compris TSS ainsi qu'un outil financier spécifique (Fonds tourisme Occitanie doté de

111 M€). Mesures particulières mises en place en 2020/2021 face à la crise Covid (PASS et contrats rebond et relance ainsi que le fonds L'OCCAL notamment).

- Le soutien aux aménagements touristiques: Grands Sites Occitanie, aménagements et investissements publics touristiques, grande itinérance, pôles de pleine nature, etc.
- Une stratégie de promotion/communication/commercialisation offensive mise en œuvre par la CRTL (campagne de communication média et online, site de réservation en ligne lancé à partir de juillet, carte Occ'ygène, rendez-vous d'affaires, etc.).
- Un suivi particulier des acteurs de la filière par l'organisation d'un comité de filière durant la crise.

Ce sont ainsi près de 400 M€ qui ont été mobilisés pour soutenir le tourisme en Occitanie entre 2016 et 2021 en complément des crédits FEDER. La politique de la Région en matière d'agriculture, d'agro-alimentaire et de forêt s'inscrit dans les orientations du volet agricole du schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) voté en 2016. Les politiques régionales mises en œuvre en faveur de ce secteur sont également adossées aux deux programmes de développement rural (FEEDER) 2014-2020 qui pèsent 2 milliards d'euros pour la période 2014-2020 gérés par la Région, en tant qu'autorité de gestion du FEADER.

La Région a accompagné le développement des secteurs de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt au travers d'une politique volontariste qui s'appuie sur:

- Le soutien aux exploitations agricoles en création et développement, à titre individuel ou collectif concernant l'ensemble des filières régionales (élevage, viticulture, fruits et légumes, grandes cultures, agro-alimentaires et de bois) au travers de PASS et contrats notamment les aides à l'installation pour le renouvellement des générations, les aides

à l'investissement, le soutien aux bâtiments d'élevage, l'hydraulique et les investissements forestiers.

- Le soutien aux exploitations et entreprises touchées dans le cadre d'aléas climatiques ou sanitaires comme la gestion de l'Influenza Aviaire, en complément de mesures mises en œuvre par l'Etat. Près de 9 M€ y ont été consacrés depuis 2016.
- L'élaboration partenariale, dans le cadre de la gestion de crise covid, avec les acteurs de la filière viti-vinicole d'un plan de Relance de la filière de 14 M€, mobilisant 7 M€ de crédits régionaux sur 18 mois et bénéficiant à 195 entreprises du secteur.
- L'élaboration de contrats de filière en s'appuyant sur l'ensemble des acteurs professionnels et économiques de la filière: démarches partenariales afin de répondre collectivement aux enjeux de demain et véritable socle des interventions de la Région visant le développement économique et la structuration de l'ensemble de la filière. Plusieurs contrats de filière ont été signés depuis 2016: contrat de filière Bois, contrat des filières animales et contrat de filière agro-alimentaire ainsi que la mise en œuvre du plan régional pour les protéines végétales, voté en 2020 dans le cadre du Pacte vert régional. D'autres sont en cours de finalisation comme le contrat de filière viticole. Par ailleurs, une attention particulière est portée à l'agriculture biologique caractérisée par une dynamique de développement exceptionnelle en région Occitanie à travers le maintien des mesures du Plan Bio Occitanie mais également l'accompagnement des filières végétales.
- Le soutien à l'innovation/expérimentation afin, notamment de trouver des voies d'adaptation innovantes au changement climatique. Ce soutien s'inscrit notamment dans le cadre du Partenariat Européen pour l'Innovation (PEI). La Région a également lancé de manière multipartenariale un plan de déploiement des

cépages résistants aux principales maladies et à la sécheresse.

- L'accompagnement des productions de qualité et valorisation des produits d'Occitanie: promotion et accompagnement des acteurs des filières autour de la marque Sud de France, soutien aux signes officiels de qualité, avec l'appui de l'IRQUALIM, actions en faveur de l'approvisionnement local dans les restaurants des lycées avec le déploiement de la centrale d'achat Occit'Alim, opération Bien Manger Pour Tous et salon REGAL.
- La transition vers une agriculture et une alimentation durables: expérimentation en 2021 des premiers contrats d'agriculture durable, accès au foncier pour les jeunes agriculteurs avec la création de la Foncière Agricole d'Occitanie; mutualisation des bonnes pratiques aux travers des coopératives d'utilisation du matériel agricole (CUMA); dynamiques portées par les territoires, qui concilient souvent une approche durable de l'agriculture et de l'alimentation, notamment à travers les projets alimentaires territoriaux (PAT) que la Région continuera d'accompagner.
- Le soutien au pastoralisme notamment par un soutien en investissement pour les éleveurs dans le cadre des appels à projet du FEADER.

Ce sont ainsi près de 400 M€ qui ont été mobilisés pour soutenir l'agriculture, l'agroalimentaire et la forêt entre 2016 et 2021 en complément des crédits FEADER.

LA RÉGION A SOUTENU L'INNOVATION DANS TOUS LES TERRITOIRES

La Région a activement participé à la structuration et l'animation d'un écosystème d'innovation harmonisé à l'échelle de son nouveau périmètre et construit sa politique en faveur de l'innovation dans une volonté de proximité avec les territoires. Cela s'est traduit par l'élaboration et l'animation d'une nouvelle Stratégie Régionale d'Innovation avec la définition fin 2021 de 8 Domaines Stratégiques d'Innovation,

la création et le déploiement des Maisons de Région ainsi que de l'agence Ad'Occ sur l'ensemble des territoires. Plus de 3 000 entreprises régionales ont pu être ainsi accompagnées par Ad'Occ pour mener à bien leurs projets d'innovation (recherche de partenaires académiques, industriels, recherche de financements...).

La politique régionale s'est également traduite par le maintien du soutien aux différents pôles de compétitivité intervenant sur le territoire régional alors que dans le même temps l'Etat se désengageait financièrement. Il est à noter que la région compte 8 des 51 pôles de compétitivité labellisés par l'Etat, notamment Aerospace Valley, qui est le 3^e pôle français par le nombre d'entreprises membres et de salariés.

Dans les anciennes Halles Latécoère à Toulouse, la Région a ouvert en mars 2020 un vaste lieu entièrement dédié à l'innovation, aux entreprises et aux emplois de demain : La Cité. Lieu de travail, de collaboration et d'échange, elle rassemble en un seul espace, sur 13 600 m², des services complémentaires et adaptés au développement et à la croissance des entreprises innovantes. Montpellier, de son côté compte La Cité de l'économie et des métiers de demain (CEMD). Sur 3 000 m², ce lieu a pour vocation de réunir en un même lieu innovation, expérimentation et prospective, afin d'accompagner les mutations, aider les entreprises à gagner en compétitivité en imaginant et créant les emplois de demain en Occitanie.

Enfin, la Région a déployé une offre globale de financements pour favoriser l'innovation au sein des entreprises régionales, que ce soit au travers de dispositifs d'intervention directe (Pass, Contrats innovation, Appel à projets Readynov, PIA 3 innovation & filière en partenariat avec l'Etat et Bpifrance) ou via des instruments financiers délégués à des opérateurs du financement (prêts, et haut de bilan). Cette offre permet de couvrir des projets de toutes tailles sur des modalités allant de la subvention au prêt avec des différés de remboursements, voire du co-investissement via les fonds de capital-investissement publics.

Au total, plus de 1400 aides directes ont été accordées pour un montant total de 162 M€ et 37 M€ supplémentaires ont pu être mobilisés sur des projets d'innovation à travers les instruments financiers.

LA RÉGION A SOUTENU LE DÉVELOPPEMENT D'INFRASTRUCTURES D'ACCUEIL DES ENTREPRISES ADAPTÉES AUX BESOINS DES TERRITOIRES

À travers ses deux règles d'intervention en faveur des infrastructures d'accueil :

- Zones d'Activités Économiques (création, extension, requalification), ciblée prioritairement sur l'aménagement des OZE (Occitanie Zones Économiques).
- D'immobiliers collectifs : création, extension, requalification de pépinières, hôtels d'entreprises, incubateurs...).

La Région a favorisé sur l'ensemble du territoire régional une offre immobilière et foncière de qualité destinée à la création, l'implantation et au développement d'entreprises des secteurs de l'industrie, des services à l'industrie et de l'artisanat de production.

Sur la période 2016-2020 :

- 43 opérations d'immobilier collectif soutenues, 20 M€ de crédits régionaux affectés,
- 20 ZAE soutenues, 24 M€ de crédits régionaux affectés.

LA RÉGION S'EST EMPLOYÉE À FAIRE ÉMERGER LES ACTIVITÉS DE DEMAIN ET LES DÉVELOPPER À L'ÉCHELLE MONDIALE

La structuration d'un écosystème d'accompagnement complet de l'entrepreneuriat et le déploiement d'outils financiers dédiés aux projets de création-reprise.

La Région est pilote en matière de politique régionale en faveur de la création-reprise d'entreprises. Outre le transfert de compétence de l'Etat aux Ré-

gions en 2017 (Loi NOTRe), la politique en faveur de l'entrepreneuriat et du repreneuriat est une priorité régionale affirmée dans le SRDEII. Sur 2017 - 2021, la Région a mené une politique globale de soutien à la création, transmission, reprise en Occitanie qui s'est articulée à la fois autour de la promotion de l'entrepreneuriat et du repreneuriat, de la structuration d'un écosystème d'accompagnement, et sur le soutien direct aux projets.

- Promotion de l'entrepreneuriat-repreneuriat, structuration et financement de l'écosystème entrepreneurial
 - Via les Appels à Projets Entrepreneuriat (AAP), financement par la Région de 150 structures de proximité (38 M€) afin d'accompagner les créateurs-repreneurs tout au long de leurs parcours, de la validation globale du projet à l'appui au démarrage de l'activité, assurant ainsi un conseil et un suivi professionnel et de proximité ;
 - Animation, déploiement et programme de formation proposés aux structures membres des résO «Entreneprenez en Occitanie» (133 membres) et IP+ (40 incubateurs et pépinières en Occitanie) via l'agence Ad'OCC ;
 - Promotion du repreneuriat en zone rurale (OCCTAV) ;
 - Création d'un parcours dédié aux créateurs-repreneurs sur le Hub Entreprendre.

Ainsi sur la période 2018-2021, ces opérations ont permis :

- L'accompagnement de 20 000 créateurs-repreneurs par an soit 1/3 des entreprises créées annuellement en Occitanie qui sont accompagnées, suivies et conseillées via les opérateurs de proximité sélectionnés et financés par les AAP Entrepreneuriat ;
- La formation de 1200 développeurs économiques spécialisés en création-reprise et l'organisation de plus de 1000 événements de sensibilisation et de promotion de l'entre-

preneuriat dans le cadre du mois de la création-reprise;

- La sensibilisation de 8 220 cédants à anticiper et préparer leur transmission et l'identification de 4 450 repreneurs dont le profil a pu être qualifié contribuant ainsi à la promotion du repreneuriat notamment sur les territoires les plus fragiles.
- Le déploiement de dispositifs dédiés à la transmission-reprise (Pass Reprise et Contrats Transmission-Reprise) et aux créations de startups (Parcours Start Occ).

Afin d'accompagner la globalité de leurs parcours que ce soit en transmission-reprise ou en création (émergence, amorçage et accélération), la Région a financé 1 150 entreprises pour près de 43 M€, avec un impact emplois de plus de 9 000 dont 3 800 maintenus et 5 200 créés à 2 ans. Près de 60 % des projets de reprise aidés relèvent du secteur de l'artisanat, 16 % du bâtiment, 12 % des commerces de proximité en zone rurale et 11 % de l'Industrie. Une part importante a concerné des projets de reprise par le (s) salarié (s) (26 %) et dans une moindre mesure mais en nette progression des reprises par les jeunes de moins de 30 ans notamment issus de l'apprentissage (10 %). Par ailleurs, la part des projets en zones rurales représentent plus d'un quart des projets aidés.

Le Soutien à l'Économie Sociale et Solidaire et Tourisme Social et Solidaire

La Région a déployé une politique volontariste de soutien à l'ESS en Occitanie, tant en matière de promotion sur le territoire que d'accompagnement et financement des entreprises. Cette politique s'est déclinée en une cinquantaine d'actions, menées en partenariat avec les têtes de réseaux, structures d'accompagnement et financeurs de l'ESS en région. L'évaluation du dernier Plan ESS 2018-2021 a permis de montrer la force de l'ESS en Occitanie et de son écosystème d'appui : 1 300 porteurs de projets et entreprises de l'ESS accom-

pagnés et 370 entreprises de l'ESS financées en moyenne et par an.

La Région a soutenu la consolidation de la chaîne d'accompagnement dédiée à l'ESS à travers : le portage en régie directe de la pépinière Réalis (à destination des entreprises de l'ESS), le partenariat rapproché avec l'Agence Ad'Occ et le financement des principaux incubateurs et têtes de réseaux de l'ESS. Afin de renforcer le maillage territorial et l'efficacité de l'accompagnement régional, la collectivité a également mené plusieurs actions permettant d'appuyer la structuration de l'ingénierie d'accompagnement de l'ESS sur l'ensemble du territoire :

- Depuis 2018 : Essaimage hors métropole de l'évènement de détection de projets à impact YESS Académie, pour favoriser l'émergence d'initiatives économiquement performantes et socialement responsables dans les territoires. En 2018, une édition a eu lieu à Narbonne et en 2021, à Villefranche de Rouergue.
- En 2020 : Lancement de la YESS PRO, plan de formation à l'ESS, permettant d'accompagner les développeurs économiques « généralistes » à renforcer leur capacité à détecter, orienter voire (co)accompagner les entreprises de l'ESS. Entre 2020 et 2021, 150 développeurs économiques ont été formés, favorisant le développement d'une culture partagée de l'ESS et de son écosystème.
- En 2021 : Lancement de la nouvelle offre d'accompagnement CITE+ à Toulouse, complémentaire et cohérente avec celle développée par REALIS à Montpellier. Ce nouveau programme permet d'assurer une égalité de traitement des besoins d'accompagnement des entreprises sur l'ensemble du territoire d'Occitanie.

Par ailleurs, pour sensibiliser les acteurs du tissu économique régional, les entreprises conventionnelles et aussi le grand public, la Région Occitanie

a soutenu ou co-organisé plusieurs grands rendez-vous régionaux tels que :

- Le Mois de l'ESS réunissant chaque année les acteurs de l'ESS et le grand public à travers plus de 200 manifestations dans tous les départements de la région.
- Le salon Coventis des affaires socialement responsables. Ce premier salon d'affaires biennal, destiné aux entreprises de l'ESS, a accueilli 1 200 visiteurs.
- Les Rencontres Internationales de l'Innovation Sociale (RIIS), organisées tous les 2 ans. Cet événement unique en France réunit une diversité de publics. Avec plus de 200 participants sur chaque édition, ces rencontres contribuent à la reconnaissance de l'expertise régionale en matière d'innovation sociale sur la scène nationale et internationale.

Enfin, la Région a soutenu les entreprises de l'ESS sur le plan financier à travers : des aides directes, l'adaptation des aides d'urgence pour répondre aux spécificités des entreprises de l'ESS, la contribution aux plans d'actions annuels des financeurs solidaires et l'abondement de leurs outils financiers. Pour répondre aux problématiques spécifiques de haut de bilan des entreprises du secteur de l'ESS, la Région a également mis en place en 2020, en partenariat avec les financeurs solidaires et la Banque des Territoires, le Fonds ISO, nouvel instrument financier pour le renforcement des fonds propres des entreprises.

La Région Occitanie porte également une attention particulière au Tourisme Social et Solidaire composante majeure du secteur touristique qui contribue au développement d'un tourisme durable et responsable notamment à destination des jeunes. Ce sont près de 69 projets qui ont été accompagnés entre 2016-2021 pour un montant total d'aide de 10 M€ et un montant d'investissement cumulé de 61 M€.

L'accompagnement à la Transition numérique des TPE-PME

Les TPE et PME régionales présentent une faible maturité digitale, souvent fautive d'acculturation, de compétences, d'accompagnement et de moyens.

Afin de les engager dans un processus vertueux de transformation, la Région a lancé fin 2018 un appel à projets « Transition numérique et cyber-sécurité » basé sur un programme de sensibilisation et d'accompagnement de 1^{er} niveau, adressant un grand nombre d'entreprises éloignées du numérique. Ce dispositif, fondé sur un partenariat fort avec les acteurs du territoire, mis en œuvre par 5 opérateurs sélectionnés par la Région (CCI Occitanie, CMA Occitanie, FFB, association La Mêlée, Bic Crescendo), a permis à 10 568 entreprises régionales de se familiariser aux enjeux, aux bénéfices et aux risques de la numérisation et de s'informer sur les outils, les pratiques, découvrir les organismes de formation... et à 1 524 d'entre elles d'être accompagnées individuellement afin de situer leur niveau de digitalisation, de définir leur trajectoire de digitalisation et d'engager les actions nécessaires.

Parallèlement, la Région a déployé un réseau de sites dédiés : Fablab et Tiers lieux. Au travers d'Appels à projets, ce sont 57 Fablabs et 118 Tiers lieux qui ont été soutenus pour un montant total de 10,2 M€.

Encourager la transformation numérique des entreprises ne peut être dissociée des enjeux de sécurité qui s'y rattachent. La cybersécurité est un enjeu de protection, de défense, de souveraineté, mais également de développement économique pour lequel la Région Occitanie joue pleinement son rôle depuis plusieurs années. Initié et porté dans sa phase de préfiguration par l'Agence Ad'Occ, Cyber'Occ a pour ambition d'être le centre régional de cybersécurité de la région Occitanie. En lien avec ses membres fondateurs (la Région Occitanie, Ad'Occ, et EKITIA), Cyber'Occ offre aux PME les moyens d'une véritable sécurité numérique éthique et durable, tout en sensibilisant à la lutte contre la cybercriminalité.

Enfin, pour accompagner son ambition en matière de données, la Région a initié en janvier 2019 la création de l'association Occitanie Data, devenue le GIP Ekitia en 2022. Fédérant des entreprises privées et publiques, des collectivités, des acteurs académiques ou encore des clusters et des pôles de compétitivité, elle a pour objectif de développer les usages de la donnée dans un cadre de confiance, éthique et souverain.

Le soutien à la Transition énergétique et écologique :

La Région a élaboré et mis en place une Stratégie Régionale à Énergie Positive qui vise à équilibrer à échéance 2050 les besoins énergétiques avec des productions locales d'énergies renouvelables. Cette stratégie s'est traduite par la création de l'Agence Régionale de l'Énergie et du Climat (AREC) ayant notamment vocation à entrer au capital de sociétés de projets de production d'énergie renouvelable. Elle fournit également des solutions aux entreprises ayant des projets d'efficacité énergétique (outil FITEEO).

Des dispositifs ont été mis en place pour accompagner les entreprises dans leurs projets de développement des énergies renouvelables et d'efficacité énergétique. Ainsi plus de 500 entreprises ont été accompagnées dans leurs démarches de maîtrise de l'énergie pour plus de 84 M€ sur la période du précédent schéma.

La Région a adopté le Plan Régional d'Action en faveur de l'Économie Circulaire (PRAEC), en complément du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD). Ce PRAEC se traduit par des dispositifs d'accompagnement, des Appels à Projets visant à accompagner notamment les entreprises dans leur transition vers une économie circulaire. Ainsi, une centaine d'entreprises ont bénéficié d'un accompagnement économiser les ressources et à limiter la production de déchets dans le cadre de programmes régionaux d'actions du pôle écoconception, du Club Terres d'Économie de la Fonctionnalité et de la Coopération Occitanie et d'opérations collectives portés par le réseau des chambres de commerces et d'industrie. La Région a également accompagné quelques démarches expérimentales de déploiement de l'Écologie Industrielle et Territoriale et structurer un centre de ressources dédié au service des territoires et entreprises souhaitant s'engager dans des démarches d'EIT.

Enfin, la Région a mis en place une Stratégie régionale pour la gestion durable de l'eau dont les entreprises constituent une cible des politiques d'aides.

Le soutien à l'export des PME régionales

La Région Occitanie a particulièrement renforcé son action à l'international avec :

- la mise en place d'un comité stratégique export qui fédère tous les acteurs de l'export en région et oriente la stratégie et la politique export,
- des actions et missions à l'international organisées par la direction opérationnelle « conquête des marchés et attractivité » de l'agence Ad'Occ, plus de 3 800 entreprises accompagnées,
- la mobilisation des Maisons de la Région à l'étranger: New-York, Casablanca, Shanghai, et Londres, les bureaux à Hambourg et Tokyo et la représentation de la Région à Bruxelles (Occitanie Europe),
- la mise en place d'un réseau de développeurs export (70 personnes sur tout le territoire des acteurs de l'export).
- la mise en place de plusieurs dispositifs de soutien financier à l'export pour les entreprises (Pass Export, Contrat Export et Contrat Grand Export) et le soutien aux structures d'accompagnement à l'export (Démarches Collectives Internationales), dispositifs qui s'inscrivent en complémentarité avec les autres dispositifs financiers de Bpifrance, et de Etat.

Ainsi plus de 1000 entreprises ont été accompagnées pour un montant total de subventions de 45 M€. Ces dispositifs ont permis la création de 400 emplois (en permettant la création d'une fonction export dans l'entreprise) et financé 150 VIE (Volontariat International en entreprise); 3 000 entreprises ont été accompagnées via des démarches collectives, 3 M€ d'aides ont été attribuées aux structures d'accompagnement (CCIO, CCEF, etc.).

Enfin, dans le cadre des mesures de relance faisant suite à la crise Covid, un dispositif spécifique « Pass Relance Export » a permis d'accompagner une centaine d'entreprises dans leur retour vers les marchés internationaux.

LA RÉGION A DÉVELOPPÉ LES PARTENARIATS ET FACILITE L'ACCÈS AUX DISPOSITIFS ÉCONOMIQUES

La Région a fait le choix d'associer largement ses partenaires pour mettre en œuvre les actions du schéma régional de développement économique.

Ainsi la Région a instauré plusieurs instances de dialogue pour, avec l'ensemble des acteurs du développement économique, de l'innovation et de l'internationalisation, partager sa stratégie, recueillir les remontées de terrain et faire évoluer en tant que de besoin ses leviers d'intervention.

Au sein de la Conférence Territoriale de l'Action Publique, la Région a instauré une commission économie qui s'est réunie à plusieurs reprises pour permettre le dialogue avec les EPCI avant d'engager des politiques à impact territorial telles que l'immobilier d'entreprise.

En matière d'internationalisation des entreprises, la Région a mis en place un comité stratégique export qui fédère tous les acteurs de l'export en région et oriente la stratégie et la politique export.

En matière d'innovation, la Stratégie Régionale d'Innovation qui définit les domaines stratégiques d'Innovation (DSI) prioritaires pour la Région mobilise à la fois entreprises, partenaires académiques et plus globalement l'ensemble de l'écosystème régional d'innovation.

Sur les problématiques plus spécifiques de territoires de montagne et du littoral, des espaces de concertation ont été mis en place au sein des parlements de la mer et de la montagne.

Le partenariat avec organismes consulaires a été formalisé dès la première année de mise en œuvre du schéma régional par le biais de conventions de partenariat lesquelles ont permis de clarifier, articuler et ainsi optimiser le rôle et missions de chacun sur l'ensemble des thématiques du développement économique, de l'innovation, de l'internationalisation des entreprises et de la formation.

Pour accélérer le déploiement de ses dispositifs d'intervention sur les territoires au sein des filières et des réseaux d'accompagnement la Région a constitué le

Réseau des Développeurs Économiques d'Occitanie (RDEOD). Représentant plus de 300 structures et 1700 individus il est constitué des collaborateurs généralistes et spécialisés de la Région, des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), du réseau des CCI, du réseau des CMA, de l'agence Ad'Occ, des pépinières et incubateurs, des réseaux spécialisés (BGE, URSCOP, Fédération régionale du bâtiment...). Au sein de ce réseau, chaque membre s'engage à contribuer au développement économique de la Région et apporter des services d'accompagnement de qualité aux entreprises par une meilleure coopération entre les réseaux.

Les politiques de soutien aux filières ont été élaborées au travers de contrats de filières associant dès leur conception et dans leur mise en œuvre l'ensemble des acteurs concernés. Plusieurs contrats ont été signés depuis 2016 : On peut citer le contrat de filière Bois, contrat de filière agro-alimentaire, le Plan régional BTP, le plan régional aéronautique et spatial. D'autres sont en cours de finalisation comme le contrat de filière viticole, le contrat de filière numérique ou le contrat de filière santé.

Des conventions ont également été établies avec les Départements dans les domaines du Tourisme (compétence partagée) et de l'Agriculture permettant de partager des objectifs communs, d'organiser les complémentarités d'actions entre les 2 échelons de collectivités et d'asseoir une gouvernance partagée et partenariale.

Les partenariats avec les EPCI ont permis de mettre en place des interventions partagées :

- En matière d'immobilier d'entreprise ;
- En soutien des TPE impactées par la crise sanitaire dans le cadre du Fonds de Solidarité Exceptionnel Occitanie ;
- En faveur de la relance des activités touristiques, commerciales, artisanales, sportives et culturelles dans le cadre du Fonds LOCCAL.

De manière générale l'ensemble des dispositifs de soutien aux entreprises mis en place durant la crise sanitaire (Pass Rebond, Relance, Fonds de solidarité et LOCCAL) ont été élaborés en temps réel, au fur et

à mesure de l'évolution de la situation économique et sanitaire, en totale concertation avec les partenaires économiques (réseaux consulaires, syndicats professionnels, etc.) de façon à s'assurer de leur adéquation avec les besoins immédiats des entreprises.

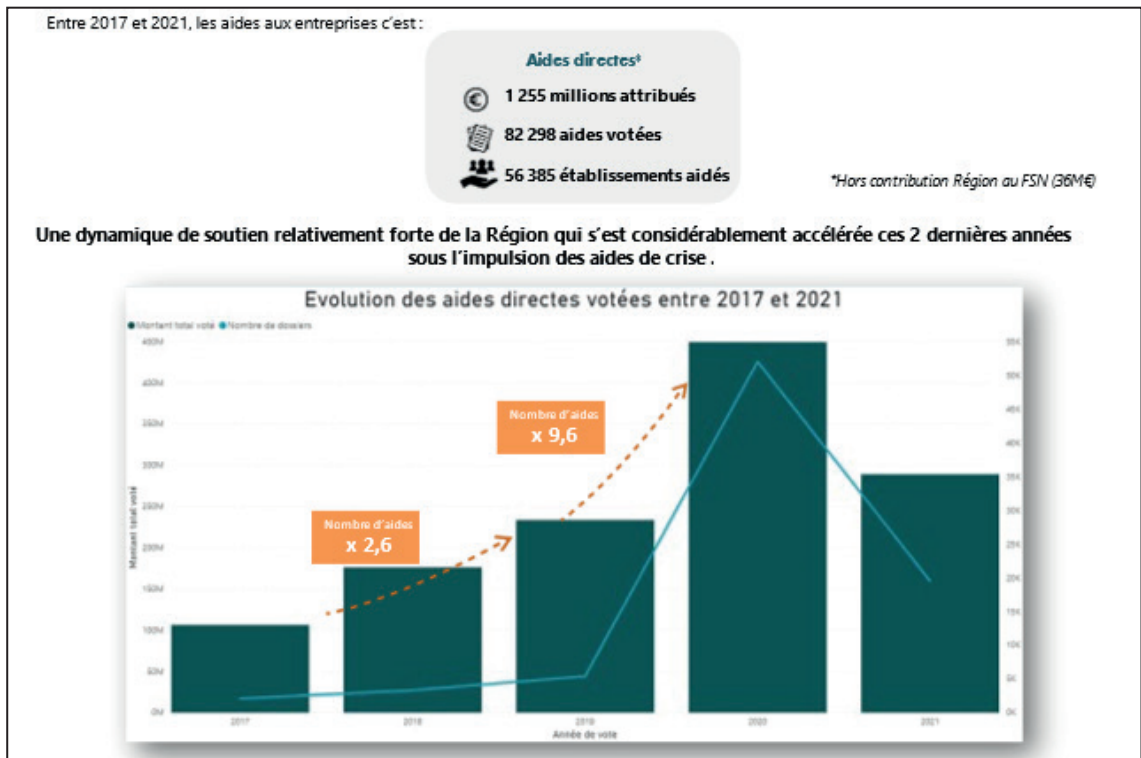
La Région s'est également employée à faciliter l'accès aux aides économiques en élaborant des dispositifs simplifiés et adaptés à la dimension des projets : les PASS pour les TPE aux besoins ponctuels et les CONTRATS pour les projets stratégiques.

Lancée en 2019, la plateforme web «Hub Entreprendre Occitanie» facilite les démarches des dirigeants d'entreprises ou porteurs de projets en leur proposant un parcours d'accompagnement sur-me-

sure et complet, adapté à leurs projets : Création, implantation, développement, innovation, international, reprise... Le portail présente l'éventail des aides financières régionales, identifie les plus adaptées aux projets (créer, développer, recruter, exporter, innover...) met en lien les porteurs de projets avec un développeur économique membre du réseau des développeurs d'Occitanie en fonction de leurs besoins et de leur localisation et propose de l'actualité économique régionale pertinente.

Ces évolutions ont parfaitement rempli leur objectif avec une progression constante du nombre d'aides directes accordées ou d'interventions via les instruments financiers entre 2017 et 2020.

UNE DYNAMIQUE DE SOUTIEN CROISSANTE



FILIÈRES STRATÉGIQUES

1. **Aéronautique**
2. **Spatial**
3. **Transition énergétique**
4. **Eau**
5. **Mobilités intelligentes et durables**
6. **Santé**
7. **Industries créatives et culturelles**
8. **Numérique**
9. **Nautisme et plaisance**
10. **Pêche**
11. **Agroalimentaire**
12. **Bois**
13. **Tourisme**

FILIÈRE AÉRONAUTIQUE

L'industrie aéronautique est un secteur d'activité stratégique de l'économie régionale. Les quelque 90 000 emplois de la filière aéronautique représentent 40 % des emplois industriels régionaux. Le chiffre d'affaires de la filière représente 8 % du PIB régional et 70 % des exportations en Occitanie (42,2 Md€). L'ensemble des maillons de la chaîne de valeur est présent sur le territoire régional. Le tissu d'entreprises en Occitanie se caractérise par la présence de grands donneurs d'ordre (Airbus, Safran, Daher, ATR) avec des effectifs concentrés dans le territoire de la métropole toulousaine qui rassemble un tissu riche et diversifié d'entreprises, mais surtout des entreprises de moyenne et petite taille représentant (67,4 %), majoritairement localisées dans les territoires.

Avant la crise, l'aéronautique occitan enregistre une croissance quasi continue depuis 20 ans : les investissements des entreprises et les recrutements progressent, tandis que les capacités de production tournent à environ 90 %. Cependant, la filière connaît des difficultés structurelles liées à un écosystème diffus, très dépendant de l'aéronautique et des clients principaux, dans un contexte de plus en plus concurrentiel qui exige des investissements continus pour maintenir le niveau de productivité, de compétitivité et d'innovation.

L'ampleur de la crise sanitaire a brisé cette dynamique. En 2020, le chiffre d'affaires et les investissements ont diminué de 34 % et les effectifs ont reculé de 6 % avec 6 250 postes supprimés. Fin 2021, la reprise s'annonce favorablement, avec une remontée importance des cadences : sur l'A320 neo, le rythme de production, descendu à 40 appareils par mois pendant la crise vise 65 à 70 appareils par mois d'ici mi-2023. Ces chiffres restent à ce jour d'actualité malgré le contexte géopolitique qui affecte fortement l'Europe en 2022.

Dans ce contexte, la filière doit aujourd'hui relever 4 défis majeurs :

- **Compétences - Formation - recrutement :** après avoir réduit ses effectifs globaux, la filière peine à recruter, avec un défi majeur au-

tour de l'attractivité des métiers et de la filière. Aujourd'hui, alors que la filière annonce 15 000 créations d'emplois, il y a une forte pénurie sur certains postes: contrôle qualité, soudeur, ajusteur monteur, chaudronnier métallier, peintre, cadre technique, maintenance...

→ **Consolidation:** Face à la fragilisation financière de nombreuses entreprises de la filière, les incitations à la consolidation se multiplient. La consolidation des acteurs représente une condition pour peser davantage face à la concurrence dans les appels d'offres internationaux, pour gagner en performance et en résilience, pour sécuriser les approvisionnements. Cependant, des freins culturels existent, notamment pour les entreprises à capitaux familiaux.

→ **Difficultés d'approvisionnement:** cette question se pose de manière encore plus cruciale avec la crise géopolitique en Ukraine. La filière est surtout impactée pour l'approvisionnement en titane et notamment les pièces forgées. Des solutions alternatives doivent être définies tant d'un point de vue technique (réduction de la consommation du titane par un système de production optimisé) que réglementaire (qualification de nouvelles sources d'approvisionnement) intégrant notamment des changements structurels avec le développement de filières issues du recyclage des avions en fin de vie.

→ **Décarbonation:** le trafic aérien représente 2% à 3% des émissions mondiales de CO₂. Plus qu'un défi industriel et technologique, les efforts de «verdissement» auxquels la filière s'est engagée sont l'expression d'une prise de conscience collective de l'impact des transports sur le changement climatique. Ce sujet doit être appréhendé dans sa globalité, par l'introduction d'innovations de rupture pour des avions moins consommateurs de carburants (propulsion ou carburants alternatifs - Hydrogène, électrique, SAF...), et d'énergies (au niveau des systèmes embarqués et connectés), plus légers (matériaux), présentant des trajectoires de vol optimisées...

Dans la continuité des plans ADER en faveur des entreprises de la supply-chain, mis en œuvre en région avec l'Etat depuis 2001, la Région Occitanie poursuivra sa stratégie d'accompagnement de cette filière d'excellence régionale, notamment dans sa transformation pour produire des avions bas carbone, agir sur la performance industrielle des acteurs par des actions en faveur de l'industrie du futur et de l'automatisation des chaînes de production, favoriser les recrutements qualifiés au sein de la filière et anticiper les métiers de demain liés aux transformations numériques et environnementales de la filière. Par ailleurs, la Région poursuivra sa mobilisation pour consolider la chaîne de valeur grâce à une ingénierie financière adaptée aux besoins des acteurs.

FILIERE SPATIALE

En région Occitanie, le secteur spatial, est la 1^{re} concentration française avec plus de 15 000 salariés. Il représente un tiers des effectifs européens et légitime la région comme leader européen de la filière.

Toulouse regroupe des acteurs essentiels de la filière spatiale, avec le site du CNES (Centre national d'études spatiales), un des principaux centres techniques européens dans le domaine spatial, l'ONERA, ainsi que les constructeurs de satellites Thales Alenia Space (spécialiste des satellites de télécommunication et d'observation) et Airbus Défense & Space (satellites d'observation optiques et satellites à propulsion 100% électrique). Son écosystème performant attire de nombreuses start-up françaises et étrangères qui fertilisent les actions engagées par les pouvoirs publics pour créer les pépites et les licornes de demain (Exotrail, EarthCube, LoftOrbital, Vortexlo, Kinéis, Héméria, Uospace, TernWaves, Anywaves...).

L'Occitanie est forte d'acteurs présents sur toute la chaîne de valeur des métiers du spatial, qui réussissent la migration du modèle économique du secteur spatial des infrastructures vers l'économie de la donnée (Aniti, OpenIG autour de l'intelligence artificielle, des jumeaux numériques, des technologies quantiques...) et le secteur aval qui bénéficie de divers dispositifs d'accélération publics ou privés

(Booster, Nubo, French Tech, Digital 113, B612, IRT Saint-Exupéry, Ceatech...). C'est dans ce contexte que la Ministre des Armées a décidé en 2020 d'installer le Commandement de l'Espace à Toulouse. Ce sont 500 personnes attendues à 2025 sur le site du CNES à Toulouse où un bâtiment est en cours de construction.

En Occitanie, les acteurs ont anticipé les transformations à l'œuvre et demandé l'accompagnement de l'Etat et de la Région pour faire émerger la 1^{re} filière industrielle nanosatellites (Plan ADER 3 et 4) matérialisée par le lancement du nanosatellites Angels qui préfigure les succès à venir de la 1^{re} constellation française et européenne Kinéis qui s'appuie sur l'expertise des entreprises régionales présentes sur un continuum d'activités depuis la conception jusqu'à l'industrialisation. Cet effet d'entraînement stimule les acteurs qui ont ainsi démontré leur capacité à proposer des nouveaux modèles d'organisation efficaces et leur capacité à articuler innovation disruptive et innovation incrémentale.

En juillet 2020, la Région Occitanie a voté des mesures pour la filière spatiale sur la base des constats partagés par les acteurs et de leur demande de soutien renforcé à l'export et à l'innovation pour dépasser la crise et préparer le rebond. Ces mesures ont pris place dans un Plan Etat/Région intitulé Plan Ader4 Exceptionnel de relance de la filière spatiale et ont conduit à accompagner des entreprises régionales dans un programme de valorisation de la R&D emblématique « made in Occitanie » visant la validation de leurs produits et la démonstration en vol permettant d'accélérer la transformation de modèle des acteurs vers le marché commercial privé.

Aujourd'hui, dans un contexte post-crise COVID, les entreprises de la filière spatiale régionales sont confrontées à de nouveaux défis : des opportunités notamment dans la mouvance du New Space tiré par les services numériques et grâce au développement permanent de l'usage du spatial dans le monde (exploration planétaire pour les ressources spatiales, tourisme spatial, défense...) mais aussi des menaces telles que l'émergence d'une possible concurrence low-cost. Si le spatial n'a pas encore été impacté par ce phénomène comme le connaît l'aéronautique, le

New Space pourrait faire appel à des ateliers hors CE pour les fabrications en grandes séries, ou encore l'arrivée de nouveaux entrants venant d'autres filières (mobilité notamment) disposant aujourd'hui d'un accès à l'espace lié à la privatisation et à la démocratisation de l'espace.

Parmi les principaux enjeux de court et moyen terme de la filière, on peut citer :

- le développement des technologies répondant aux attentes des clients majeurs de la filière, en particulier des agences spatiales et opérateurs privés ;
- l'émergence de solutions techniques mieux adaptées au New Space, en évoluant ainsi d'une industrie s'apparentant à du « sur-mesure » vers des productions de séries proches d'un concept de « prêt à porter » ;
- des opportunités à l'export de manière individuelle ou en profitant d'une dynamique collective régionale ;
- l'amélioration des performances industrielles par l'adoption de concepts d'organisation optimisés et de technologies digitales pertinentes ;
- la consolidation des acteurs pour favoriser l'intégration verticale des processus de production ;
- le développement de l'emploi au sein des entreprises par le recrutement de compétences difficiles à accueillir, en particulier sur de nombreux métiers en tension ;
- la capacité à disposer des moyens financiers permettant de mettre en œuvre ces projets ;
- l'intégration de la question de la durabilité dans le spatial avec la gestion des débris spatiaux et de la recyclabilité des infrastructures spatiales ;
- la militarisation de l'espace et l'accroissement des attaques cybernétiques.

Dans ce contexte, l'Etat et la Région sont décidés à poursuivre leurs efforts conjoints vis-à-vis de la filière avec l'ambition de maintenir et développer le

positionnement de l'Occitanie comme région en pointe dans le domaine du spatial sur le territoire européen et sur le marché international, être un territoire dédié à l'accueil et à la croissance d'entreprises innovantes du secteur et aux partenariats publics privés, être une région française permettant d'accélérer la croissance des entreprises implantées sur le territoire, développer les formations attirant les meilleurs enseignants et étudiants du domaine.

FILIÈRE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Face à l'urgence du réchauffement climatique, des engagements ambitieux ont été pris pour limiter les émissions de gaz à effet de serre et décarboner l'économie. Par délibération en date du 28 novembre 2016, la Région Occitanie a fait part de son ambition de devenir la première Région à énergie positive d'Europe en 2050. Cet objectif ambitieux peut être atteint sous réserve de réduire de 50 % la consommation d'énergie par habitant et de multiplier par 3 la production d'énergies renouvelables. La prise en compte des enjeux énergétiques et environnementaux à un niveau mondial conduit inexorablement à une évolution de nos modes de production, de consommation, d'habitation ou de déplacement.

Concernant les enjeux énergétiques, il s'agit avant tout d'économiser l'énergie dans les domaines du bâtiment, des procédés industriels ou des transports, tout en développant les moyens de production d'énergie renouvelable (hydrogène, électricité, chaleur, vecteur gaz, solaire à concentration, éolien flottant off-shore). Les enjeux portent aussi sur la gestion et la distribution de l'énergie, permettant une plus large intégration des énergies renouvelables intermittentes et une plus grande flexibilité d'utilisation (stockage, autoconsommation, smart grids...). Ainsi, la transition énergétique offre des opportunités de développement économique et de réindustrialisation dont la Région Occitanie entend pleinement se saisir.

Chiffres clés de la filière en Occitanie

- 638 entreprises dont 26 % ayant une activité d'innovation ;

- 28 000 emplois ;
- Le solaire, l'efficacité énergétique, la biomasse énergie et l'éolien, sont les marchés/filières les plus représentés ;
- Des acteurs de la recherche : laboratoires des Universités de Montpellier, Perpignan et Toulouse, CNRS, IMT d'Alès et d'Albi, INRAE...
- 1 pôle de compétitivité au service de la transition énergétique, Derbi, et 1 cluster CEMATER dédié à la filière des énergies renouvelables et construction durable en Occitanie ;
- Fortes synergies avec 2 autres pôles :
 - le Pôle Mer Méditerranée sur les énergies marines renouvelables,
 - le Pôle Agri Sud-Ouest Innovation sur la biomasse énergie.
- Le Cluster TOTEM sur les mobilités intelligentes et durables ;
- Part d'ENR dans la production d'électricité en 2018 : hydroélectricité (68 %), éolien (17 %), PV (11 %) ... 91 % de la production de chaleur est d'origine biomasse ;
- 3 Filières du futur : éolien en mer flottant, hydrogène et mobilité intelligente et durable.

La transition énergétique constitue l'un des piliers de la construction du Pacte Vert Occitanie, et s'inscrit pleinement dans ses 3 dimensions :

- **L'accompagnement au changement des modes de vies :**
 - Évolution des solutions de déplacement dont décarbonation des transports ;
 - Accès à un logement décent dont rénovation énergétique des logements ;
 - Le « prendre soin » des habitants et la construction d'un nouvel avenir ;
 - Préparation aux métiers de demain dont ceux de la transition énergétique, levier de très nombreuses activités et de nouveaux emplois dans les territoires ;

- Accélération de la transformation de l'économie et sa diversification avec l'augmentation de la production d'EnR et le soutien aux nouvelles filières vertes (dont H2 et EOF).
- **Une nouvelle conception des politiques publiques :** Évaluation du budget et des actions de la Région à partir d'indicateurs sociaux, environnementaux et climatiques.

FILIÈRE EAU

D'ici 2025, 4 milliards d'individus vivront dans des territoires soumis au stress hydrique, particulièrement dans les pays du Sud. L'accès à l'eau représente un véritable enjeu de développement économique dans de nombreuses régions du monde où la pénurie d'eau, exacerbée par les effets du changement climatique, cristallise les tensions politiques et les conflits. Le marché mondial est estimé à 970 milliards avec une croissance annuelle moyenne de 6 % tirée par la démographie, les évolutions réglementaires et normatives.

Au niveau national, tous les territoires sont également concernés par ces enjeux environnementaux, économiques et sanitaires. La question de la ressource et des usages de l'eau est également un sujet peignant en Occitanie où les activités agricoles, industrielles, domestiques et touristiques consomment 1,6 milliard de m³ d'eau par an. Ces besoins sont croissants, accélérés par l'accroissement de population (+ 50 000 habitants par an) et des besoins renforcés pendant l'été en période d'étiage (212 millions de nuitées de touristes par an). Le territoire affiche un déficit d'eau évalué à 160 à 180 mm³ et 54 % des eaux de surface n'ont pas un bon état écologique. La région doit également faire face aux aléas de type inondations, sécheresse, mouvements de terrain, submersion marine, érosion du littoral, pollutions diffuses (nitrates, pesticides...).

Une offre de compétences scientifiques et techniques larges s'est déployée autour de ces grands enjeux liés à la ressource en eau et aux usages. On compte en Occitanie plus de 500 entreprises des

métiers de l'eau, qui représente environ 7 000 emplois et plus d'un milliard d'euros de chiffre d'affaires. La région affiche une compétence dans le domaine de l'eau, reconnue au niveau international. Montpellier accueille depuis 2015 le centre UNESCO ICIREWARD sur l'Eau, rassemblant 17 laboratoires de recherche, 400 scientifiques et 150 doctorants. Historiquement, les échanges et collaborations entre entreprises et laboratoires de recherche sont nourris et aboutissent à de nombreuses expérimentations. Le secteur, structuré autour de quelques grands groupes et de très nombreuses TPE-PME, se caractérise par un fort potentiel d'innovation, notamment dans le développement de solutions digitales et de services.

La crise sanitaire n'a pas durablement impacté les entreprises du secteur, malgré les difficultés rencontrées pour poursuivre les collaborations et échanges internationaux. Les entreprises sont, en revanche, plus durement impactées par les difficultés d'approvisionnement et la hausse de prix des matières premières. La pression permanente liée à la ressource en eau maintient, quoi qu'il en soit, la nécessité de déployer des solutions, équipements et services.

Les marchés sont tournés d'une part vers les collectivités locales, gestionnaires de la distribution de l'eau potable, de la collecte et du traitement des eaux usées et pluviales. Ils sont tournés également vers les principaux consommateurs ou utilisateurs de la ressource, agriculteurs, industriels, acteurs du tourisme, du thermalisme, de l'énergie, du bâtiment... au niveau régional, national et international.

Le principal enjeu du secteur concerne la fourniture d'eau en qualité et quantité suffisantes partout sur les territoires, de manière raisonnée et économe de manière à préserver les ressources. Cela implique la mobilisation des entreprises et académiques sur des sujets tels que l'optimisation des process et traitements (amélioration des performances d'épuration, sécurisation des traitements, optimisation énergétique des stations d'épuration, limitation des fuites et pertes d'eau...), la réduction des pollutions diffuses et la gestion d'une ressource de qualité (irrigation pilotée, préservation des eaux de surface et eaux souterraines, desimpermeabilisation des villes, gestion

des eaux pluviales...), l'évolution de la réglementation et des usages, permettant une accélération du réusage de l'eau...

FILIERE MOBILITE INTELLIGENTE ET DURABLE

Le défi des mobilités est au cœur des enjeux de notre société; il ouvre un champ important d'évolutions sociétales, technologiques et économiques. En effet, la croissance démographique, en particulier dans les zones à forte densité impose une recherche solutions de mobilité de plus propre, plus douce, permettant une amélioration des flux. Néanmoins, les enjeux sont également importants dans les territoires ruraux où le défaut de solutions adaptées peut engendrer un isolement, augmentant les fragilités sociales.

La filière connaît aujourd'hui trois orientations majeures de transformation : une mobilité durable avec le développement des véhicules à émissions nulles et à énergies renouvelables et l'augmentation du trafic ferroviaire; une mobilité intelligente avec le développement de la mobilité multimodale connectée et automatisée et l'utilisation de l'intelligence artificielle; enfin, une mobilité résiliente dont l'achèvement du réseau transeuropéen de transports et le renforcement de la sécurité et de la sûreté dans les transports.

L'industrie régionale, de par son histoire, s'est construite sur le socle de l'aéronautique, du spatial et du numérique, et a ainsi engendré un tissu économique et de recherche publique fort dans les domaines des systèmes embarqués, des systèmes intelligents, de l'intelligence artificielle ou encore de la cybersécurité. Cet ensemble de compétences, propice au développement en région de véhicules autonomes et connectés, représente également un fort potentiel de diversification pour les autres filières de la mobilité telles que le ferroviaire ou le nautisme.

L'industrie automobile est aujourd'hui fragilisée par deux ans de crise. Frappée de plein fouet par la crise sanitaire en 2020, elle subit aujourd'hui de graves tensions suite à la pénurie de semi-conducteurs

alors même que le secteur affronte un virage radical vers la voiture électrique. À cela s'ajoutent désormais des difficultés d'approvisionnement en matières premières.

L'industrie automobile est présente en Occitanie depuis près de 50 ans avec les premières implantations de Motorola et Bosch à la fin des années 60. La région Occitanie peut se prévaloir de fortes compétences en particulier en mécanique et électronique embarquée. La filière automobile regroupant les entreprises industrielles (amont de la filière) et celles des services à l'automobile emploie près de 50 000 salariés en région Occitanie. Son plus gros challenge est aujourd'hui de réussir la transition vers le véhicule intelligent et durable. Parmi les entreprises motrices de la filière, la Région compte Actia, Continental, Renault Software Labs, Vitesco, EasyMiles, Safra...

La filière ferroviaire emploie 7 000 salariés en Occitanie au sein de 70 entreprises. Trois constructeurs européens sont installés en Région : CAF, Alstom et Siemens. La construction de la nouvelle ligne de métro toulousaine, l'extension du tramway montpelliérain, le développement du fret ainsi que les grands projets ferroviaires régionaux constituent de réelles opportunités de développement pour les entreprises du territoire.

Quant au nautisme, le territoire d'Occitanie est aujourd'hui reconnu sur le segment du multicoque de grand voyage autour des marques Catana, Outremer, Windelo et Gunboat. La Région compte 49 ports de plaisance, dont Port-Camargue le plus grand port de plaisance d'Europe, ainsi que 3 ports de commerce. La filière nautique régionale qui compte environ 1 400 entreprises et 600 M€ de CA, connaît une période de croissance inédite, avec des délais de livraison actuellement de 2 ans. Cet accroissement de la demande s'accompagne de besoins en ressources humaines et en foncier, assez difficiles à pourvoir. Le nautisme, comme les autres secteurs de la filière mobilité, affiche une volonté forte de verdissement de ses bateaux (matériaux biosourcés, propulsion propre) et de sécurisation du pilotage.

L'enjeu repose donc sur la capacité des acteurs, toutes filières de mobilité confondues, à travailler

ensemble et à diffuser leurs innovations. À ce titre, les mobilités intelligentes et durables sont devenues un domaine un domaine de spécialisation de la nouvelle Stratégie Régionale de l'Innovation 2021-2027.

Le cluster TOTEM entend quant à lui donner de la visibilité à toutes les entreprises de l'automobile, du rail, du maritime et de l'écosystème « transport ».

La filière régionale devra, dans les prochaines années, répondre aux grands défis suivants :

- Faire de la transition écologique et énergétique un levier de croissance pour les entreprises régionales de la filière : accompagner les acteurs traditionnels de la filière automobile vers l'électromobilité, soutenir l'émergence de nouveaux systèmes énergétiques, favoriser l'émergence de nouvelles filières industrielles issues de l'économie circulaire.
- Répondre aux défis technologiques de la mobilité intelligente au moyen d'une innovation collaborative : redynamiser, créer et structurer un écosystème autour d'équipes enseignantes (volet formation), de laboratoires de recherche et d'instituts de recherche (volet recherche), d'entreprises, des collectivités, des start-ups et d'associations (volet innovation et transfert), dans un territoire particulièrement dynamique pour passer d'une logique de système de transports à une logique de solutions de mobilité pertinente. Proposer une approche interdisciplinaire et transfilière. Faciliter les expérimentations et le passage à plus grande échelle des solutions innovantes.
- Anticiper l'évolution des besoins en compétences et formations de la filière : renforcer l'attractivité des métiers de la filière, adapter l'offre de formation aux besoins des entreprises, multiplier les passerelles inter-filières.
- Renforcer la compétitivité des entreprises de la filière et accroître l'attractivité du territoire régional : faire de la transition digitale un levier de transformation des entreprises et des mobilités, accompagner les entreprises vers l'in-

dustrie du futur, capter de nouveaux marchés, renforcer au plus haut niveau le positionnement de la Région.

FILIERE SANTÉ

La région Occitanie, plus grande région de France est caractérisée par une forte croissance démographique, un vieillissement de la population et un taux de précarité relativement élevé.

L'enjeu pour les acteurs du secteur de santé est d'optimiser la prise en charge de la population et de réduire les inégalités sociales de santé. C'est dans ce contexte économique et sociétal bien particulier que le secteur se confronte à de nouveaux défis, et est en proie à de profondes mutations.

La filière des Industries de Santé est considérée comme une des filières d'avenir au cœur d'enjeux stratégiques majeurs pour la compétitivité et l'attractivité de la France.

La filière en Occitanie concentre près de 680 entreprises et 19 000 emplois ; elle est présente sur l'ensemble des segments de la santé : dispositifs médicaux et diagnostic, cosmétiques, services, e-santé, biotechnologies, médicaments, alimentation. Près de 80 % de ces entreprises sont des PME. L'Occitanie abrite également des groupes à forte notoriété internationale tels que Pierre Fabre, Evotec, Sanofi, Horiba, Baush&Lomb, Thermo Fischer, Cisbio, SEPPIC.

Le territoire est particulièrement compétitif dans le domaine des dispositifs médicaux incluant notamment le diagnostic et l'électronique médicale avec la présence de leaders mondiaux tels que Horiba Medical, Bio-Rad, Thermo Fisher ou Cisbio. L'utilisation des objets connectés, ainsi que l'intelligence artificielle associée aux Big Data sont de précieux outils d'aide à la décision, à la précision et à la personnalisation de la prise en charge des patients.

Première région française en termes de PIB investis en R&D, l'Occitanie se distingue particulièrement par son excellence en matière de recherche scientifique en santé en disposant d'un potentiel de recherche très performant porté par 9 000 chercheurs publics et privés, 60 centres de recherche

dont 7 laboratoires d'excellence et des organismes de notoriété tels que le CNRS, l'INSERM, l'INRAE...

La filière régionale santé s'appuie sur près de 700 établissements de santé et se caractérise par une forte concentration des entreprises, moyens de recherche et formation à proximité des deux métropoles de Toulouse et Montpellier.

Afin de répondre aux enjeux d'innovation médicale, d'attractivité du territoire et de souveraineté, les axes prioritaires de recherches et d'innovations de la région se concentrent autour de plusieurs thématiques :

- Le diagnostic et, biomarqueurs et marqueurs numériques,
- Les biothérapies et la médecine régénérative,
- Les interventions non médicamenteuses,
- La santé connectée,
- La silver économie.

Afin de figurer parmi les leaders français et européens dans le domaine des biothérapies, la Région a lancé en décembre 2021, la filière de santé "Biothérapie Innovation Occitanie", qui permet de mutualiser les forces des acteurs du domaine, d'accompagner les porteurs de projets innovants et de relocaliser les productions. Cette filière représente 106 structures et près de 10 000 emplois

La crise sanitaire et économique liée à la Covid-19 confirme l'importance d'accompagner les projets de nature à renforcer l'autonomie des filières industrielles stratégiques régionales dont celle de la santé.

Dans ce contexte, 5 enjeux majeurs ont été définis dans le cadre du plan Santé et Bien-être du Pacte vert Occitanie adopté en novembre 2020 visant à préserver et améliorer la santé au sens large de la population :

- Renforcer l'accès au système de santé dans tous les territoires et pour toutes et tous ;
- Attirer et former vers les métiers des secteurs sanitaires, sociaux et médicaux-sociaux ;
- Développer la prévention et l'éducation à la santé ;

- Développer des partenariats, facilitant les mises en réseaux d'acteurs et collaborations, pour accélérer l'appropriation des enjeux et donc la transformation.
- Dans la continuité du Pacte vert, un contrat de filière santé pour l'Occitanie est en phase de préfiguration et de co-construction ; il devra répondre à plusieurs défis sociétaux dont :
 - L'accès aux soins y compris notamment dans les zones rurales ;
 - L'optimisation des parcours de santé (nouvelles organisations, prises en charge innovantes, nouvelles pratiques, etc.) ;
 - La coopération des acteurs de santé ;
 - La réorganisation de l'offre (flux d'autorisation limités, rationalisation des structures et des effectifs notamment hors services de soins) ;
 - L'intégration des problématiques liées à la prévention ;
 - Le renforcement et la visibilité des offres de services de e-santé et de certaines activités comme la silver économie ;
 - L'implication des entreprises et de l'écosystème de e-santé dans l'innovation en matière d'organisation des soins : prévention, télémédecine, partage et sécurisation des données de santé...

FILIERE INDUSTRIES CULTURELLES ET CRÉATIVES

Les Industries Culturelles et Créatives (ICC) représentent un fort potentiel de développement économique pour la Région, en particulier sur la Métropole de Montpellier avec un focus sur les ICC numériques : Industries de l'audiovisuel / Animation / Jeux Vidéo. Ces sous-secteurs, bien représentés en Région représentent un fort potentiel de croissance, avec un tissu économique réparti entre petites entreprises et entreprises de plus de 100 salariés.

De belles pépites sont ainsi présentes :

- **Sur le cinéma d'animation:** TAT à Toulouse, DWARF Animation Studio et Fortiche Studio à Montpellier.
- **Sur le jeu vidéo:** Ubisoft à Montpellier et de belles TPE/PME sur la région (DIGIXART, Game BAKER...).
- **Sur l'audiovisuel:** un déploiement fort de France Télévision sur Montpellier (et TF1 dans une moindre mesure à Sète) et un projet important de studio à Saint Gely du Fesc (potentiel de plus grand lieu de tournage en France).

Le marché du jeu vidéo est en forte expansion et touche aujourd'hui plus de 53 % de la population française. Les jeux vidéo représentent en Occitanie un écosystème riche de 125 entreprises en 2021 en pour plus de 1 000 emplois estimés, en croissance, soit 10,3 % des entreprises en France. Le marché du jeu vidéo est international et la concurrence forte.

Dans le domaine du cinéma d'animation, la France est aujourd'hui 1^{er} pays producteur européen, 3^e mondial derrière États-Unis et Japon. 2 000 emplois y ont été créés sur les cinq dernières années et on observe une forte relocalisation de la production. La région Occitanie représente plus de 500 salariés ou intermittents à l'année.

Enfin, le cinéma est en pleine expansion, la Région Occitanie étant devenue le deuxième lieu de tournage en France avec un effectif des salariés de l'audiovisuelle en pleine croissance (8 940 salariés en 2018), derrière l'Île-de-France. Mais les fonctions connexes restent souvent implantées en Ile de France.

Le secteur du cinéma d'animation, du cinéma et audiovisuel connaît de fortes évolutions, notamment en lien avec le développement des plateformes qui se sont accélérées avec la crise sanitaire: elles ont besoin de produire beaucoup et sont actuellement à la recherche de partenaires pour travailler avec et pour elles avec des exigences de qualité élevées

Ces industries sont complémentaires et en forte croissance. Elles ont en commun une forte crois-

sance, des marchés internationaux, une importance indispensable de l'innovation, et des Technologies communes (3D, VR, IA, big Data, IOT, Temps réel...), transposables et recherchées aujourd'hui dans l'industrie 4.0 ainsi qu'une forte importance des talents.

Par ailleurs ces entreprises fonctionnent le plus souvent selon des modalités spécifiques (chiffre d'affaires irrégulier en fonction des productions et recours à l'intermittence notamment) que la Région doit prendre en compte pour mieux les accompagner.

Dans ce contexte, la filière doit aujourd'hui relever 3 défis majeurs afin que l'Occitanie devienne un lieu d'excellence en France et en Europe :

- **Compétences - Formation - recrutement:** malgré un tissu performant d'école, la région produit un nombre insuffisant de personnes qualifiées et peine à les conserver sur son territoire. Il s'agit d'accompagner la structuration de l'offre de formation (initiale et professionnelle) et de communiquer sur les opportunités en région afin de conserver les talents.
- **Consolidation des entreprises:** afin de pouvoir s'adapter aux évolutions du marché et notamment travailler avec les plateformes, les entreprises régionales ont besoin d'évoluer et grandir. Le secteur est en partie constitué de TPE qui doivent être accompagnées dans leur structuration afin de se développer. Beaucoup des pépites se trouvent rachetées ou composées en forte proportion de capitaux étrangers. Il s'agit donc également d'accompagner les TPE et PME dans leur structuration financière.
- **Attractivité:** les entreprises du territoire doivent faire face à une concurrence internationale pour attirer les projets et les talents. Il s'agit de faire de la région Occitanie un territoire identifié comme à fort potentiel sur les ICC. Il s'agit également d'attirer de nouvelles entreprises du secteur afin de faire grandir l'écosystème régional, de disposer d'une chaîne complète de production performante et de disposer d'un vivier de talents en région.

FILIERE NUMÉRIQUE

L'industrie numérique est un des secteurs phares de l'économie régionale. Elle compte plus de 18 500 établissements pour près de 64 000 emplois salariés, avec un niveau de qualification élevé. Ce secteur représente un chiffre d'affaires cumulé de plus de 8 milliards d'euros.

La filière est riche d'un cluster (Digital 113) de plus de 400 membres, d'un pôle de compétitivité (Aerospace Valley) dont un « Écosystèmes d'Excellence » dédié à l'économie de la donnée et l'IA, de fablabs, d'associations telles que la Mêlée, AT HOME, l'loT Valley et de centres de recherche prestigieux tels que le LAAS-CNRS, l'IRIT ou le LIRMM. Le territoire s'illustre également par des initiatives récentes qui démontrent le dynamisme et les compétences régionales telles qu'ANITI ou encore l'Institut quantique occitan, EKITIA, Cyber'occ... La région Occitanie rivalise avec les grandes régions européennes en abritant des entreprises à forte notoriété, tout en présentant un écosystème riche de start-ups dont quelques « gazelles » (entreprises de moins de 5 ans qui ont connu une croissance annuelle moyenne supérieure à 20 %). Incontournable, la filière numérique d'Occitanie est source de compétitivité, d'innovation et d'emplois qualifiés.

Le numérique a été l'un des principaux amortisseurs de la crise économique qui découle de la crise sanitaire. Par ailleurs, il a été l'un des moins impacté par la crise avec une baisse de chiffre d'affaires – néanmoins conséquente – de 4,6 % entre 2019 et 2020 (2,4 % pour le numérique en Europe). Il a ensuite enregistré un très bon redémarrage avec une croissance - - estimée à 6,3 % en 2021, bien supérieure aux prévisions initiales et au-delà de la majorité des pays européens. La tendance devrait rester à la hausse pour 2022 avec une croissance de 7 % envisagée.

La Région souhaite conforter la dynamique de la filière pour qu'elle se montre encore plus agile et résiliente, tout en accompagnant de manière encore plus prégnante la transformation digitale des autres filières. Le développement de la filière passera nécessairement par la prise en compte des transitions

(énergétique, climatique, sociale...) vers un numérique durable, à la fois plus éthique et plus responsable.

Dans ce contexte, la filière doit aujourd'hui relever 4 défis majeurs :

- **Réussir à se différencier technologiquement :** si la filière numérique occitane présente de nombreux atouts, elle doit accroître sa différenciation face à la concurrence nationale et internationale. Pour ce faire, elle doit miser sur quelques technologies d'excellence (IA, technologies quantiques...) et faire de l'innovation un vecteur fort d'opportunités. Un des principaux enjeux est d'identifier les technologies clés du territoire sur lesquelles s'appuyer pour se différencier, se diversifier et répondre à la demande croissante de digitalisation des entreprises clientes de la filière. Il s'agira également d'encourager l'essaimage et la création d'entreprises.
- **Reconsidérer les marchés cibles et adapter les stratégies à déployer pour les adresser :** il s'agit donc pour les entreprises du numérique de mieux répondre aux nouveaux besoins des utilisateurs finaux en adaptant l'offre de produits et de services ainsi que les moyens de commercialisation
- **Intégrer les questions sociétales et environnementales dans l'offre régionale :** les solutions et services numériques étant devenus omniprésents dans le quotidien des professionnels et des ménages, leurs impacts environnementaux et sociétaux doivent être maîtrisés. Les questions de préservation de l'environnement, de souveraineté et de sécurité doivent être au centre de la décision publique en matière notamment de protection des citoyens, de cybersécurité, d'intelligence économique...
- **Répondre au besoin en compétences :** la situation de l'emploi post-crise démontre un rebond des offres d'emploi. Les postes les plus recherchés (en volume) concernent le développement, la gestion de projets et les in-

frastructures et systèmes informatiques. La tension sur ces recrutements est forte. Ainsi, les enjeux pour la filière sont doubles. Il s'agit à la fois de répondre aux besoins de profils qualifiés des entreprises mais aussi d'accompagner la transformation des entreprises liée à la digitalisation pour assurer une montée en compétences constante des salariés pour maintenir leur employabilité, développer leurs compétences sur des technologies en évolution constante, se diversifier.

Dans la continuité des travaux engagés avec l'ensemble des acteurs de la filière durant la crise COVID, la Région souhaite définir, co-construire et mettre en place avec l'ensemble de l'écosystème une feuille de route qui permette de répondre aux différents enjeux identifiés et qui se traduit par l'adoption d'un contrat de filière numérique, en partenariat avec l'Etat et en cohérence avec les politiques nationales et européennes.

FILIERE NAUTISME ET PLAISANCE

La filière nautisme et plaisance constitue une des filières les plus structurées de l'économie bleue en Occitanie. La filière nautique est l'un des 5 segments de l'économie bleue et en représente 1/3 des établissements et des emplois (hors tourisme littoral) :

- 3 600 emplois.
- 739 M€ de chiffre d'affaires.
- Près de 28 000 emplacements dans les ports de plaisance sont ainsi proposés en Occitanie, générant au moins 235 M€ de CA et 720 emplois directs.
- L'Hérault et les Pyrénées Orientales rassemblent l'essentiel des activités de l'industrie et des commerces-services nautiques en Occitanie (respectivement 43 % et 19 %).
- La filière des industries nautiques regroupe 45 métiers différents (de la conception, la construction, la maintenance, les services associés et les métiers des ports de plaisance), tous présents sur le territoire régional.

Le nautisme est composé de quatre pôles interdépendants :

- Les navigateurs de plaisance et usagers, pratiquants du nautisme ;
- Les activités dites « nautiques » (industrie et services), en charge de fabriquer et de commercialiser ce dont les premiers ont besoin ;
- Les loisirs et sports nautiques ;
- Enfin, les ports et mouillages pour permettre la pratique, héberger les bateaux et accueillir les activités industrielles et de services nautiques.

L'Occitanie constitue un des fers de lance de l'économie bleue mais souffre aujourd'hui d'un accompagnement parcellaire et d'une visibilité insuffisante. C'est sur la base de ce périmètre que la réflexion s'est engagée avec les acteurs : il s'agit désormais de poursuivre ce travail et de le faire aboutir à travers un contrat de filière dédié.

Enjeux spécifiques du contrat de filière nautisme et plaisance d'Occitanie :

- Garantir l'articulation entre les acteurs de l'industrie, de services et des loisirs nautiques et les acteurs des ports de plaisance.
- Impulser une dynamique de filière unique avec des spécificités identifiées.

Sur la base des besoins exprimés par les acteurs, les objectifs partagés nautisme / plaisance seront : l'emploi et le recrutement, l'attractivité foncière si possible à proximité de l'eau, pour se développer, la mutation de la filière via la transition écologique, énergétique et numérique par l'innovation, l'accompagnement des entreprises pour trouver de nouveaux marchés, booster les ventes, la réponse aux besoins des nouvelles clientèles et des nouveaux usages...

FILIERE AQUACOLE

L'aquaculture régionale représente : 580 entreprises, 2 200 emplois, une production annuelle de 8 500 tonnes pour une valeur de 62 millions €.

La Région accompagne le développement des entreprises de l'ensemble des composantes de la filière

aquacole (conchyliculture, pisciculture, algoculture (notamment spiruline)...))

La conchyliculture représente 95 % du poids économique de l'aquaculture régionale.

La Région a signé un contrat de filière avec le Comité Régional de la Conchyliculture le 22 septembre 2022. La période 2022-2028 donnera lieu à la mise en œuvre des actions prévues au contrat de filière, à leur évaluation, et à leur réorientation si besoin.

La filière «pêche» connaît une crise structurelle, fortement marquée par les problématiques réglementaires (Plan de gestion West-Med, Plan de gestion Anguille), environnementales (réchauffement climatique, malaïgue, crise trophique du poisson bleu) et sociale (absence de renouvellement des générations, déficit de formation).

Cette situation fragilise la rentabilité économique des entreprises et donc les emplois dans un secteur qui a subi de plein fouet la crise du COVID, compte tenu notamment de la forte dépendance de la filière pêche aux marchés export (Espagne, Italie) mais aussi du manque d'entreprises de transformation qui permettraient de mieux valoriser les produits sous côtés et de créer davantage de valeur ajoutée sur le territoire d'Occitanie.

L'articulation avec l'économie bleue et notamment le tourisme qui attire chaque année 8 millions de touristes sur le territoire littoral est un atout à valoriser grâce au Développement Local pour les Acteurs Locaux.

La Région a lancé un Plan de sauvegarde de la Pêche en Occitanie intégrant différents volets: amélioration des connaissances des ressources halieutiques et du milieu pour une meilleure gestion, modernisation des équipements portuaires, des points de débarquements, formation, valorisation des produits de la mer via la transformation, la création des signes officiels de qualité et le nécessaire déploiement de nouveaux marchés plus locaux notamment identifiés lors des confinements de la crise sanitaire. Innover, accompagner en ingénierie de projet les structures professionnelles,

notamment dans le cadre de projets collectifs, œuvrer pour que les filières halieutiques traditionnelles tirent davantage profit des autres filières de l'économie bleue (tourisme, nautisme-plaisance), le tout dans un environnement marin préservé et géré (ex. lutte contre les déchets plastiques et la pollution en mer en lien avec les pêcheurs d'Occitanie, préservation des habitats naturels fragiles via la gestion des usages et partenariat avec les aires marines protégées pour la création de nouvelles zones de protection fortes en concertation avec les professionnels), sont les conditions supplémentaires de réussite du devenir de la filière halieutique d'Occitanie.

FILIÈRE AGROALIMENTAIRE

L'agriculture et l'agroalimentaire constituent le 1^{er} secteur économique de l'Occitanie en termes d'emploi (165 000). L'agroalimentaire se distingue par son lien étroit avec les productions agricoles régionales et par le maillage de ses entreprises sur l'ensemble du territoire régional.

Ce sont 2 283 industries agroalimentaires et 3 030 entreprises de commerce de gros qui en Occitanie :

- génèrent 22,5 milliards € de chiffre d'affaires en s'appuyant notamment sur la valorisation des ressources agricoles du territoire ;
- exportent pour 18 % de ces ventes ;
- dégagent 14 % en valeur ajoutée ;
- réalisent 513 M€ d'investissements corporels sur une année (bruts, 2019) ;
- emploient 37196 ETP salariés soit un quart des emplois régionaux de l'industrie manufacturière et des commerces de gros ;
- emploient 1/4 des ETP salariés de l'industrie manufacturière et commerces de gros d'Occitanie ;
- offrent 10 % de l'emploi national des EAA.

Les 400 coopératives jouent un rôle essentiel dans le regroupement et la 1^{re} mise en marché des vins, des céréales, protéagineux et oléagineux, ainsi

que des produits issus de l'élevage. Parmi les locomotives figurent Euralis Gastronomie, Arterris, Andros, Cémoi, Vivadour, Biscuits Poult, Florette France, Advini, Nutrition&Santé, Royal Canin, Lactalis, Ethiquable. Certaines sont liées à des groupes de dimension internationale (industries laitières, eaux, industries de la viande et charcutières, semences, nutrition animale...).

Pour se différencier, une entreprise régionale sur trois utilise au moins un signe d'identification de la qualité ou de l'origine (240 SIQO distincts). De nombreuses marques commerciales ont une notoriété régionale ou nationale, un nombre croissant d'opérateurs y associent la marque Sud de France.

L'agroalimentaire, c'est enfin un réseau dense de partenaires, qui doit encourager les grands groupes, ETI et PME à travailler ensemble : AREA Occitanie (320 adhérents), La Coopération Agricole, AD'OCC, les consulaires, des organismes de recherche ou R&D, des CRITT et le pôle de compétitivité ASOI (400 adhérents).

Les enjeux pour l'agroalimentaire sont ressortis du précédent Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation – SRDEII. À ce titre, l'agroalimentaire est accompagné pour le développement économique de ses entreprises et leur résilience. Le Pacte régional pour une Alimentation Durable a conduit la Région à faire évoluer ses dispositifs d'intervention de manière à renforcer son action sur les maillons de production, de transformation et d'approvisionnement de la chaîne agroalimentaire.

La Région renouvelle dans ses interventions au secteur agroalimentaire son soutien aux valeurs de solidarité, de coopération et de développement durable.

Pour rappel, les enjeux spécifiques à l'agroalimentaire sont les suivants : compétitivité et développement, conquête des marchés et internationalisation, renforcement du lien au territoire, attractivité des métiers / emploi, alimentation saine et durable, dynamique collective et solidarité de filière, transition vers une alimentation durable...

FILIERE BOIS

En charge de la gestion et de la transformation d'une ressource renouvelable, la filière forêt-bois d'Occitanie se trouve au cœur d'enjeux économiques, écologiques et sociaux. Elle contribue au développement équilibré des territoires, par la mise en valeur du milieu forestier et du matériau bois. La région Occitanie est la 2^e région forestière de France. Ses 2,6 millions d'hectares de forêt représentent plus du tiers du territoire régional. Cette filière stratégique tient un rôle essentiel dans la transition écologique et énergétique. Grâce au stockage de carbone en forêt, à la séquestration dans les matériaux bois ou à la substitution d'énergies fossiles et de matériaux énergivores, la filière compense près d'un tiers des émissions nationales de gaz à effet de serre (GES). Les 6 000 entreprises de la filière forêt-bois régionale représentent environ 20 000 emplois. Cette filière a un potentiel de développement important en Occitanie. Elle n'occupe en effet que la 4^e place en termes de volumes de bois exploités, la 5^e en termes de sciages produits, et seulement la 10^e en termes d'emplois. Au-delà de l'enjeu économique, la filière porte aussi d'importants enjeux sociaux et environnementaux liés aux multiples fonctions des espaces forestiers : paysages et cadre de vie, préservation de la biodiversité, protection des sols et des ressources en eau, loisirs, ... La pérennisation de la ressource existante et son adaptation au changement climatique sont indispensables non seulement à son rôle dans l'atténuation de ce changement mais également au maintien de ces nombreuses autres fonctions assurées.

Dans ce contexte, la filière forêt-bois régionale s'est fixé 5 orientations majeures devant guider son action globale :

→ Faire évoluer la gestion forestière pour faire face aux changements globaux

Il s'agit à la fois d'intensifier la gestion forestière, dans le respect d'une gestion durable, et d'engager de nouvelles surfaces qui ne font pas encore l'objet d'une gestion forestière. À ce titre les documents de gestion durable sont réaffirmés comme le socle essentiel à une gestion dynamique et de qualité.

→ **Assurer un approvisionnement durable pour développer la filière forêt bois**

La dynamisation de la gestion forestière doit permettre d'augmenter l'approvisionnement des unités de transformation de la région. Seuls les deux tiers de la ressource récoltée sont transformés dans la région. Cependant, les scieurs régionaux font face à de réelles difficultés d'approvisionnement. L'enjeu est de développer des modes de commercialisation qui sécurisent ces approvisionnements.

→ **Valoriser les bois locaux pour créer de la richesse en Occitanie**

Le secteur de la première transformation constitue un maillon essentiel pour créer de la richesse et développer la filière. Des investissements importants doivent être réalisés pour moderniser l'appareil productif et augmenter la compétitivité des entreprises régionales.

→ **Renforcer les écosystèmes forestiers et valoriser les services rendus**

Outre la production de bois, la forêt assure de nombreuses fonctions : stockage de carbone, régulation climatique, protection des sols, lutte contre les crues et avalanches, préservation de la biodiversité, cueillette, sylvopastoralisme, fonction patrimoniale et culturelle... Récemment, des phénomènes tels que des incendies massifs, des événements climatiques extrêmes (tempêtes, pluies) ou l'arrivée d'agents pathogènes (scolytes, nématode du pin...) sont observés. Ce contexte souligne l'importance d'intensifier les actions de prévention et de lutte contre les risques naturels et d'adaptation des peuplements au changement climatique.

→ **Conforter une filière forêt bois moteur et dynamique**

Afin de garantir l'émergence d'initiatives privées et collectives sur les aspects opérationnels précédents, il est nécessaire de renforcer les liens entre les différents maillons de la filière. La filière doit également être à l'écoute de l'ensemble des citoyens et se développer en cohérence avec les évolutions sociétales. L'implication des collectivités locales à l'échelle des

territoires permet une déclinaison locale des enjeux de la filière. De plus, en lien avec les créations d'emplois projetés et les demandes déjà existantes, l'offre de formation nécessite d'être structurée et renforcée pour répondre aux besoins des entreprises.

Au travers du Programme Régional de la Forêt et du Bois (PRFB), signé en 2019, la Région s'est engagée pour dix ans, aux côtés de l'Etat et de l'ensemble des acteurs de la filière, notamment l'interprofession Fi-Bois, pour accompagner le développement durable de la filière forêt bois.

FILIERE TOURISME

Le tourisme est une activité majeure pour le territoire régional. Deuxième industrie de la région, il devance l'aéronautique, le spatial et le BTP et se situe derrière l'agro-alimentaire et l'agriculture.

Les principaux chiffres clés du secteur touristique :

Un secteur économique majeur

- 15,9 milliards d'euros de consommation touristique (soit 10 % du PIB régional) ;
- 125 000 emplois liés à présence de touristes dans la région en moyenne sur une année. Cela représente 6,8 % de l'emploi marchand d'Occitanie ; c'est plus que dans l'ensemble de la France (6,4 %) ;
- 1,48 milliard d'euros d'investissement annuel en moyenne.

Une fréquentation touristique significative

- 185 millions de nuitées touristiques en 2021 tous modes d'hébergements confondus contre 208 millions en 2019 (année de référence avant covid) ;
- 75 % des nuitées touristiques sont issues de la clientèle française en 2021 contre 64 % en 2019 ;
- 1^{re} région en termes de nuitées dans l'hôtellerie de plein air : 24,6 millions en 2021 contre 26,2 millions en 2019 ; soit 22 % de part de marché en 2021 au niveau national ;

- 1^{re} région thermale : 102 000 curistes en 2021 contre 183 000 curistes en 2019 ;
- 2^e région la plus fréquentée par la clientèle française en termes de nuitées ;
- 57 % des nuitées des clientèles françaises en Occitanie sont réalisées en hébergements non marchands ;
- 5,6 nuits : c'est la durée moyenne de voyages des Français en Occitanie (4,8 nuits au niveau national).

Une offre touristique variée et leader pour certaines filières

- 1^{re} région de France en nombre de résidences secondaires avec 501 000 logements correspondant à 2,5 millions de lits touristiques ;
- 1^{re} région de France en nombre d'établissements labellisés Qualité Tourisme / Qualité Occitanie Sud de France avec plus de 1 400 établissements ;
- 2^e région en capacité d'hébergements marchands (hors locatif) avec 744 000 lits touristiques (15 % de la capacité nationale) ;

- 2^e région en offre d'hôtellerie de plein air, avec près de 1 400 établissements et 485 000 lits ; soit 19 % de la capacité nationale ;
- 1^{re} région française en nombre de plages et ports labellisés Pavillon Bleu (respectivement 110 et 22) ;
- Lourdes est la 3^e ville touristique en France en nombre de chambres d'hôtels ;
- L'économie bleue en Occitanie, c'est plus de 44 000 emplois et 8 milliards de chiffre d'affaires dont 72 % liés au tourisme.

La filière touristique doit aujourd'hui relever 4 défis majeurs :

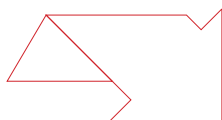
- **1^{er} défi :** Accompagner la transition des entreprises et des territoires touristiques.
- **2^e défi :** Organiser et expérimenter de nouvelles dynamiques économiques locales.
- **3^e défi :** Consolider l'attractivité des territoires, des produits et des destinations.
- **4^e défi :** Faire ensemble.

VOLETS MÉTROPOLITAINS

La crise mondiale de la Covid 19 a mis en exergue la dépendance industrielle et technologique de l'économie française et la fragilité de certaines chaînes de valeurs mondiales. La situation financière des entreprises et leur capacité à porter des projets de développement et d'investissement sont durablement fragilisées. La crise sanitaire a montré la nécessité de faciliter l'émergence d'une économie plus économe en ressources, en énergie et plus vertueuse. Elle a mis en évidence les fortes inégalités territoriales face à la crise. Elle a enfin montré la nécessité de revenir à des valeurs sociétales fortes dans les modes de manager, de produire, de consommer (passer de la chaîne de valeurs à la chaîne de sens).

Fort de ces constats, la Région Occitanie, Toulouse Métropole et Montpellier Métropole, dans la continuité du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires – Occitanie 2040, souhaitent décliner les volets métropolitains respectifs sur les axes suivants :

- l'autonomie et la souveraineté régionale : afin de consolider et dynamiser les chaînes de valeur des filières stratégiques, voire de relocaliser/ localiser sur nos territoires les activités nécessaires à leur développement et concourir ainsi à une plus grande autonomie régionale ;
- l'économie de demain : afin de faire émerger ou accélérer l'émergence de nouvelles filières (notamment en lien avec les enjeux inhérents à la transition énergétique et numérique à l'œuvre) et à mieux anticiper et répondre aux usages du futur.
- la transformation de notre modèle de développement économique : afin de converger vers une économie plus vertueuse, économe en énergie, soucieuse de son impact environnemental tout en étant créatrice d'emplois.
- le rééquilibrage territorial : afin de concourir à l'équilibre pérenne au sein du territoire métropolitain et du territoire régional.



MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE

1. PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

Sur le territoire de ses 31 communes, Montpellier Méditerranée Métropole comptait 498 000 habitants en 2021 ; elle connaît une croissance annuelle démographique moyenne de 1,4 % depuis 2016. Sur le plan économique, la Métropole de Montpellier est la 3^e Métropole de France en termes de création d'emploi sur la période 2018-2019, avec un taux de 2,7 % de croissance. Fin septembre 2021, la zone d'emploi de Montpellier recense 213 343 salariés.

La croissance du nombre d'établissements s'élève à 1,65 % sur 1 an avec un total de 23 168 établissements fin 2020. On compte également 10 245 créations d'entreprises en 2020. Parmi les autres indicateurs significatifs et représentatifs du territoire, la Métropole compte également plus de 80 000 étudiants (~1 habitant sur 5) et 4 500 chercheurs et enseignants-chercheurs.

La dynamique et les caractéristiques démographiques du territoire s'imposent à la Métropole qui,

tout en affichant une ambition forte de devenir un pôle européen d'entrepreneuriat et d'innovation incontournable, s'engage à contribuer à un aménagement et à un développement économique durable, responsable et équilibré du territoire.

Pour cela, tout en anticipant les usages et les mutations (économique, technologique, sociétale, environnementale), la Métropole agit pour :

- Favoriser le rapprochement entre l'offre et la demande locale d'emploi, favoriser l'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi ;
- Accompagner et prospecter les entreprises via les dispositifs existants adaptés aux besoins et/ou en mettant en place de nouveaux outils pour répondre aux attentes des bénéficiaires ;
- Fédérer les écosystèmes (institutionnels, associatifs...) et les acteurs du développement économique, en impulsant une dynamique globale en participant à des projets collaboratifs territoriaux ;
- Structurer, animer, et impulser des interactions pour les filières économiques ;
- Valoriser et promouvoir le territoire / la destination, les acteurs en présence, les projets et actions phares : attractivité, rayonnement et visibilité du territoire à l'échelle locale, nationale et internationale, mobilisation des ambassadeurs du territoire.

Pour atteindre ces objectifs ambitieux, la Métropole s'inscrit dans une démarche coopérative interterritoriale forte, convaincue de l'intérêt partagé d'une valorisation des actions et des atouts de chaque territoire au bénéfice de tous.

2. AUTONOMIE & SOUVERAINETÉ RÉGIONALE

A. LES FILIÈRES STRATÉGIQUES

Montpellier Méditerranée Métropole et la Région Occitanie sont des territoires d'innovation et de culture scientifique qui s'engagent au quotidien auprès des acteurs des filières stratégiques des domaines de la santé, du numérique, des industries culturelles et créatives, de l'agroalimentaire, des technologies de l'environnement ou de l'eau.

Ensemble, elles actionnent tous les leviers de structuration de ces filières (concentration spatiale des acteurs, des ressources et développement des interactions) qui permettent la consolidation d'écosystèmes locaux de croissance : soutien financier aux pôles de compétitivité, impulsion et soutien financier aux groupements d'entreprises et associations de professionnels, articulation et soutien aux projets structurants sur les filières, organisation ou soutien aux événements structurants, marketing territorial.

Au-delà de ces leviers, Région et Métropole agissent dans la perspective commune de stimuler le développement économique et l'emploi par l'innovation, technologique, économique et sociétale, en facilitant les synergies inter-filières, en attirant et formant les talents, en anticipant les métiers de demain.

Cet engagement de longue date s'est traduit par un dynamisme local marqué au sein de ces filières, par une implication forte des acteurs locaux et l'émergence de projets ambitieux, qui sont source d'attractivité pour la Région.

Au-delà du développement et de la pérennisation de chacune de ses filières majeures, 3M souhaite dynamiser son développement économique en favorisant les interactions entre filières et en appuyant les technologies, les projets, les acteurs qui opèrent ces croisements. À ce titre, le projet Med Vallée se révèle être un exemple concret et opérationnel de la mise en synergie des forces en présence sur 3 filières clés pour une ambition partagée par tous.

Indicateurs clés des filières stratégiques de la Métropole de Montpellier

SANTÉ	<ul style="list-style-type: none"> – 32 000 étudiants en santé, sciences et technologies dont 8 000 en santé – 1 350 chercheurs – 200 entreprises, 7 500 emplois – 4^e université de France pour les sciences du vivant et de la médecine (QS world University Ranking 2022) et 6^e CHU français (Le Point 2021) – L'ICM, un des huit Siric en France mobilisant 500 cliniciens et chercheurs – 1/3 des startups accompagnées par le BIC de Montpellier opèrent dans la santé – La présence du Pôle de Compétitivité Eurobiomed
AGRO-AGRI-ALIMENTATION	<ul style="list-style-type: none"> – 2 800 chercheurs & enseignants dont 500 dans 60 pays – 28 établissements de recherche et de formation dont 15 internationaux – 640 entreprises agricoles sur 13 900 ha de terres agricoles – 60 entreprises de transformation alimentaire pour 350 emplois (Kompas 2019) – 60 entreprises agro-innovantes pour 250 emplois – Présence du CGIAR, consortium mondial luttant contre la faim et la pauvreté dans le monde – La présence du Pôle de Compétitivité Agri-Sud-Ouest Innovation
ENVIRONNEMENT	<ul style="list-style-type: none"> – 1 300 chercheurs – 3^e université du monde en écologie (Shanghai Ranking 2022) – 23 établissements de recherche – 11 sites Natura 2000 couvrant 6 830 ha soit près de 16 % du territoire – La présence du Centre International Unesco dans le domaine des sciences de l'eau avec 400 scientifiques et 150 doctorants – La présence des Pôles de Compétitivité Derbi et Aquavalley/France Water Team
INDUSTRIES CULTURELLES ET CRÉATIVES	<ul style="list-style-type: none"> – 2 100 emplois – CA agrégé supérieur à 100 M€ – 750 établissements – Taux moyen de création d'entreprises depuis 2010 : 22 % – 3 associations de professionnels : Push Start (jeu vidéo), Coodio (son/audio/radio), APIFA (cinéma)
NUMÉRIQUE	<ul style="list-style-type: none"> – Plus de 20 000 emplois sur le territoire de la Métropole – 2 associations totalisant près de 400 adhérents : Digital 113 et French Tech Méditerranée – 2 pôles de compétitivité mobilisant des acteurs du numérique : Optitec, Aerospace Valley

MED VALLEE

Faire de Montpellier un pôle d'excellences mondial pour la santé, l'environnement, l'alimentation et le bien-être, conforter la Métropole de Montpellier comme leader mondial en « santé globale »

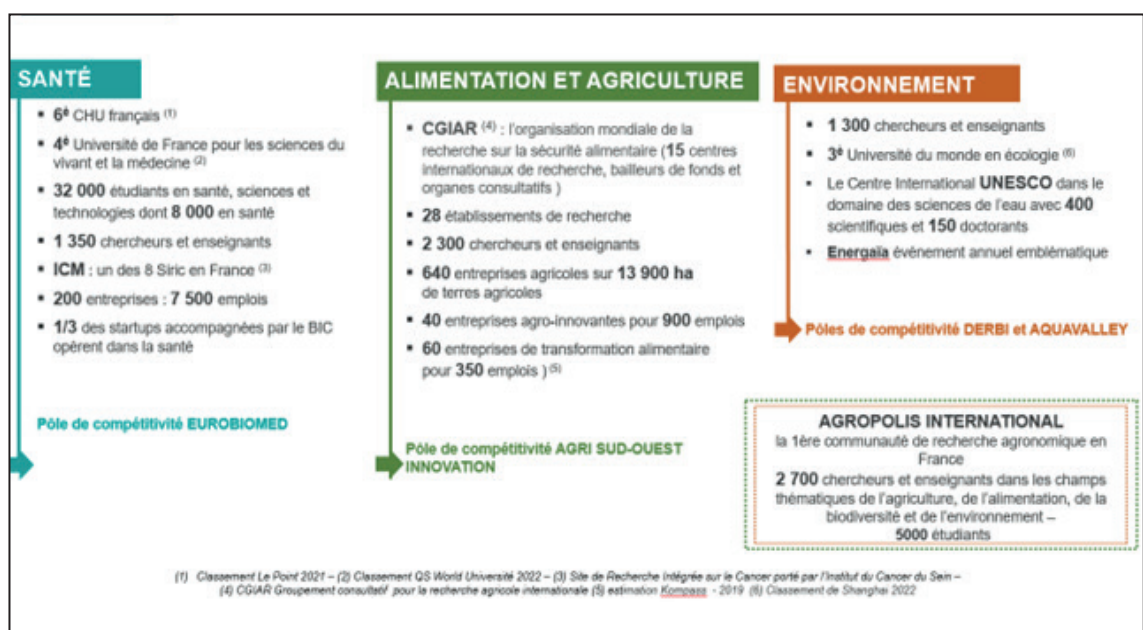
La Métropole de Montpellier a affiché sa volonté de placer la « Santé globale » comme l'un des principaux piliers de son développement. Parmi les points forts du territoire figurent en particulier : le diagnostic médical, la e-santé, la recherche et le soin en cancérologie, la génétique, la médecine régénératrice, les thérapies innovantes... mais aussi les filières Environnement (eau, ENR, ...) et Alimentation (agriculture, agroalimentaire, ...).

Centre historique d'excellence dans le domaine de la médecine et de la santé, de l'écologie, l'Université de Montpellier occupe une place de tout premier plan dans les principaux palmarès mondiaux et montre

ainsi sa capacité à rayonner et à répondre aux exigences internationales en matière d'excellence en recherche et formation : 3^e université mondiale dans le classement thématique de Shanghai 2022 en écologie (après Oxford et University of Minnesota, Twin Cities) et 17^e pour l'agriculture, 13^e université mondiale dans le classement thématique de Leiden 2022 en « sciences de la vie et de la terre » et 16^e pour les publications les plus citées.

Montpellier a également la chance d'accueillir sur son territoire un ensemble unique d'instituts de recherche et de formation orientés vers la recherche agricole dans les domaines du développement agricole et rural, de l'alimentation, de l'environnement, de l'agroécologie, de la gestion des forêts, de l'eau et de la biodiversité des régions chaudes tropicales et arides. C'est la première concentration mondiale de compétences et d'expertises dans ces domaines.

Un PROJET au croisement de trois filières d'excellence



Chacune des 3 filières de Med Vallée présente des spécificités et forces territoriales :

- **Santé** : diagnostic, biothérapies/bioproduction, e-santé, robotique ;
- **Secteur agricole et alimentaire** : agriculture numérique, gestion des données, traçabilité, agriculture de précision, biocontrôle et biosolutions, protéines végétales, biotechnologies ;
- **Environnement** : pôle Eau, énergies renouvelables

AMBITIONS :

Il s'agit de porter une approche plus globale et décloisonnée de la Santé, prenant en compte l'homme dans son environnement, en encourageant les collaborations, les synergies et l'enrichissement croisé des secteurs et acteurs dont les activités peuvent avoir un impact sur la santé, tels que l'environnement et l'alimentation.

Ces grands pôles d'excellence intègrent en outre pleinement la dynamique d'innovation métropolitaine autour des nouvelles technologies et de l'intelligence artificielle, comme en atteste le positionnement reconnu de Montpellier sur la e-santé ou l'agriculture numérique. Dans ce contexte, le projet MED VALLÉE initié par la Métropole de Montpellier a pour objectifs de fédérer les acteurs des différents écosystèmes de la recherche, de l'enseignement supérieur et des entreprises, afin de créer une dynamique innovante, collective et partagée, afin de faire du territoire métropolitain un pôle de niveau mondial. MED VALLÉE vient donc conforter la dynamique du label d'excellence I – Site porté par l'Université de Montpellier, au travers de son triptyque « Soigner, Nourrir, Protéger » et s'adosse à une recherche intensive, internationalement reconnue dans les domaines liés à l'alimentation, l'environnement et la santé. Situé au nord de la métropole, ce pôle de classe mondiale bénéficiera également en son cœur des grands établissements universitaires, de recherche et de soins, et permettra de rééquilibrer sur le territoire l'offre d'implantation des entreprises.

La mise en place d'une gouvernance MED VALLÉE avec l'Etat et la Région comme co-fondateurs fixe la co-construction comme principe méthodologique. Construire ensemble une métropole santé globale exemplaire.

La signature du Pacte Med Vallée (voté en octobre 2021 par la Région et novembre 2021 par la Métropole) conforte un partenariat privilégié avec les 3 acteurs institutionnels majeurs du territoire en matière de développement économique et d'innovation. À travers le fonds partenarial MED VALLÉE, doté de 15 M€ abondé à parité par la Métropole, la Région et l'Etat, les partenaires s'engagent à favoriser un circuit d'instruction et décisionnel accéléré pour la mise en œuvre de ces projets.

ACTIONS :

→ **Fédérer les acteurs et créer des synergies entre les filières Santé / Environnement / Alimentation :**

- Notamment par les plans d'actions des collectifs des Pôles/Clusters Eurobiomed, Aquavalley/France Water Team, AgriSudOuest Innovation, Derbi.

→ **Stimuler le développement économique et l'emploi par l'innovation en renforçant les liens avec les laboratoires d'excellence du territoire :**

- Notamment par les actions de la SATT AxLR, le BIC de Montpellier, les actions d'Ad'OCC, AgroValo Méditerranée de l'Institut Agro, Occitanum.

→ **Renforcer l'attractivité et la visibilité internationale de Montpellier en matière de « Santé Globale ».**

→ **Attirer et former des talents** : entrepreneurs, investisseurs, chercheurs et étudiants, avec une attention particulière portée aux jeunes et aux métiers de demain.

→ **Développer des infrastructures performantes et vertueuses** : rééquilibrer l'implantation des entreprises sur l'arc Nord de Montpellier.

- **Favoriser le recours aux nouvelles technologies** appliquées aux filières Med Vallée.
- **Soutenir et accompagner l'incubation et/ou l'accélération des entreprises innovantes** de la santé, de la chaîne alimentaire, de l'environnement.
- **Favoriser l'accès des entreprises aux outils financiers** en phase avec leurs besoins qu'ils soient européens, nationaux ou locaux.
- **Accompagner des projets structurants pour le territoire répondant à des enjeux de souveraineté sanitaire et alimentaire.**

NUMÉRIQUE

Ancrer le numérique à la charnière du développement inter-filière

Le dynamisme de la filière Numérique est historique sur le territoire depuis l'implantation d'IBM à Montpellier dans les années 60, suivie par d'autres grands groupes comme Dell, Computacenter, Alstom Grid, CGI... Ce dynamisme couplé à l'excellence académique a favorisé l'émergence d'entreprises innovantes nées sur le territoire telles que ESII, Genapi, Septeo, Teads, Netia, Pradeo ou encore la licorne Swile qui font de la métropole de Montpellier un territoire incontournable en matière d'édition de logiciel.

Sur le plan des infrastructures, la couverture du territoire est finalisée ou en passe de l'être, la Métropole travaillant en partenariat étroit avec la Région et le Département de l'Hérault, dans l'optique d'offrir une connectivité performante et équitable aux habitants et acteurs économiques.

AMBITIONS :

Plusieurs projets sont portés par la Région Occitanie et Montpellier Méditerranée Métropole pour accompagner le déploiement de cette filière, qui est particulièrement stratégique de par les interactions fortes avec l'ensemble des autres filières économiques. L'enjeu est de permettre aux acteurs du numérique de se développer et de continuer à être force d'innovation pour participer au

mieux aux projets transversaux du territoire, tels que Med Vallé.

Pour cela, il faut aussi veiller à faciliter l'émergence et l'ancrage des talents sur le territoire, par l'accueil de formations adéquates et une analyse fine des besoins des entreprises sur les métiers en tension.

ACTIONS :

- **Soutien aux associations Digital 113 et la French Tech Med.**
- **Développement de la Halle de l'Innovation au sein du quartier Cambacérès**, qui accueillera le BIC soutenu par la Région, quartier dont l'ambition est de devenir un pôle d'excellence dans le Numérique, en lien avec la Cité de l'Économie et des Métiers de Demain :
 - Renforcer l'attractivité du territoire pour les entreprises du numérique et de l'innovation et proposer une offre immobilière d'accueil et de développement adaptée.
 - Conforter la visibilité et le rayonnement de l'écosystème numérique territorial.
 - Développer l'animation de l'écosystème pour favoriser « l'effervescence » de la filière.
- **Accompagner les Grandes Écoles du Numérique et accueillir l'École Régionale du Numérique** pour la formation de personnes éloignées de l'emploi vers des métiers du numérique et faciliter la mise en relation avec les entreprises qui recrutent.

INDUSTRIES CRÉATIVES ET NUMÉRIQUES

Faire de Montpellier le barycentre de l'arc méditerranéen sur l'image animée et le son

Le secteur des ICC progresse plus rapidement que le reste de l'économie en termes de création d'activité et de croissance économique au niveau national. Montpellier en est l'une des places fortes, en particulier dans les domaines des industries créatives et numériques, de l'image animée (cinéma, audiovisuel, jeu vidéo, animation 3D, effets

spéciaux), et de l'audio / du son, qui sont la force du territoire.

Certains acteurs affichent une croissance particulièrement marquée et sont de vrais ambassadeurs, à l'instar de France TV Studio, Ubisoft, Plug In Digital ou encore Digixart...

Une autre caractéristique de la filière montpelliéraine est l'interaction réelle entre les entreprises des différents sous-secteurs, particulièrement propice à l'innovation et à l'émergence de nouveaux projets structurants.

AMBITIONS:

L'objectif de la Métropole est de devenir une Terre d'Accueil des Talents Innovants et Créatifs (TAC-TIC), en facilitant l'implantation et la croissance des entreprises sur son territoire. Plus largement, la Région et la Métropole de Montpellier affichent la volonté partagée de faire de l'aire montpelliéraine le leader de l'Arc Méditerranéen sur les Industries Créatives et Numériques.

Différentes actions sont proposées pour ancrer cette ambition commune de positionner le territoire comme la place forte des ICC au plan national, voire international. Montpellier doit devenir un fer de lance régional et méditerranéen, moteur et fédérateur pour le développement de la filière, la croissance de l'emploi, l'émergence de métiers d'avenir liés en particulier aux industries créatives et numériques. Ce positionnement est légitime au regard de la diversité et de la complémentarité de l'écosystème ICC local. L'axe stratégique de rayonnement a donc une importance particulière et la volonté de la Métropole est de porter un événement majeur sur son territoire qui devienne un rendez-vous incontournable pour tous les professionnels, en France comme à l'international.

ACTIONS:

Pour atteindre ces objectifs, la Région et la Métropole mettent en place un plan d'actions en 4 axes clefs :

→ **Structurer** : en accélérant les collectifs des secteurs avec l'implication des entreprises leaders dans leurs domaines :

- Dans le secteur du Jeu Vidéo : la Région et la Métropole ont pour ambition de faire émerger et professionnaliser le collectif de professionnels pour lui donner une visibilité nationale incontournable, avec le soutien marqué d'Ubisoft.
- Dans l'audiovisuel et le cinéma, la démarche et la volonté des collectivités sont comparables, en s'appuyant notamment sur le rôle moteur de France TV Studios.

→ **Accompagner** :

- En proposant une offre d'accompagnement/incubation dédiée aux ICN (avec dans le cadre du Jeu Vidéo, le dispositif « Montpellier Game Lab » du BIC et de Push Start, deux structures soutenues par la Région).
- En contribuant à l'adéquation/l'anticipation des offres et besoins de formations, à l'acculturation aux métiers.
- En favorisant la mise en place d'outils et équipements de production mutualisables...

→ **Rayonner** : en donnant la visibilité à la filière et en proposant des rendez-vous répondant aux enjeux des forces en présence

→ **Accueillir** : en développant une offre immobilière adaptée aux besoins de la filière (notamment avec la pépinière ICC de la Cité Créative inscrite au CPER).

B. L'INTERNATIONAL, L'EXPORT ET L'ATTRACTIVITÉ : UNE ACTION EN COMPLÉMENTARITÉ

VOLET INTERNATIONAL. EXPORT

En complémentarité avec des acteurs tels que Ad'occ, Business France ou encore Team France Export, la Métropole porte une stratégie de développement international principalement à destination de l'Europe, de l'Amérique du Nord, de l'Afrique (pourtour méditerranéen, Afrique subsaharienne et Afrique de l'Ouest) et de l'Asie.

Les pays ciblés sont choisis pour la taille de leur marché, leur dynamisme économique et la pertinence des thématiques concernées au regard des secteurs d'activité du territoire de la Métropole et de la Région.

AMBITIONS :

- Assurer le rayonnement du territoire, faire connaître ses réalisations et ses talents.
- Accompagner les entreprises du territoire afin de faciliter leur croissance à l'international.
- Renforcer l'attractivité du territoire, favoriser l'implantation d'entreprises étrangères et les accompagner dans leur développement (investissements + création d'emplois).

ACTIONS :

- Accompagnement de délégations d'entreprises du territoire à l'international, à l'occasion de salons professionnels ou de missions Ad'occ.
- Accueil de délégations d'entrepreneurs étrangers en lien avec les spécificités des filières et projets du territoire.
- Participer à la définition d'une offre complète d'atterrissage des entreprises internationales sur le territoire.
- Accompagner les entreprises internationales innovantes dans leur implantation et le développement de leur activité sur le territoire

(soft landing et dispositifs d'accompagnement dédiés, proposés par le BIC).

- Accompagner les entreprises du territoire dans leur parcours de développement international, à travers les missions de la Task Force Internationale initiée par la Métropole et à laquelle Région, Ad'Occ, Business France et Team France Export participent.

VOLET ATTRACTIVITÉ

→ Tourisme d'affaires et d'agrément

Par son patrimoine culturel et naturel d'exception, sa localisation privilégiée, la richesse de son histoire, des festivals et événements culturels et sportifs de niveau national et international, Montpellier est une destination de premier choix qui participe pleinement au positionnement de l'Occitanie parmi les trois premières destinations touristiques françaises.

Les différentes labellisations «Pays d'Art et d'Histoire», «Grands Sites Occitanie» et «Vignobles & Découvertes», obtenues par la Métropole entre 2019 et 2022, attestent la qualité et la diversité de l'offre touristique présente sur le territoire métropolitain et renforcent la notoriété de la destination Montpellier Méditerranée. À noter que Montpellier Méditerranée Métropole participe activement à la définition du Schéma Régional de Développement Touristique et de Loisirs de la Région Occitanie.

CHIFFRES CLÉS :

- Accessibilité : 37 vols directs au départ de l'aéroport Montpellier Méditerranée pour 13 pays desservis, 2 gares TGV, 3 autoroutes (A709, A9, A750).
- Plus 5 millions de touristes par an et 14 millions de nuitées.
- 1^{re} destination après Paris pour les séjours linguistiques.
- La Métropole de Montpellier se positionne dans le top 10 des territoires de congrès en France, avec 500 événements accueillis dont 250 congrès par an, répartis sur 4 équipements

d'accueil: Palais des Congrès et Opéra Berlioz au Corum (cœur de la ville), Parc des expositions, Zénith et Arena; ces équipements de haut niveau combinés à une offre de services permettant de proposer un accompagnement sur-mesure aux organisateurs de congrès via le bureau des Congrès expliquent la place de Montpellier dans le tourisme d'affaires.

AMBITIONS:

La Région et la Métropole travaillent en interaction pour développer l'attractivité touristique du territoire en Europe et sur le bassin méditerranéen, en vue d'accueillir des événements ou manifestations (économiques, sportives, culturelles, scientifiques...) et d'attirer un tourisme d'agrément plus ciblé et diversifié afin d'étendre la saisonnalité, notamment par le développement de l'œnotourisme et des activités de pleine nature. De plus, Montpellier Méditerranée Métropole s'engage avec la Région pour consolider le territoire en tant que terre d'accueil pour les congressistes, cible à fort potentiel aussi bien en termes de retombées économiques que comme touriste potentiel et prescripteur du territoire.

ACTIONS:

Les axes de coopération s'articuleront à :

- Renforcer les partenariats pour construire le tourisme métropolitain au sein de la région Occitanie.
- Ancrer Montpellier comme destination culturelle, patrimoniale et œnotouristique.
- Développer un tourisme plus durable, s'appuyant notamment sur l'intermodalité.

Des coopérations territoriales sont également à développer pour proposer des offres respectueuses des habitants, de l'environnement et répondant aux attentes des touristes. Dans cette optique, l'Office de Tourisme métropolitain, regroupant des professionnels du secteur, associe les territoires limitrophes comme Sète, Saint-Guilhem-le-Désert, le Grau-du-Roi ou encore Pézenas, afin de favoriser le tourisme de rebond à partir de Montpellier.

Sur la thématique de la transformation énergétique et environnementale, Montpellier Méditerranée Métropole participe, aux côtés de ses partenaires, à une réflexion sur la création d'un dispositif partenarial d'accompagnement des professionnels du tourisme afin de les aider dans leur transition écologique, au travers notamment d'actions de sensibilisation/formation, d'un accompagnement vers les labels et autres outils de pilotage environnemental (Clé verte, Écolabel européen, affichage environnemental, RSE...) et d'un appui en communication pour valoriser leur engagement.

→ Implantation

La performance des entreprises et la création de valeur ne se mesurent plus uniquement par la taille des entreprises ou la prégnance des activités productives par rapport aux activités présentielle, mais aussi (et surtout) par la capacité des écosystèmes à mêler grandes et petites entreprises, startups, formations, universités, incubateurs et acteurs publics. C'est cette compréhension globale des écosystèmes et le développement d'une offre territoriale appropriée qui permettent de mener des actions de promotion et de prospection efficaces et de concrétiser de belles implantations sur le territoire.

AMBITION:

La réussite des implantations endogènes et exogènes est le fruit d'une approche écosystémique favorisant la création de liens entre les acteurs et le croisement des filières pour ouvrir le champ des possibles, des innovations et des transitions.

En particulier, cette ambition recouvre les deux objectifs suivants:

- Favoriser le « parcours résidentiel » pour l'entreprise tout au long de son parcours de vie et développer une offre immobilière pour les étapes clés de son développement (création, croissance et atterrissage sur le territoire).
- Développer des lieux permettant les rencontres et l'émulation collective pour favoriser les synergies et les innovations (Agropolis Museum, Halle de l'Innovation, Cité Créative dont projet de pépinière ICC et Halle Tropisme).

Une convention de partenariat opérationnel entre la Métropole de Montpellier et Ad'Occ permettra la mise en œuvre effective d'actions conjointes et complémentaires pour atteindre ces ambitions.

ACTIONS:

- Développer et mettre en œuvre une stratégie de marketing territorial spécifique et adaptée aux cibles d'implantation, se démarquant des autres territoires et donnant des preuves de la performance et de l'implication du territoire auprès des prospects visés.
- Mener des campagnes de promotion et de prospection de projets d'implantation.
- Développer et proposer une offre foncière et immobilière et une offre d'accompagnement.

C. COOPÉRATION EUROPÉENNE

AMBITION:

Au-delà des financements européens pouvant être actionnés en région par les Programmes Opérationnels, la Région et la Métropole sont membres d'Occitanie Europe. Leurs ambitions communes sont de pouvoir apporter à la Commission les sujets territoriaux emblématiques, pour leur développement, rayonnement et leur soutien au niveau européen.

ACTION:

Collaborer avec «Occitanie Europe» à Bruxelles dont la Métropole et la Région sont membres :

- Cibler, structurer, fluidifier les informations sur les différentes actions ou programmes de l'UE.
- Faciliter l'accès aux différents programmes (AAP, mobilisation de solutions de financement pour les projets structurants entreprises & collectivité) : pouvoir en cibler les bénéficiaires possibles sur le territoire
- Organiser le cas échéant des actions de lobbying ou de valorisation des initiatives de notre territoire.

3. ÉCONOMIE DE DEMAIN

A. LES FILIÈRES DE DEMAIN

Plusieurs briques technologiques ou secteurs représentent des enjeux d'avenir considérables. Au regard des spécificités du territoire, les filières suivantes sont les plus stratégiques pour porter les mutations en cours et définir les métiers d'avenir :

- Intelligence Artificielle
- Blockchain
- Deeptech
- Metavers
- Quantique
- Hydrogène
- Éco-construction
- Économie circulaire

AMBITION:

Favoriser l'émergence de structures expertes et assurer un positionnement (inter)national du territoire dans ces thématiques.

ACTIONS:

- Rester au plus près des laboratoires de recherche pour détecter les technologies de demain (hydrogène, quantique, etc.) et pousser l'esprit d'entreprendre auprès des chercheurs.
- Réussir la transition de la filière de la construction sur l'éco-construction et la rénovation énergétique.
- Favoriser les modèles éco basé sur l'usage (à l'instar du SaaS en logiciel) et/ou favoriser le réemploi des ressources.
- Accompagner le développement de la filière mobilité douce.

B. L'INNOVATION / INNOVATION COLLABORATIVE:

Le mode collaboratif est essentiel pour produire de réelles innovations qui permettront au territoire de se distinguer. C'est d'autant plus vrai pour les filières

de demain qui nécessitent, pour s'ancrer sur le territoire, l'implication de tous les acteurs potentiellement impliqués dans les thématiques concernées.

L'innovation collaborative passe notamment par les Pôles de compétitivité soutenues par la Région et la Métropole.

AMBITION:

La Région et la Métropole souhaitent développer des projets collaboratifs structurants en s'appuyant sur toutes les ressources du territoire.

ACTIONS:

- Soutenir les actions pertinentes des Pôles de Compétitivité sur le territoire.
- Favoriser les collaborations grands groupes-ETI/start-up en participant ou en organisant des rencontres dédiées (rencontres open innovation, programmes communs d'incubation, appels à projets).
- Favoriser l'émergence de projets issus de la collaboration entre la sphère publique et les entreprises privées (et/ou les structures de l'ESS dont les associations du territoire, par exemple les PTCE).

C. MÉTIERS / EMPLOIS / FORMATION

L'évolution de l'économie vers de nouvelles priorités (numérique, activités essentielles...) implique l'émergence de nouveaux métiers.

AMBITION:

L'ambition de la Région et de Montpellier Méditerranée Métropole est d'accompagner et soutenir le maintien et le développement de l'emploi, en anticipant et préparant demain avec les métiers, les compétences, les emplois de qualité nécessaires pour un territoire économiquement attractif en transition écologique, sociale et solidaire, avec un objectif central : réussir l'emploi durable et de qualité pour tous.

La Métropole de Montpellier et la Région travailleront ensemble pour mettre en œuvre le Pacte pour

l'Embauche en Occitanie et développer des actions complémentaires selon les besoins spécifiques du territoire métropolitain.

ACTIONS:

- Un partenariat renforcé entre la Métropole et la Région sur les questions d'information métiers, d'orientation, de rapprochement entre l'offre et de la demande d'emploi locale, d'adaptation de l'appareil de formation et d'insertion professionnelle en cohérence avec les besoins des entreprises de demain.
- Dans ce cadre, renforcer les partenariats autour des outils et événements portés par la Région, tels que la Cité de l'Économie et des Métiers de demain, la Maison de l'orientation, les salons TAF Travail Avenir Formation, etc.
- Consolider le partenariat avec la Région sur les Écoles Régionales du Numérique: qualifier les besoins spécifiques au territoire et mobiliser les acteurs économiques du numérique afin de créer du lien entre les stagiaires de l'ERN et l'écosystème local.
- Se saisir des opportunités offertes par les opérations, portées par la Métropole et la Ville de Montpellier, de rénovation urbaine, de construction de lignes de tramway et globalement de leurs Plans Pluriannuels d'Investissements ambitieux pour travailler, avec la Région, à la mise en place, le plus en amont possible de formations et actions d'insertion professionnelle, visant à adapter la demande locale à l'offre d'emploi à venir, avec un enjeu fort autour des compétences en matière d'éco-construction et de rénovation énergétique. Des actions renforcées en matière de formation pourraient être imaginées à destination et au cœur des quartiers prioritaires de la politique de la ville.
- Partenariat avec la Région autour d'expérimentations de nouveaux modèles, tels que l'émergence de projets Territoire Zéro Chômeurs longue durée (soutien à l'ingénierie).
- La co-réalisation d'événements.

4. TRANSFORMATION DU MODÈLE ÉCONOMIQUE

La situation de crise économique et écologique amplifiée par la crise sanitaire s'est traduite par une demande de plus en plus forte faite aux entreprises d'assumer leur responsabilité, voire même leur redevabilité, envers la société et à participer à l'effort commun pour un développement durable des territoires. Pendant longtemps, la prise en compte des impacts sociaux et environnementaux dans les activités des entreprises a été particulièrement perçue comme un frein à leur développement. Aujourd'hui, un changement profond de regard, accéléré par la crise, s'opère au sein du monde économique à l'image de la loi PACTE qui institue le statut de sociétés à mission. De plus, selon France Stratégie, les entreprises qui intègrent les critères sociétaux ont augmenté leur performance de 13%. À l'avenir, les entreprises qui engageront une démarche de transformation de leur modèle économique en considération de leur impact social, sociétal et environnemental seront récompensées par une meilleure performance économique.

L'enjeu pour nos institutions est « d'acculturer » notre tissu économique à l'importance de la transformation des modèles économiques tout en accompagnant la transition de notre économie en favorisant le développement d'activités et d'entreprises qui visent la performance globale.

A. COMMERCE ET ARTISANAT

Le commerce et l'artisanat sont une composante importante de l'économie du territoire de Montpellier Méditerranée Métropole. Ce sont des activités économiques génératrices de richesse et d'emplois non délocalisables. Ils favorisent également la qualité du cadre de vie, participent à l'animation d'un territoire et créent du lien social entre les habitants. Ils concourent au « bien vivre ensemble ». Ces activités s'exercent dans une société en mutation ; les attentes des consommateurs évoluent, les rythmes de vie des villes se transforment, les nouvelles technologies modifient les modes de vie et de nouveaux équilibres sont à construire.

AMBITION :

La Métropole souhaite accompagner l'évolution des usages et des pratiques de l'économie de proximité, dans un contexte de mutation technologique, environnemental et sociétal marqué et fortement impacté par la crise sanitaire.

ACTIONS :

- Étudier les évolutions des modes de consommation des ménages en lien avec les chambres consulaires.
- Accompagner les commerçants et les artisans dans leur digitalisation et leur transformation (offre, accueil...).
- Travailler sur le maillage commercial du territoire.
- Lutter contre la vacance en accompagnant les initiatives locales.
- Structurer la filière artisanat d'art (implantation, offre immobilière, accompagnement transformation digitale, promotion, circuits visites...).

B. LA CRÉATION D'ENTREPRISE

ENTREPRISES INNOVANTES

Les entreprises innovantes sont au cœur de l'écosystème. Elles sont le moteur de l'économie de demain et porteuses de la transformation des modèles économiques. Aujourd'hui les entreprises innovantes doivent également intégrer les questions d'impact dans leur stratégie, notamment pour répondre aux attentes de différents types d'acteurs.

Tout d'abord pour attirer des talents car les jeunes diplômés sont de plus en plus à la recherche de sens dans leur travail et vont questionner leurs futurs employeurs sur leurs engagements. Ensuite, pour aller chercher de nouveaux clients ensuite, qu'ils soient publics ou privés, et qui, eux aussi, demandent à leurs fournisseurs de la transparence sur leurs actions écologiques et sociales. Enfin, pour convaincre des financeurs qui sont de plus en plus

nombreux à intégrer des critères d'impact dans leur grille de lecture.

Sensibiliser les entreprises innovantes à la nécessité d'intégrer des critères d'impact dans leur stratégie et de proposer un modèle économique soutenable dès le démarrage est donc crucial.

La Région est pilote en matière de politique régionale en faveur de la création, de la transmission et de la reprise d'entreprises. Consciente que l'accompagnement des créateurs et des repreneurs est un enjeu majeur pour la pérennité des jeunes entreprises, la Région regroupe les têtes de réseau des structures d'accompagnement au sein d'un réseau : RésO Entreprenez en Occitanie. Depuis 2017, ce réseau est déployé sur l'ensemble du territoire régional. Il a pour missions la coordination, l'animation et la formation des acteurs, la mise à disposition d'outils et services mutualisés... À travers les Appels à Projets Entrepreneuriat, la Région poursuivra le financement de ces structures d'accompagnement pour que les créateurs et les repreneurs puissent bénéficier d'un accompagnement de qualité personnalisé et gratuit, dont la Métropole est bénéficiaire au titre du BIC. La Région poursuivra également le soutien aux créateurs et via des aides financières directes ou indirectes.

AMBITION:

Faire du territoire un terrain d'expérimentation ouvert à l'entrepreneuriat tech inclusif et œuvrant au développement de filière essentielle (santé globale) et à création d'espace favorisant la fertilité croisée de l'enseignement, la recherche et les entreprises.

ACTIONS:

Horizon: 2022/2023

- Se doter d'une offre de service pour accompagner les profils éloignés du monde socio-économique et leur montrer qu'ils peuvent eux aussi créer leur start-up. Au sein de l'Espace Gisèle Halimi, proposer de nouvelles sessions de sensibilisation à la création d'entreprise tech, des formations, des ateliers ainsi qu'un accompagnement personnalisé. Favoriser l'in-

tégration dans l'écosystème entrepreneurial tech et l'accès aux dispositifs de financement de l'innovation, facteurs clés de succès pour cette typologie d'entrepreneurs. Horizon: 2022/2023.

- Renforcer l'offre d'accompagnement dans les filières de la santé, de l'agro/agri/alimentation et de l'environnement, pour répondre aux ambitions du projet Med Vallée: programmes spécifiques de formation, renforcement haut de bilan, espaces de travail accessibles financièrement pour des jeunes entreprises. En partenariat avec les acteurs de l'écosystème tels que les pôles de compétitivité, la SATT AxLR, Ad'Occ, business angels et fonds d'investissement et les grands donneurs d'ordre locaux.

Horizon: 2024/2025

- Développer un espace entrepreneurial au sein de l'Université de Montpellier et plus particulièrement de Polytech (école d'ingénieurs) afin de contribuer au rapprochement entreprises, étudiants, créateurs d'entreprises et plateformes de recherche de l'université (projet BIC on Campus). Les porteurs de projet issus de l'Université ou des laboratoires y trouveront un accompagnement dédié, un programme d'animations lié à l'entrepreneuriat. Les entreprises du territoire y trouveront des ressources technologiques et des compétences leur permettant de créer les barrières à l'entrée nécessaires à leur développement.

ENTREPRISES TRADITIONNELLES

Dans une économie où les entreprises sont fragilisées par la crise et sont frileuses à l'embauche, la création de sa propre activité est une option à soutenir pour créer de l'emploi et maintenir la dynamique économique globale.

AMBITION:

Favoriser, dans le cadre d'actions conjointes et coordonnées entre la Métropole et la Région, la création et reprise d'entreprises à potentiel d'emplois pour le

territoire mais aussi d'aider les personnes au chômage à créer leur propre emploi.

ACTIONS:

- Soutien des principaux acteurs associatifs d'accompagnement à la création d'entreprises sur le territoire (BG Montpellier, Axents, AIR-DIE, ADIE, IMPSL, Crealead, Context Art).
- Action renforcée en faveur des habitants des quartiers prioritaires. Avec des cibles prioritaires : les femmes, etc.
- Co-réalisation d'événements

C. LA CROISSANCE DES ENTREPRISES : SCALING ET TRANSFORMATION

Le passage des TPE au stade de PME puis de PME à ETI est un enjeu territorial majeur pour la Métropole et la Région : il permet la pérennisation des activités et l'ancrage des emplois tout en participant à la visibilité, au rayonnement, des expertises locales sur des thématiques précises.

Ambition de la Région et de la Métropole : donner plus d'impact aux actions d'appui aux TPE/PME en structurant un parcours d'accompagnement plus fluide, intégrant les nouveaux enjeux sociétaux dans la démarche.

ACTIONS:

- Participation de la Métropole au Réseau des Développeurs Économiques animé par la Région.
- Partenariats actifs avec les Chambres consulaires, associations d'entreprises soutenues conjointement.
- Renforcement des programmes du BIC sur les entreprises en pré sortie de pépinière.

D. ENTREPRISES À IMPACT, ESS & INNOVATION SOCIALE (SEE)

Entreprises à « impact », ESS, sociétés à mission, entrepreneuriat social, RSE... sont autant de manières de poursuivre un objectif commun : faire que toutes les entreprises développent des modèles vertueux qui ont un impact positif sur le territoire.

Notre volonté est d'encourager leur développement par l'impulsion de démarches de sensibilisation et d'accompagnement ainsi qu'appuyer et soutenir les acteurs du territoire qui se sont donné cette mission. Enfin, la Métropole dispose de leviers comme sa commande publique pour favoriser les entreprises à « impact » qui le sont autant par leurs produits et services durables et solidaires que par leur politique interne, notamment en matière de gouvernance, qui œuvre à un partage du pouvoir plus équitable.

AMBITION:

Favoriser l'engagement sociétal des entreprises et les modèles vertueux.

ACTIONS:

- Soutien de structures favorisant le développement d'entreprises à impact, de l'ESS, des entrepreneurs sociaux, etc. (URSCOP, CRESS, AIRDIE, CREALED, Le Mouvement France Impact, SCIC IES, etc.).
- Un partenariat renforcé autour de l'incubateur d'Innovation social "AlterIncub".
- Une convention cadre qui donnerait le droit à la Métropole d'aider directement des « entreprises à impact » dans le cadre de prix qui les récompenserait (pas très onéreux).
- La Métropole propose de faciliter l'engagement sociétal des entreprises.
- Favoriser l'achat responsable des acteurs économiques sur le territoire, à commencer par les achats de nos propres institutions, Métropole et Région. La Métropole porte un service dédié qui accompagne les Maîtres d'Ouvrage à mettre en œuvre des clauses sociales (et

environnementales demain). Ces clauses permettent en outre aux entreprises de valoriser leur RSE.

- Réfléchir à la création d'un "fonds de mécénat territorial d'entreprises" en faveur des associations de notre territoire.

E. ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Face aux enjeux du réchauffement climatique, de la destruction de la biodiversité et de la mauvaise gestion des ressources naturelles, le système de production et de consommation tel que nous le connaissons est mis en cause. Les collectivités, dont la Région et la Métropole de Montpellier ont un rôle essentiel à jouer dans ces grands changements ; la Métropole prend acte de sa responsabilité comme le relève sa politique très ambitieuse « Zéro Déchet, Zéro Plastique » tendant à répondre aux objectifs fixés par la loi AGECL.

AMBITION:

Pour se saisir des opportunités de transition vers l'économie circulaire, Région et Métropole vont se doter d'une stratégie globale et d'outils de pilote adaptés au territoire. Il s'agit de constituer une déclinaison opérationnelle du triptyque environnement-économie et social du développement durable.

ACTIONS:

La Métropole de Montpellier s'engage dans une démarche de structuration de ses actions en faveur de l'économie circulaire avec pour objectifs de :

- Définir une politique foncière et immobilière en cohérence avec les volontés de transition.
- Faciliter les aides directes aux entreprises, en lien avec la Région et l'ADEME, et favoriser la création d'emplois locaux.
- Faciliter la création de projets innovants grâce à un vivier fort d'entreprises, d'associations ou encore d'universités qui propose des solutions en faveur de l'économie circulaire.
- Identifier et structurer les filières afin de limiter la génération de déchets et favoriser la réparation, le réemploi, la réutilisation et le recyclage.
- Communiquer et sensibiliser les usagers à l'éco-consommation en vue d'améliorer leurs qualités de vie et rendre visible et accessible les structures favorisant une consommation responsable.
- Encourager les entreprises à développer l'éco-conception (commande publique, sensibilisation).
- Encourager les projets d'écologie industrielle territoriale (EIT).
- Faciliter la diffusion d'expériences inspirantes par les entreprises afin d'encourager leurs pairs à s'engager dans la transition.
- Renforcer les clauses environnementales dans les marchés publics SPASER (sur le réemploi par exemple).
- Développer la « conditionnalité transition écologique » des aides associatives.

F. NOUVELLES SOLUTIONS DE FINANCEMENT POUR LA TRANSFORMATION DES ENTREPRISES

Le contexte économique difficile et la nécessité de mutation des entreprises sur un nouveau modèle, plus vertueux, appelle à la mobilisation de nouvelles solutions de financement.

AMBITION:

Faciliter l'accès à des solutions de financement adaptées aux problématiques des entreprises en impulsant une dynamique sociétale dans des secteurs stratégiques ou de demain.

ACTIONS:

- Sur le financement en général: soutien aux acteurs pour leurs actions visant à faciliter l'accès à des financements adaptés aux TPE PME en transition (Occitanie Place Financière, Transition Invest...).
- Sur le haut de bilan plus spécifiquement, la coopération portera sur:
 - Un abondement aux côtés de la Région aux fonds d'investissement régionaux.
 - La facilitation de l'accès aux fonds privés en nouant des partenariats avec les investisseurs (création d'un pool investisseurs partenaires, modalité de sourcing fast track, programme d'acculturation et de training pour les entreprises).

5. RÉÉQUILIBRAGE TERRITORIAL

Le territoire est un bassin de vie, un lieu qui permet aux habitants l'accès aux équipements et services les plus courants (commerces, enseignements, santé, sports, loisirs, transports...). Pour la Métropole de Montpellier, le bassin de vie dépasse largement ses limites administratives. Le développement équilibré du territoire montpellierain se réfléchit donc à une échelle beaucoup plus large et sa réussite ne dépend pas seulement des financements. Il repose également sur sa capacité à collaborer avec la Région et les autres territoires qui composent son bassin de vie, à mener des projets phares qui rassemblent, et à mettre en œuvre une politique d'aménagement efficace permettant une circulation optimale des flux matériels et immatériels.

A. LE FONCIER

Les changements majeurs des 2 dernières décennies ont transformé le paysage économique. Métropolisation, tertiarisation, digitalisation de l'économie et intensification des flux caractérisent fortement nos territoires et s'accroissent avec la crise sanitaire et géopolitique que nous traversons.

La préservation de l'identité et des ressources du territoire est devenue un enjeu majeur pour garantir sa pérennité.

AMBITION:

Viser un développement économique équilibré, désormais étroitement lié aux engagements en matière environnementale et sociétale, est l'ambition portée par la Métropole de Montpellier, consciente qu'elle dépend plus que jamais de sa capacité à réussir une transition écologique et solidaire.

Après le capital humain et financier vient très rapidement la question de l'outil immobilier pour permettre l'implantation, la création et le développement des entreprises et des emplois. Le rôle de la collectivité territoriale est d'anticiper, produire et rééquilibrer l'offre immobilière et foncière pour ré-

pondre aux besoins des entreprises de façon qualitative et quantitative.

PROJETS PHARES :

- Requalification des zones d'activités telles que celle de la Lauze/Marcel Dassault, renforcement de la polarité économique par la réalisation d'une extension ZAC Lauze Est avec une vocation orientée vers la logistique, l'industrie et l'artisanat (lancement appel à projets pour la réalisation d'un hôtel hybride logistique et productif début 2023 de 50 000 m² sdp minimum).
- Création et extension de nouvelles zones d'activités artisanales : Cannabe Cournonterral, Charles Martel extension à Villeneuve-lès-Maguelone, Jules Rimet à Sussargues.
- Développement d'un immobilier métropolitain pour soutenir l'ambition MEDVALLÉE avec la construction d'un 4^e bâtiment au Biopôle Euromédecine, la reconversion des sites Agropolis Museum, l'acquisition et la réhabilitation du site de l'École de Chimie rue de Galéra et de l'Institut de Biologie.

ACTIONS :

- Anticiper les besoins immobiliers des entreprises en préconisant des solutions adaptées, fruit d'une démarche de programmation responsable et collaborative au service d'implantations durables et de la préservation et la création d'emplois.
- Poursuivre la production d'une offre foncière et immobilière en requalifiant les zones existantes dans la mesure du possible, le long des réseaux et infrastructures ; l'accessibilité géographique étant un des leviers majeurs d'irrigation des territoires et une condition essentielle à un développement équilibré.
- Favoriser l'implantation d'une économie en phase avec la demande d'emploi locale, rééquilibrant la part de l'emploi productif (industriel, logistique et artisanal), soutenant une

économie diversifiée, impulsant une nouvelle offre de formation, considérant les problématiques de l'emploi du conjoint et l'accueil global des familles sur le territoire.

- Accompagner les entreprises tout au long de leur parcours résidentiel en proposant une offre immobilière d'atterrissage pour les projets exogènes à forte valeur ajoutée et d'amorçage pour les projets en création présentant un fort potentiel d'emplois et d'innovation, d'industrialisation des filières d'excellence ou de transfert de la recherche vers l'économie.
- Développer les liens et les partenariats avec les autres territoires voisins de la Métropole de Montpellier et la Région Occitanie, en lien avec la future agence d'attractivité et de développement économique, pour identifier les forces et renforcer les complémentarités de façon cohérente et équilibrée. À l'heure où la compétition mondiale est acerbée, la capacité à collaborer des territoires constitue la première des ressources, au-delà des ressources naturelles ou construites ou de la disponibilité du foncier. Accompagner les initiatives locales autour de projets partagés, permettre à la richesse de circuler, d'avoir des effets d'entraînements positifs et d'irriguer l'ensemble des territoires nous rendra tous plus forts.

B. LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA VILLE

20 % des habitants de Montpellier habitent un quartier prioritaire, aussi cette cible est-elle une cible prioritaire pour la Métropole qui dispose en outre de la compétence Politique de la Ville.

AMBITION :

Montpellier Méditerranée Métropole et la Région ont décidé de s'engager en faveur du développement économique et de l'emploi dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. L'ambition partagée est de travailler avec l'ensemble des acteurs locaux,

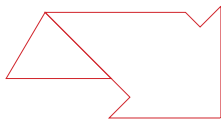
pour réduire les inégalités territoriales et favoriser le développement de l'emploi à destination et au sein des QPV.

ACTIONS :

- Dans le cadre du soutien apporté aux territoires fragilisés, la Région accompagne les actions des associations qui interviennent pour favoriser l'insertion, la formation, l'emploi ou le développement économique des quartiers prioritaires de 3M, notamment en matière de création ou de reprise d'entreprises via un AAP dédié à l'entrepreneuriat des quartiers prioritaires. De plus, la Région mobilise une équipe dédiée aux questions de formation, d'emploi et de développement économique avec la Maison de l'Oriental.
- Engagement de la Région et de la Métropole à s'assurer que leurs actions de droit commun touchent bien les quartiers prioritaires et à

mettre en place des outils de mesure de ces impacts. Réflexion à mener sur l'articulation entre les actions spécifiques politiques de la ville et les actions de droit commun.

- Partenariat avec la Région autour de l'ingénierie visant l'émergence d'une expérimentation Territoire Zéro Chômeurs longue durée au cœur d'un quartier prioritaire.
- La Région et la Métropole s'engagent à travailler ensemble dans le cadre d'une coordination, gouvernance, groupes de travail, autour de ces thématiques (PODEM).
- Développer l'accompagnement à la création, l'implantation et la croissance des entreprises dans le quartier de la Mosson à travers l'antenne BIC Mosson et le projet de Centre d'Affaires des Quartiers, pour lequel un poste de développeur économique sera dédié au sein du pôle Attractivité Développement Économique et Emploi de la Métropole.



TOULOUSE MÉTROPOLE

1. UNE MÉTROPOLE ORIENTÉE VERS UNE « ÉCONOMIE INNOVANTE ET DURABLE »

4^e métropole de France, avec 783 353 habitants, connaissant une forte croissance démographique de 6,6 % entre 2013 et 2028, la métropole toulousaine est devenue au fil du temps un véritable écrin de la recherche, de l'innovation, de la créativité et de l'entrepreneuriat.

Toulouse Métropole se positionne au 1^{er} rang de pôle économique majeur, comme capitale mondiale de l'aéronautique, berceau du spatial et des systèmes embarqués, métropole des start-up du numérique et de l'intelligence artificielle, siège de l'Oncopole-Campus Santé du Futur, donneurs d'ordre internationaux, PME, TPE, grandes écoles et universités, laboratoires et centres de R&D, clusters, incubateurs. Une multitude d'acteurs de toute taille se côtoient et s'enrichissent mutuellement pour former un écosystème industriel et de l'innovation extrêmement dynamique. Son territoire compte plus de 53 000 établissements, 400 unités de recherche, 22 000 chercheurs, et pas moins de 120 000 étudiants, dont 15 000 étudiants internationaux. Près de 35 800 emplois directs sont générés par les filières aéronautique et spatiale. Son écosystème numérique est le 3^e après Paris et Lyon, avec 51 500 emplois. Son secteur du commerce et de l'artisanat est un des premiers pôles d'emplois avec près de 50 000 salariés. Très dynamique sur la métropole toulousaine, l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) représente 3 100 établissements qui emploient près de 33 000 salariés.

L'ambition de Toulouse Métropole, présentée au travers de sa feuille de route 2022-2026 Innova-

tion – Économie – Emploi – Europe - Rayonnement International, est de s'inscrire de façon concrète et opérationnelle au cœur des grands défis auxquels la métropole et son territoire élargi sont confrontés : décongestion du transport, chantier de la 3^e ligne de métro avec l'objectif de réduire l'impact carbone, préparer l'arrivée de la LGV, développement des mobilités innovantes et décarbonées, tout en garantissant la tranquillité, la sécurité et la proximité aux citoyens comme aux entreprises. Cette feuille de route, déclinée autour de sept ambitions, marque la volonté de la métropole toulousaine d'accélérer les innovations du territoire au service d'une métropole toujours plus durable et plus inclusive. Toulouse Métropole souhaite confirmer son leadership mondial et européen dans les secteurs aéronautique et spatial en mutation et accélérer son développement dans l'économie de la santé et la médecine du futur d'une part et les nouvelles mobilités innovantes et décarbonées d'autre part. La transition numérique et l'intelligence artificielle seront au cœur du développement de toutes ces filières.

Toulouse Métropole souhaite également investir dans d'autres secteurs-relais de croissance : la filière touristique, l'agroalimentaire et le bien-manger local, les métiers de l'artisanat et le commerce de proximité, l'économie circulaire, les industries culturelles et créatives et, l'économie sociale et solidaire. Toulouse Métropole consolide ses écosystèmes, autour de véritables lieux d'excellence, par l'aménagement de campus, au service du développement de nos filières stratégiques d'avenir. Plus largement, Toulouse Métropole met en œuvre un plan d'aménagement des activités économiques, déclinant une offre foncière et immobilière qualitative et attractive capable de répondre aux enjeux d'implantation des entreprises sur son territoire. Enfin, métropole d'envergure européenne, Toulouse

Métropole se donne également pour ambition d'être inclusive et au service de l'emploi.

Le développement économique de la métropole toulousaine passera par une logique ouverte de dialogue sur le territoire élargi au Département, dans une vision solidaire et intégrée, s'appuyant sur des projets de coopération territoriale et des contrats de réciprocité, afin de porter avec les territoires voisins, une vision de l'avenir économique partagée.

2. AUTONOMIE & SOUVERAINETÉ RÉGIONALE

A. LES FILIÈRES STRATÉGIQUES

Toulouse Métropole et la Région Occitanie sont des territoires d'innovation et de culture scientifique qui s'engagent au quotidien auprès des acteurs des filières stratégiques des domaines de l'aéronautique, du spatial, de la santé, du numérique, des industries culturelles et créatives, de l'agroalimentaire, des mobilités intelligentes et durables. Ensemble, elles actionnent tous les leviers de structuration de ces filières (concentration spatiale des acteurs, des ressources et développement des interactions) qui permettent la consolidation d'écosystèmes locaux de croissance: soutien financier aux pôles de compétitivité, impulsion et soutien financier aux groupements d'entreprises et associations de professionnels, articulation et soutien aux projets structurants sur les filières, organisation ou soutien aux événements et au marketing territorial.

Au-delà de ces leviers, Région et Métropole agissent dans la perspective commune de stimuler le développement économique et l'emploi par l'innovation, technologique, économique et sociétale, en facilitant les synergies inter-filières, en attirant et formant les talents, en anticipant les métiers de demain. Cet engagement de longue date s'est traduit par un dynamisme local marqué au sein de ces filières, par une implication forte des acteurs locaux et l'émergence de projets ambitieux, qui sont source d'attractivité pour la Région.

AÉRONAUTIQUE / SPATIAL

L'industrie aéronautique est un secteur d'activité stratégique de l'économie régionale. Les quelque 90 000 emplois de la filière aéronautique représentent 40 % des emplois industriels régionaux. Le chiffre d'affaires de la filière représente 8 % du PIB régional et 70 % des exportations en Occitanie (42,2 Md€). La métropole toulousaine accueille quant à elle le siège mondial d'Airbus Group ainsi qu'un écosystème aéronautique qui couvre l'ensemble de la chaîne de valeur. Aussi, la Région et la métropole conjugueront leurs efforts dans le cadre de leurs compétences respectives pour accompagner la filière dans ses mutations à venir et confirmer son rôle moteur sur l'économie régionale et métropolitaine. Dans la continuité des plans ADER en faveur des entreprises de la supply-chain, mis en œuvre en région avec l'Etat depuis 2001, la Région Occitanie poursuivra sa stratégie d'accompagnement de cette filière d'excellence régionale, notamment dans sa transformation pour produire des avions bas carbone, agir sur la performance industrielle des acteurs par des actions en faveur de l'industrie du futur et de l'automatisation des chaînes de production, favoriser les recrutements qualifiés au sein de la filière et anticiper les métiers de demain liés aux transformations numériques et environnementales de la filière. Par ailleurs, la Région poursuivra sa mobilisation pour consolider la chaîne de valeur grâce à une ingénierie financière adaptée aux besoins des acteurs. Cet enjeu de mutation de la filière aéronautique vers l'avion bas-carbone est également dans l'ambition de Toulouse Métropole.

Avec plus de 15 000 salariés représentant et 9 000 chercheurs, la filière de l'industrie Spatiale constitue également un des moteurs de l'économie régionale confrontée à des mutations profondes que la Région accompagnera également en partenariat avec l'Etat toujours dans la continuité des plans ADER mais avec une approche spécifique.

Capitale mondiale de l'aéronautique et leader européen en matière de spatial, la métropole de Toulouse s'inscrit pleinement dans ces ambitions,

avec la volonté de fédérer les acteurs institutionnels et industriels pour prendre les virages technologiques et répondre aux besoins du marché pour la mutation de notre territoire. Ainsi pour poursuivre le développement de ces deux filières (donneurs d'ordre, PME/TPE sous-traitantes, start-up innovantes), Toulouse Métropole assure pour sa part son rôle d'aménageur économique autour de campus d'excellence dédiés que sont Toulouse Aerospace et Francazal, en complémentarité avec l'offre de la plate-forme aéroportuaire de Toulouse Blagnac (faciliter la desserte des industries aéronautiques et aéroportuaires, pour les salariés de cette zone).

SANTÉ - MÉDECINE DU FUTUR

La filière Santé en Occitanie concentre près de 680 entreprises et 19 000 emplois ; elle est présente sur l'ensemble des segments de la santé : dispositifs médicaux et diagnostic, cosmétiques, services, e-santé, biotechnologies, médicaments, alimentation. Près de 80 % de ces entreprises sont des PME. L'Occitanie abrite également des groupes à forte notoriété internationale tels que Pierre Fabre, Evotec, Sanofi, Horiba, Baush&Lomb, Thermo Fischer, Cisbio, SEPPIC. Première région française en termes de PIB investi en R&D, l'Occitanie se distingue particulièrement par son excellence en matière de recherche scientifique en santé en disposant d'un potentiel de recherche très performant porté par 9 000 chercheurs publics et privés, 60 centres de recherche dont 7 laboratoires d'excellence et des organismes de notoriété tels que le CNRS, l'INSERM, l'INRAE...

La Région Occitanie a placé la santé au centre de ses préoccupations et de son dispositif de développement économique tout comme l'Etat au travers des annonces de France 2030 et du Plan Innovation Santé. À cet effet la Région amplifiera le soutien à cette filière dans le cadre d'un contrat de filière qui devra notamment répondre aux enjeux de souveraineté industrielle en matière de production de médicaments, de visibilité des offres de services de e-santé et de certaines activités comme la silver économie ; d'engagement des entreprises

et de l'écosystème de e-santé dans l'innovation en matière d'organisation des soins : prévention, télé-médecine, partage et sécurisation des données de santé...

Par ailleurs, afin de figurer parmi les leaders français et européens dans le domaine des biothérapies, la Région a lancé en décembre 2021, la filière de santé "Biothérapie Innovation Occitanie", qui permet de mutualiser les forces des acteurs du domaine, d'accompagner les porteurs de projets innovants et de relocaliser les productions. Cette filière représente 106 structures et près de 10 000 emplois

Depuis 20 ans, en opérant un choix de reconversion du site AZF vers la recherche médicale et l'innovation en santé, la Métropole de Toulouse a choisi de soutenir cette filière via l'aménagement du Campus de l'Oncopole Santé Médecine du Futur. Afin de poursuivre son développement industriel, Toulouse Métropole a mandaté le pôle de compétitivité Eurobiomed pour construire une feuille de route métropolitaine, s'appuyant à la fois sur le potentiel scientifique et médical (oncologie, infectiologie, gérosiences, santé numérique) et l'émergence d'une filière industrielle autour des biotechnologies et de la bioproduction (laboratoires Pierre Fabre, installation d'Evotec). La Région et la Métropole soutiennent ainsi la construction de l'entreprise de bioproduction d'Evotec.

Avec les seniors qui représentent 19 % de la population, Toulouse Métropole accompagne le secteur de la silver économie par un soutien au cluster Silver'Occ et par un accompagnement des entreprises dans l'adaptation de leurs offres de produits et de services à destination des personnes seniors. La Région et la Métropole sont également partenaires du projet de pôle GEROSCIENCES-INSPIRE, porté par le CHU de Toulouse dont le bâtiment, construit par la Région, intégrera l'écosystème du Campus. Ce projet d'envergure nationale est candidat à devenir un IHU (institut hospitalo-universitaire).

Les actions prioritaires de la Région et de la Métropole concernent la consolidation des sciences du vivant, du soin dans l'ensemble de ses dimensions

diagnostiques et thérapeutiques, et la structuration de la recherche interdisciplinaire (incluant l'intelligence artificielle et le numérique) Pour répondre à ces ambitions, une offre d'accueil, d'accompagnement et de services lisible et complète permettant d'accélérer le développement et le déploiement de la santé du futur est une action prioritaire de la feuille de route.

MOBILITÉS INNOVANTES ET DÉCARBONÉES

L'industrie régionale, construite historiquement sur le socle de l'aéronautique, du spatial et du numérique, a engendré un tissu économique et de recherche publique fort dans les domaines des systèmes embarqués, des systèmes intelligents, de l'intelligence artificielle ou encore de la cybersécurité. Cet ensemble de compétences, propice au développement en région de véhicules autonomes et connectés, représente également un fort potentiel de diversification pour les autres filières de la mobilité telles que le ferroviaire ou le nautisme. L'enjeu repose désormais sur la capacité des acteurs, toutes filières de mobilité confondues, à travailler ensemble et à diffuser leurs innovations. À ce titre, les mobilités intelligentes et durables sont devenues un domaine de spécialisation de la nouvelle Stratégie Régionale de l'Innovation 2021-2027.

Dans le cadre de contrats de filières et en partenariat avec le Cluster régional TOTEM notamment, la Région a pour ambition d'accompagner les acteurs de la mobilité à faire de la transition écologique et énergétique un levier de croissance pour les entreprises régionales de la filière, à répondre aux défis technologiques de la mobilité intelligente grâce à l'innovation collaborative dans des approches interdisciplinaires et trans-filières, anticiper l'évolution des besoins en compétences et formations de la filière et renforcer la compétitivité des entreprises et accroître l'attractivité du territoire régional.

En matière de mobilités innovantes et décarbonées, Toulouse Métropole s'inscrit dans cette ambition et joue un rôle de catalyseur, d'accélérateur

et d'appui à la structuration de la filière industrielle et de services, pour faire évoluer les usages des citoyens en termes de modes de déplacement et inventer des partenariats Public/Privé. C'est le cas particulièrement avec VILAGIL et ÉCOMODE, deux exemples de partenariats structurés en consortium et lauréats de programmes nationaux dont la finalité consiste à décarboner et décongestionner le territoire. Ces deux programmes d'innovation collaborative dédiée aux mobilités de demain, constituent donc des cadres de coopération privilégiés, pour agir conjointement entre acteurs institutionnels, économiques et académiques. Ils sont complétés d'un nouveau guichet d'accompagnement à l'émergence de projets innovants, via EIT Urban Mobility, branche mobilité de l'Institut européen d'innovation et de technologie, au sein duquel Toulouse Métropole est intégré.

Dans cette perspective, le campus d'innovation « Francazal », dédié aux mobilités innovantes et décarbonées, sur une surface de 38 ha, incarne cette ambition de devenir une métropole leader national et européen en matière de mobilités de demain. Dès 2020, Toulouse Métropole a envoyé un signal fort pour garantir et programmer la vocation économique de ce site qui accueille d'ores et déjà des entreprises innovantes, préfiguratrices de l'écosystème souhaité à Francazal. La Région Occitanie porte le projet de Technocampus Hydrogène Vert, plus grand centre d'essais français sur les technologies hydrogène, qui sera construit à Francazal (35 M€ TTC, 8 900 m²) ; Toulouse Métropole contribue à ce projet en tant qu'aménageur du campus et par une contribution au CPER - volet ESRI.

NUMÉRIQUE

L'industrie numérique est un des secteurs phares de l'économie régionale. Elle compte plus de 18 500 établissements pour près de 64 000 emplois salariés, avec un niveau de qualification élevé, et un écosystème riche de nombreux acteurs (pôles, clusters, centre de recherche prestigieux).

La filière numérique d'Occitanie est source de compétitivité, d'innovation et d'emplois qualifiés. La Ré-

gion souhaite conforter la dynamique de la filière pour qu'elle se montre encore plus agile et résiliente, tout en accompagnant la transformation digitale des autres filières. Le développement de la filière passera nécessairement par la prise en compte des transitions (énergétique, climatique, sociale...) vers un numérique durable, à la fois plus éthique et plus responsable.

Toulouse est le 2^e écosystème après Paris pour le nombre d'emplois numériques après celui de Lyon, avec 51 500 emplois numériques, soit 7,9 % des emplois (source INSEE). Comptant 200 chercheurs issus de 33 laboratoires, Toulouse vise à devenir, avec l'Institut interdisciplinaire et intelligence artificielle (ANITI), l'un des leaders mondiaux en intelligence artificielle, notamment dans ses applications Santé, Environnement et Transport (véhicule autonome).

En cohérence avec la stratégie régionale de la filière, Toulouse Métropole développera un Campus dédié au numérique sur le quartier du Grand Matabiau en lien direct avec le projet urbain structurant autour de la principale gare ferroviaire. Il s'agira d'y fédérer un écosystème numérique d'excellence (cluster DIGITAL 113, laboratoires de recherche, tissu industriel, formation supérieure, clubs d'entreprises comme La Mêlée Numérique) et d'en faire une place forte de l'intelligence artificielle et de cyber sécurité. 50 000 m² seront dédiés à ces applications à 5 ans, l'objectif étant de constituer un véritable vivier d'acteurs de l'innovation numérique : entreprises, start-up, chercheurs, étudiants, organismes privés et publics.

FONCIER ÉCONOMIQUE ET IMMOBILIER

Pour assurer le développement de ces filières et impulser une stratégie d'implantation d'entreprises, Toulouse Métropole propose une offre foncière et immobilière attractive et diversifiée, pour répondre aux besoins des entreprises et envisager le parcours résidentiel le plus adapté à leur développement.

Les principaux enjeux en matière d'organisation et d'aménagement d'espaces économiques sont de 3 ordres :

- Une optimisation et une densification du foncier économique : Dans le cadre du futur PLUIH, contraint par la loi Climat et Résilience, il convient de définir une stratégie d'aménagement économique destinée à répondre aux besoins des entreprises en mettant l'accent sur l'optimisation de fonciers existants et en engageant une réflexion à l'échelle de l'aire urbaine, permettant un équilibre entre foncier résidentiel, foncier économique et foncier industriel, tout en y intégrant les enjeux écologiques (îlots de chaleur urbains notamment).
- Une offre d'immobilier d'entreprise qualitative et maillée sur l'ensemble du territoire : Toulouse Métropole offre un réseau maillé d'une dizaine de pépinières et hôtels d'entreprises, proposant à de jeunes entreprises innovantes un hébergement sur le territoire métropolitain et un parcours résidentiel complet. En trente ans, ce parc immobilier a permis d'accompagner plus de 400 entreprises, représentant 3 300 emplois créés. En s'appuyant sur la Société Publique Locale « Toulouse Métropole Innovation et Entreprises », la Métropole apporte un accompagnement qualitatif de ces sociétés innovantes et offre des lieux d'accueils qualitatifs via un programme d'investissements de rénovation de cet immobilier d'entreprises.
- Des espaces économiques attractifs et qualitatifs, se déclinant autour de campus stratégiques, lieux d'excellence et d'attractivité, d'une part, et d'un programme de requalification des zones d'activités économiques en partenariat avec les communes de Toulouse Métropole.

B. CONFORTER LE RAYONNEMENT ET L'ATTRACTIVITÉ DE TOULOUSE ET DE LA RÉGION OCCITANIE VIA UNE STRATÉGIE INTERNATIONALE ET EUROPÉENNE PARTAGÉE

ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

Les deux agences d'attractivité, métropolitaine (Agence d'attractivité) et régionale (AD'OCC, Agence de développement économique de la Région Occitanie), agissent conjointement sur les différents leviers de promotion et d'attractivité économique, touristique et estudiantine du territoire, au moyen d'une stratégie ambitieuse de marketing territorial.

En synergie étroite avec AD'OCC et le Comité Régional du Tourisme et de Loisirs, l'ambition de l'Agence d'attractivité de Toulouse Métropole, avec la Chambre de commerce et d'industrie de Toulouse Haute-Garonne, est d'exercer tous les leviers possibles pour accompagner : les nouveaux modèles du tourisme de loisirs, d'affaires et d'évènementiel, la visibilité et le rayonnement du territoire, et l'accompagnement des grands congrès. L'ambition est aussi de soutenir l'offre toulousaine en matière d'hébergement, d'équipements culturels et du « bien manger ».

Ces partenaires agissent conjointement en faveur de la filière touristique avec le schéma directeur des hébergements marchands, une activité touristique autour du fleuve et des canaux, la création de grands événements culturels et sportifs, la tenue de congrès internationaux, ainsi que la promotion du territoire à travers des campagnes de communication.

L'Agence d'Attractivité, Toulouse Métropole et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse Haute-Garonne sont engagées dans la promotion des lieux d'expositions et de conventions du territoire, notamment le MEETT qui permet à Toulouse d'ambitionner la 3^e place nationale des villes accueillant des grands congrès avec des retombées économiques estimées à plus 230 M€ par an.

Afin d'attirer des congrès d'envergure sur son territoire, Toulouse Métropole a déployé un dispositif financier d'ampleur unique : le fonds de soutien « congrès ». 1 million d'euros par an est dédié à l'accueil de manifestations professionnelles internationales de grande ampleur, ayant de fortes retombées économiques sur le territoire. Il sera recherché des synergies avec la Région dans la mise en œuvre de ce fonds congrès.

Le tourisme d'affaires et le tourisme d'agrément sont deux enjeux forts d'attractivité de Toulouse :

- Faire reconnaître Toulouse comme un important centre du tourisme d'affaires et d'évènementiel sur l'échiquier européen et international et professionnaliser les acteurs.
- Promouvoir l'accueil de séminaires et le tourisme événementiel : séminaires avec les produits alimentaires en circuit court, mise en place de tourisme d'entreprise, séminaires à la campagne, innover sur les formats de séminaires pour répondre aux attentes des clientèles et aux évolutions technologiques, déployer un tourisme d'affaires sport et les loisirs.
- Favoriser les complémentarités entre tourisme d'affaires et tourisme d'agrément.
- Développer le tourisme d'agrément type « city break » (Toulouse comme capitale européenne patrimoniale et culturelle) et mettre en place une offre de produits permettant d'assurer le rayonnement de la Métropole sur les autres sites en Région.
- Agir sur les mobilités pour renforcer le tourisme d'affaires et d'agrément.

INTERNATIONAL-EXPORT ET COOPÉRATIONS EUROPÉENNES

Toulouse Métropole porte une ambition internationale et européenne au service de son rayonnement et de ses projets structurants.

La mobilisation des activités de recherche et des acteurs économiques, la coordination des acteurs

universitaires et touristiques, la recherche de synergies européennes et internationales sont les objectifs majeurs. L'ambition commune de Toulouse Métropole et de la Région est de pouvoir sensibiliser les institutions de l'Union européenne aux stratégies et sujets territoriaux emblématiques pour leur développement, rayonnement et leur soutien.

Afin de poursuivre cette coordination territoriale des actions internationales, un Copil International a été mis en place, instance de pilotage trimestrielle qui permet de réunir les acteurs du territoire dont la Région, le CHU et l'université Fédérale et à certaines reprises les deux agences d'attractivité et l'aéroport de Toulouse.

Dans ce cadre, la participation de Toulouse Métropole au comité export de la région permettrait d'avoir une approche encore plus intégrée. Sont notamment ciblées les actions envers l'Ukraine, les coopérations avec Montréal, Hambourg, mais aussi la Semaine franco-allemande et la Quinzaine franco-allemande, ...

Au niveau européen, il s'agira de veiller à une collaboration active dans la déclinaison opérationnelle des programmes nationaux et régionaux soutenus par les Fonds FEDER et FSE+ ou sectoriels comme Horizon Europe, LIFE, ... et être des acteurs permanents et actifs du dialogue européen: veille, lobbying commun auprès des instances françaises et européennes, inscription et animation dans les réseaux.

Les deux collectivités s'appuieront par exemple sur leur présence dans les réseaux comme l'AFCCRE ou leur participation à l'association Occitanie Europe basée à Bruxelles, présidée par la Région et dont Toulouse Métropole assure la vice-présidence, pour anticiper, coordonner et mettre en œuvre les actions nécessaires à un accompagnement optimal de la part de l'Union européenne des politiques et actions souhaitées par la Métropole et la Région.

3. ÉCONOMIE DE DEMAIN

A. LES FILIÈRES DE DEMAIN

IA. CYBERSÉCURITÉ

La cybersécurité représente un enjeu majeur pour la compétitivité et l'indépendance des entreprises, en particulier les plus petites, cibles privilégiées des attaques. L'impératif de sécurité vaut pour l'ensemble de l'écosystème régional, lequel doit s'inscrire dans une dynamique de souveraineté et d'innovation dans ce domaine. La Région, à travers son agence de développement économique et avec l'ensemble de ses partenaires, mène déjà un ensemble d'actions ambitieuses qu'elle entend poursuivre : Cyber'Occ, la mise en place d'un cyber-campus régional, le CSIRT...

L'écosystème régional se démarque par ailleurs dans son implication dans le développement de l'Intelligence artificielle. Pour preuve, ANITI est l'un des quatre instituts 3IA labellisés en avril 2019. Ce résultat est le fruit d'une forte mobilisation de tout un écosystème. Dans le cadre du futur contrat de filière numérique, la Région souhaite accélérer la diffusion de l'action d'ANITI auprès des entreprises régionales.

Enfin, la Région, au travers de l'initiative « défis-clés », encourage la structuration des communautés scientifiques régionales, notamment autour des technologies quantiques. Cette dynamique de soutien à la recherche amont couvre également le continuum Recherche - Innovation (valorisation économique et/ou sociétale), afin de développer des opportunités de coopération avec l'ensemble des acteurs socio-économiques. Cette implication s'est d'ores et déjà traduite par la création de l'institut Quantique occitan en février 2021.

La Métropole de Toulouse rejoint les ambitions de la Région dans ces domaines. Il s'agira aussi d'accompagner le déploiement des services numériques du territoire dans un objectif de création de valeur économique dans le domaine du traitement des données. Cet axe de travail devra aussi permettre de largement développer la filière de la

cyber sécurité, véritable enjeu de nos territoires ultra-connectés.

INDUSTRIES CRÉATIVES ET CULTURELLES

Les Industries culturelles et créatives incluent l'ensemble des secteurs artistiques et culturels qui mettent la créativité artistique au cœur de leur production, comme les arts visuels, le spectacle vivant, les industries culturelles (musique, cinéma, édition de livres...) mais aussi des industries qui intègrent cette créativité artistique dans leur production comme l'architecture, le design, la mode, les jeux vidéo, les films d'animation.

Les ICC représentent un fort potentiel de développement économique pour la Région, en particulier sur les métropoles, avec un focus sur les ICC numériques : Industries de l'audiovisuel / Animation-Jeux Vidéo. Ces sous-secteurs, bien représentés en région représentent un fort potentiel de croissance, avec un tissu économique réparti entre petites entreprises et entreprises de plus de 100 salariés. Le jeu vidéo représente en Occitanie un écosystème riche de 125 entreprises en 2021 en croissance, soit 10,3 % des entreprises en France. Dans le domaine du cinéma d'animation, la région Occitanie représente plus de 500 salariés ou intermittents à l'année. Enfin, le cinéma est en pleine expansion, la Région Occitanie étant devenue le deuxième lieu de tournage en France avec un effectif des salariés de l'audiovisuelle en pleine croissance (8 940 salariés en 2018), derrière l'Île-de-France. Ces industries sont complémentaires et en forte croissance. Elles ont en commun une forte croissance, des marchés internationaux, une importance indispensable de l'innovation, et des Technologies communes (3D, VR, IA, big Data, IOT, Temps réel...), transposables et recherchées aujourd'hui dans l'industrie 4.0 ainsi qu'une forte importance des talents.

Dans ce contexte, la Région souhaite accompagner la filière à relever 4 défis majeurs afin que l'Occitanie devienne un lieu d'excellence en France et en Europe : la coordination des acteurs de la filière, l'attractivité du territoire et de son écosystème pour

maintenir et attirer les talents, la structuration financière des entreprises et l'offre de formation.

Avec près de 21900 emplois et 16 écoles d'enseignement supérieur, Toulouse Métropole contribue au soutien de cette filière auprès des entreprises, des jeunes (formations des établissements d'enseignement) et enfin via une participation au programme européen Horizon Europe, European Institute of Innovation & Technology, en faveur des industries culturelles et créatives et rechercher toutes opportunités de financements. De plus, Toulouse Métropole a mis en place un fonds de soutien à la création de films, orienté initialement vers la production de documentaires et de films d'animation, puis élargi à la fiction télévisuelle et la fiction cinéma en 2021 et 2022.

L'INNOVATION / INNOVATION COLLABORATIVE

L'innovation et le développement des filières pour la Région et Toulouse Métropole passent notamment par un soutien constant aux pôles de compétitivité que sont Aerospace Valley, Eurobiomed, Derbi, Agri Sud Ouest Innovation. Avec Aerospace Valley, Toulouse Métropole a créé au B612 le 1^{er} accélérateur européen dédié à la mobilité aérienne urbaine « Urban Air Mobility », auprès de l'EIT Urban Mobility et avec le relai de l'antenne toulousaine de l'Agence de l'Innovation pour les Transports (AIT), opérée par la DGAC à travers son programme PROPULSE, notamment.

La Société d'accélération du transfert de technologie Toulouse Tech Transfer (TTT) joue un rôle majeur pour valoriser au mieux les compétences et la propriété intellectuelle des acteurs académiques du pôle universitaire toulousain. La Région et la Métropole sont actionnaires de la SATT et figurent parmi ses partenaires privilégiés. Des initiatives conjointes contribuant à la diffusion de l'innovation vers les entreprises locales seront prises en soutien de la SATT et, plus largement, de l'organisation collective des établissements au sein d'un futur Pôle Universitaire d'Innovation pour améliorer encore la valorisation des compétences de l'Université de Toulouse. Sur le territoire de la métropole, la Région a bâti et anime

la Cité qui constitue un lieu totem d'accélération de l'innovation destiné à toutes les entreprises qui relèvent les défis de demain et créent de la valeur durablement.

À proximité du Centre d'Innovation B612 de Toulouse Métropole, ces deux équipements structurants interviennent en complémentarité, comme moteurs du campus de Toulouse Aerospace.

Par ailleurs, Toulouse Métropole a développé depuis plusieurs années, une culture d'innovation collaborative, reposant sur une boîte à outils (Laboratoire des Usages, Programme Expérimentations, Challenges Innovation...), constituant une "fabrique à projets" en local. À la fois territoire d'expérimentations et animateur territorial, Toulouse Métropole intervient en complémentarité des politiques régionales auprès des filières et de la recherche. Toulouse Métropole se positionne donc à la fois comme un hub majeur de R&D, et comme un instrument territorial de déploiement, de test grandeur nature et de passage à l'échelle des innovations locales.

B. UNE MÉTROPOLE INCLUSIVE ET SOLIDAIRE

Au vu des enjeux actuels sur l'emploi (secteurs en tension, nouveaux métiers autour de la transition écologique, vulnérabilité de certains publics face au chômage...). La Région et Toulouse métropole ont comme ambition commune de favoriser les opportunités d'emploi pour les habitants du territoire, notamment ceux qui en sont les plus éloignés, tout en préparant aux métiers de demain afin de répondre aux défis à venir.

La Région et Toulouse Métropole travailleront ensemble afin de mieux coordonner les différents dispositifs existants (pacte pour l'embauche, cité de l'emploi, plateforme emploi...) autour de différents thèmes :

- PLIE TM/Région: un partenariat renforcé entre le PLIE et la Région sera mis en place. La Région sera associée au prochain protocole du PLIE afin d'ancrer notre collaboration sur l'em-

ploi et mieux articuler notre plan d'action avec les formations de la Région ;

- Accompagner les entreprises de TM sur le volet recrutement : consolider notre partenariat autour des actions du pacte de l'embauche de la Région et de la plateforme emploi Toulouse Métropole pour faciliter les recrutements des entreprises, notamment dans les secteurs en tension (BTP, SAP, numérique...);
- Coordonner les événements emploi afin de proposer une offre riche de forums emploi (TAF, forums emploi de quartiers...);
- Développer les métiers de la transition écologique : créer les conditions optimales pour développer les emplois de demain sur notre territoire en coordonnant nos actions (PRF, forum emploi les métiers de la transition écologique, économie circulaire...);
- Accompagner les habitants des QPV : Dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV), le taux de chômage est près de 3 fois supérieur à la moyenne nationale. Pour remédier à cette situation, Toulouse Métropole et la Région investissent fortement dans les QPV. Toulouse Métropole a été labellisée Cité de l'emploi, dispositif qui permet une collaboration renforcée des opérateurs de l'emploi en appui du pilier 'Création de richesses' des Contrats de Ville. La cité de l'emploi déployée sur le territoire du Grand Mirail s'articulera avec les différents dispositifs existants : le pacte pour l'embauche de la Région, le SPIE piloté par le CD31. Dans le cadre du soutien apporté aux territoires fragilisés, la Région accompagne les actions des associations qui interviennent pour favoriser l'insertion, la formation, l'emploi ou le développement économique des quartiers prioritaires de TM. De plus, la Région mobilise une équipe dédiée aux questions de formation, d'emploi et de développement économique avec la Maison de l'Orientation de Bellefontaine installée au cœur du quartier ;

- Consolider le partenariat avec la Région sur les Écoles Régionales du Numérique : qualifier les besoins spécifiques au territoire et mobiliser les acteurs économiques du numérique afin de créer du lien entre les stagiaires de l'ERN et l'écosystème local.

C. UNE MÉTROPOLE AU SERVICE D'UNE ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ ET DU DÉVELOPPEMENT LOCAL

La dynamique économique de Toulouse Métropole s'appuie également sur une économie de proximité et locale qui participe à un développement soutenable, durable, décarboné et solidaire et s'inscrit dans une dynamique d'emplois peu délocalisables.

Toulouse Métropole souhaite aussi mettre en dynamique et structurer des secteurs qui sont fortement innovants, générant de nouveaux métiers et compétences et, marqueurs du territoire, qu'il s'agisse des industries culturelles et créatives ou de l'économie sociale et solidaire.

COMMERCE ET ARTISANAT

Toulouse Métropole fait du développement et de la sauvegarde du commerce de proximité un de ses axes forts. Le commerce et l'artisanat qui représentent plus de 15 000 entreprises sur le territoire de Toulouse Métropole, sont l'un des premiers pôles d'emplois, avec près de 50 000 salariés. Ces entreprises remplissent trois fonctions essentielles à la vie de quartier : économique, sociale et de proximité. Elles sont indispensables à la vitalité et à l'animation du territoire, qu'il s'agisse de l'hyper-centre toulousain, des cœurs de villes et ou des centralités de proximité. Bien que le mode d'achat des consommateurs évolue fortement vers le e-commerce, les clients plébiscitent néanmoins les commerçants de proximité, avec une prise en compte des facteurs écologiques et humains par les consommateurs.

Dans ce contexte, afin de garantir et renforcer la diversité et l'attractivité de l'offre commerciale dans les quartiers et les cœurs de villes, Toulouse Métropole fait du développement et de la sauvegarde du commerce de proximité une de ses priorités.

Les différents objectifs poursuivis sont de :

- Développer, renforcer et encadrer l'économie de proximité dans les centralités urbaines et les polarités commerciales, dans le respect d'un maillage équilibré et diversifié de l'équipement commercial à travers la mise en place d'outils réglementaires tels que les périmètres de protection des linéaires commerciaux, de droit de préemption commerciale et de zones préférentielles d'accueil du commerce de plus de 500 m².
- Accompagner les commerçants et artisans dans les changements structurels des modes de consommation en s'inscrivant dans les enjeux de la transition écologique et numérique du commerce (renforcement de la présence numérique des commerçants, gestion et valorisation des déchets...) et en favorisant la création d'associations de commerçants et d'artisans.
- Promouvoir le commerce de proximité à travers la mise en œuvre de campagnes de communication et marketing territorial.

AGROALIMENTAIRE ET BIEN-MANGER

Lauréate du Programme National pour l'Alimentation, Toulouse Métropole a adopté une stratégie agricole et alimentaire métropolitaine en décembre 2018, déclinée par un Projet Agricole et Alimentaire de Territoire (PAAT) au sein du Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET) en octobre 2019, afin de permettre l'accès, à tous les habitants, à une alimentation de proximité saine et durable et soutenir une production agricole et alimentaire de qualité, de proximité et respectueuse de l'environnement.

Toulouse Métropole partage ainsi des orientations communes avec la Région Occitanie qui a adopté en décembre 2018, son Pacte régional pour une alimentation durable, renforcé en 2020 par de nouvelles actions au sein du Pacte Vert régional.

Ces orientations partagées entre Toulouse Métropole et la Région, ont été formalisées en 2021 au sein d'une charte d'engagement sur l'agriculture et

l'alimentation visant à renforcer les synergies entre les deux collectivités.

Le projet agricole et alimentaire métropolitain sera développé et amplifié, en cohérence avec les orientations de la charte, avec notamment une forte vigilance pour la protection des terres cultivées et une ambition renouvelée pour le développement de nouveaux projets agricoles.

Toulouse Métropole souhaite permettre l'accès, à tous les habitants, à une alimentation de proximité saine et durable afin de soutenir une production agricole et alimentaire de qualité, de proximité et respectueuse de l'environnement. Lauréate du Programme National pour l'Alimentation, Toulouse Métropole a adopté une stratégie agricole et alimentaire métropolitaine en décembre 2018, déclinée par un Projet Agricole et Alimentaire de Territoire (PAAT) au sein du Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET) en octobre 2019. Dans le cadre de ce projet, la Chambre d'agriculture est un partenaire stratégique. Enfin, le MIN (Marché d'intérêt national) est notre incontournable cœur de distribution, au service de nos producteurs pour une alimentation locale et saine.

L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

L'ESS représente 12% des emplois en région Occitanie. Elle demeure une des priorités du SRDEII en poursuivant notamment la consolidation d'une chaîne d'accompagnement et de financement spécialisée sur l'ESS et l'innovation sociale.

En cohérence avec la stratégie régionale, Toulouse Métropole, via sa feuille de route Économie sociale et solidaire, labellisée « Territoire French Impact » par l'Etat, et l'action du collectif « Toulouse Impact », souhaite poursuivre l'accompagnement sur le long terme des entreprises de l'ESS et de l'innovation sociale :

- Relever trois défis sociaux et territoriaux : inclusion économique et sociale, économie circulaire, agriculture urbaine et alimentation durable.

- Développer l'ESS et ses emplois via la commande publique (SPASER).
- Renforcer et animer l'écosystème local de l'ESS pour favoriser la mise en réseau, la montée en compétences, l'accélération des projets, les coopérations entre entreprises et le rayonnement de ce secteur.
- Mailler le territoire métropolitain de lieux totem ESS fédérateurs, qui hébergent les entreprises et qui stimulent l'innovation et la coopération tout en créant du lien avec les citoyens.
- Internationaliser la politique ESS, innover et monter en compétences avec Erasmus +.

L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Par son Plan d'Actions en faveur de l'Économie Circulaire (PRAEC), la Région a identifié dès 2018 la nécessité d'intégrer la question des ressources matérielles dans le développement de l'économie régionale. Sa stratégie Région à Énergie POSitive (REPOS) tenait déjà compte de la ressource énergétique, et une trajectoire de développement des énergies renouvelables et d'efficacité énergétique à horizon 2050 est fixée. Fortement liée jusqu'à présent à la question des déchets, l'économie circulaire est davantage un processus de transition. Celui-ci suppose de faire évoluer les modèles des systèmes économiques, de créer des synergies sur les territoires, de faire évoluer la commande publique, de conduire des projets de recherche, et enfin de mieux prévenir et gérer les déchets ; ce sont les axes du PRAEC.

Dans le cadre du PRAEC, les actions suivantes ont notamment été mises en place :

- Constitution d'une communauté des acteurs de l'économie circulaire réunis sous la bannière et la plateforme web Cycl'Op ;
- Structuration de centres de ressources régionaux thématiques au service des territoires et entreprises : réseau compost citoyen Occitanie, programme régional OcciMore sur l'éco-conception, réseau régional Écologie Industrielle et Territoriale, Club Terres d'Éco-

nomie de la Fonctionnalité et de la Coopération, programme régional sur le réemploi des matériaux du BTP, futur réseau régional sur les achats publics durables...;

- Accompagnements des projets portés par les territoires et entreprises visant une économie des ressources.

La Métropole de Toulouse rejoint les ambitions de la Région en contribuant au PRAEC par la mise en œuvre de différents projets en faveur de la transition vers l'économie circulaire.

Avec notamment le projet européen "Life Waste 2 build", la stratégie de Toulouse Métropole en matière d'économie circulaire se décline autour de 3 grands axes :

- Favoriser les pratiques circulaires du secteur du BTP, avec comme objectif de réduire de 20 % l'impact du BTP dans la consommation de ressources et la production de déchets.
- Mobiliser les acteurs économiques sur la transition vers l'économie circulaire, avec un objectif de 1000 entreprises concernées et 40 collaborations territoriales d'ici fin 2023.
- Faire du campus Francazal, un totem vitrine de l'économie circulaire, avec un schéma de prescriptions, d'aménagement et de gestion de cette zone.

LA CRÉATION D'ENTREPRISE ET LA COOPÉRATION SUR LE HAUT DE BILAN

La Région est pilote en matière de politique régionale en faveur de la création, de la transmission et de la reprise d'entreprises. Consciente que l'accompagnement des créateurs et des repreneurs est un enjeu majeur pour la pérennité des jeunes entreprises, la Région regroupe les têtes de réseau des structures d'accompagnement au sein d'un réseau : RésO Entreprenez en Occitanie. Depuis 2017, ce réseau est déployé sur l'ensemble du territoire régional et notamment à Toulouse Métropole. Il a pour missions la coordination, l'animation et la formation des acteurs, la mise à disposition d'outils et services mutualisés... À travers les Appels à Projets Entre-

preneuriat, la Région poursuivra le financement de ces structures d'accompagnement pour que les créateurs et les repreneurs puissent bénéficier d'un accompagnement de qualité personnalisé et gratuit. La Région poursuivra également le soutien aux créateurs et repreneurs d'Occitanie et de Toulouse Métropole via des aides financières directes ou indirectes.

En complémentarité des interventions de la Région, Toulouse Métropole soutient la dynamique d'émergence d'entreprises et d'appui à des entreprises plus matures du territoire afin de favoriser la création et la pérennisation de l'emploi. Le soutien financier, en complément de celui de la Région aux opérateurs de l'accompagnement et du financement s'inscrit pleinement dans ce cadre (ADIE et BGE pour les jeunes et chômeurs créateurs; l'incubateur Nubbo et le Réseau Entreprendre pour les porteurs de projets d'innovation; les dispositifs "Les entrepreneuriales", les étudiants entrepreneurs ou femmes entrepreneurs...).

La Région a fait de l'ingénierie financière un axe fort de sa stratégie d'accompagnement des entreprises afin de faciliter et amplifier leur accès aux financements privés, sur des aspects essentiels à leur consolidation et à leur développement, notamment sur leurs projets d'innovation. Elle agit en partenariat avec une cinquantaine d'opérateurs financiers en Occitanie sur des outils de prêts / garanties / renforcement haut de bilan, afin d'apporter les réponses les plus fines à chaque étape du développement des entreprises.

La Région poursuivra et amplifiera cette orientation, notamment sur le développement d'outils haut de bilan apparaissant comme un enjeu fort pour le territoire régional. Sur la période récente, la Région a accompagné la montée en puissance d'IRDI Capital Investissement et confié de nouveaux fonds à MCapital Partners; elle a également renforcé le volet quasi-fonds-propres de FOSTER TPE-PME et initié la création d'OCSEED et de l'ARIS, qui sont autant de réponses nouvelles aux besoins de structuration financière des entreprises. En complément de la Région, Toulouse Métropole s'est fortement investie dans les fonds de capital-innovation IRDI-

NOV2 et AELIS INNOVATION, et plus récemment sur le fonds de capital-rebond IRDI IMPULSION.

Le contexte économique difficile et la nécessité de mutation des entreprises sur un nouveau modèle, plus vertueux, appelle à la mobilisation de nouvelles solutions de financement.

La Région et Toulouse Métropole portent l'ambition de pouvoir faciliter l'accès à des solutions de financement adaptées aux problématiques des entreprises en impulsant une dynamique sociale dans des secteurs stratégiques ou de demain. Sur le haut de bilan, la coopération pourrait porter sur un abondement de Toulouse Métropole aux côtés de la Région aux fonds d'investissement régionaux, d'une part, et la facilitation de l'accès aux fonds privés en nouant des partenariats avec les investisseurs.

4. RÉÉQUILIBRAGE TERRITORIAL

Les métropoles doivent, encore plus que par le passé, jouer un rôle d'accélérateur et d'impulsion mais aussi de solidarité et de partage avec leurs territoires de proximité, au service de la cohésion tant locale que régionale et nationale. Toulouse Métropole s'est résolument engagée dans cette dynamique de coopération interterritoriale :

- avec Montpellier Méditerranée Métropole et Tarbes-Lourdes-Pyrénées ;
- au titre des premiers contrats de réciprocité mis en œuvre au niveau national, avec le Pays des Portes de Gascogne et la communauté de Communes Cœurs et Coteaux du Comminges ou le Pays de l'Armagnac ;
- avec son réseau de villes et intercommunalités intégrées au sein du Dialogue Métropolitain de Toulouse.

Cette alliance des territoires participe à composer transition du territoire et transition avec les territoires. Il n'y aura en effet pas de transition écologique et de résilience métropolitaine sans synergie et coopération au sein de la métropole comme avec les territoires environnants, notamment ruraux.

Ces coopérations et solidarités territoriales s'expriment d'ores et déjà dans de nombreux champs thématiques, du développement économique jusqu'à la culture en passant par le tourisme, l'alimentaire ou les transports.

Regroupant quatre établissements publics de SCoT – le Smeat, le Lauragais, le Nord toulousain et le Sud toulousain - et associant les collectivités territoriales, les Chambres consulaires, les services de l'État et l'agence d'urbanisme et d'aménagement Toulouse aire métropolitaine, l'interscot a abouti en 2008 à la définition d'une stratégie commune à l'échelle de l'aire urbaine de Toulouse appelée la « vision stratégique ». Cet exercice a permis de développer l'approche « grand territoire » et de l'identifier comme échelle pertinente pour coordonner les démarches de planification.

En respect des textes réglementaires, les métropoles de Toulouse et de Montpellier ont été, avec les SCOT, syndicats et EPCI à fiscalité propre, associés aux travaux, échanges et débats liés à la définition du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) adopté le 30 juin 2022. Ce dernier dessine un cadre de vie pour les générations futures, pour un avenir plus durable et solidaire. La métropole toulousaine a notamment produit et participé à des contributions spécifiques élaborées en lien avec Montpellier Méditerranée Métropole, au titre de Tiséo Collectivités, dans le cadre du Dialogue métropolitain de Toulouse, en liaison avec les autres EPCI concernés par le SCoT de la grande agglomération toulousaine et enfin dans le cadre de l'InterScot du grand bassin toulousain.

HÔTEL DE RÉGION

Toulouse Montpellier

22, bd du Maréchal Juin 201, av. de la Pompignane
31406 Toulouse cedex 9 34064 Montpellier cedex 2

Appel gratuit / N° Unique : 3010

 @occitanie | laregion.fr